

CULTURE PATRIMOINE



STRATÉGIE
RÉGIONALE
2018 -2021



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



La stratégie 2018 -2021 culture et patrimoine

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Décembre 2017



EDITO DE LA PRESIDENTE

Réfugié au Brésil en 1942 pour fuir les nazis, l'écrivain autrichien Stefan Zweig se retrouve alors éloigné de l'art et de ses livres. Humaniste et européen convaincu, il choisit de se donner la mort plutôt que d'affronter le néant d'une vie sans culture. Comment « être » quand l'accès à la culture vous est devenu interdit ?

C'est cette question du sens d'une vie avec ou sans culture que la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée aborde au travers de sa stratégie pour la culture et le patrimoine 2018-2021.

La culture joue un rôle primordial dans l'éveil de la pensée et des consciences, dans la réaffirmation des valeurs de la démocratie. Elle forge notre vision et notre compréhension du monde et contribue à bâtir notre identité ainsi que la cohésion et l'attractivité d'un territoire. Aussi, la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite-t-elle adopter une nouvelle politique culture et patrimoine qui témoigne de son ambition et de son engagement.

Lors des premières rencontres culture et patrimoine fin 2016 j'ai annoncé la volonté de bâtir cette nouvelle politique culture et patrimoine axée sur des principes forts : une élaboration en concertation avec les acteurs territoriaux et les professionnels, et la nécessité d'aboutir à une politique ambitieuse favorisant l'innovation et l'expérimentation.

La Région considère que la culture est une politique publique à part entière. C'est le sens de la définition de notre nouvelle politique culturelle et patrimoniale, fruit d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il n'y a pas d'égalité des territoires sans culture, tout comme il n'y a pas de citoyenneté pleine et entière sans cet espace de partage indispensable que sont la création et la diffusion artistique, l'accès au patrimoine, les réalisations audiovisuelles, l'animation dans les musées, théâtres ou festivals.

Notre ambition s'exprime à travers les 4 axes stratégiques de la nouvelle politique :

- ✓ Renforcer l'égalité d'accès à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire,
- ✓ Financer et encourager la création produite en Occitanie et accompagner l'innovation,
- ✓ Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine,
- ✓ Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la culture et du patrimoine de l'Occitanie.

Avec nos quatre axes stratégiques, quinze objectifs opérationnels et quatre-vingt-dix actions, notre volonté est de réduire les inégalités, y compris les inégalités culturelles. Nous revendiquons cette ambition de "culture pour tous et partout" parce qu'elle est synonyme de vivre ensemble, de sentiment d'appartenance et de partage de valeurs.

Conformément à ces engagements, le budget consacré à la culture et au patrimoine représente plus de 3 % du budget régional et sera en outre renforcé en 2018. Cette hausse témoigne de notre attachement aux valeurs essentielles que porte la culture dans notre monde en profondes mutations.

Carole DELGA
Ancienne Ministre
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Sommaire

Edito de la Présidente.....	1
I – Introduction.....	8
1. Une concertation approfondie menée avec près de 2700 acteurs.....	9
2. Les enjeux majeurs.....	11
3. Les objectifs stratégiques assignés à la politique culture et patrimoine.....	12
II - Les diagnostics révèlent une richesse culturelle et patrimoniale remarquable mais aussi des fragilités	15
1. Le diagnostic Art contemporain.....	16
2. Le diagnostic Arts de la scène.....	18
3. Le diagnostic Audiovisuel.....	20
4. Le diagnostic de la Connaissance et de l'Inventaire.....	22
5. Le diagnostic Patrimoine.....	24
6. Le diagnostic Mémoire.....	27
7. Le diagnostic Langues et cultures régionales.....	28
8. Le diagnostic Livre et lecture.....	30
9. Le diagnostic Radios associatives non commerciales.....	32
10. Le diagnostic culture, innovation et transition numérique.....	33
11. Le diagnostic culture et international.....	35
III – Une stratégie régionale 2018 -2021 pour la culture et le patrimoine	38
1- Renforcer l'égalité d'accès à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire	39
1.1 - Simplifier l'accès et la lisibilité de l'action régionale et renforcer la connaissance.....	39
1. Améliorer l'accès à l'information culturelle en ligne.....	40
2. Créer un portail fédérateur du patrimoine en ligne.....	41
3. Créer un dossier d'instruction unique des demandes liées au patrimoine.....	43
4. Simplifier les dossiers de demande de subvention et dématérialiser.....	44
5. Étendre la contractualisation de l'Inventaire général à toute la région.....	45
6. Piloter la diffusion de la connaissance.....	47

1.2 - Assurer un maillage culturel équilibré du territoire à travers les lieux et équipements structurants	48
7. Soutenir les lieux structurants des arts de la scène	49
8. Conforter et développer la diffusion de l'art contemporain.....	51
9. Soutenir la création et la réhabilitation des cinémas de proximité	53
10. Soutenir le développement des bibliothèques et médiathèques.....	54
11. Consolider les fonds des bibliothèques et médiathèques	55
12. Restaurer, enrichir et valoriser le patrimoine.....	56
13. Développer les lieux de conservation et de valorisation du patrimoine et leur mise en réseau	58
14. Elaborer un plan régional de valorisation du patrimoine archéologique	59
15. Soutenir le développement des radios associatives non commerciales	61
1.3 - Réduire les distances géographiques, culturelles et sociales : rapprocher les œuvres du public et le public des œuvres	62
16. Soutenir les festivals sur l'ensemble du territoire	63
17. Favoriser la diffusion de proximité des arts de la scène.....	65
18. Soutenir les manifestations audiovisuelles et cinématographiques.....	67
19. Soutenir les manifestations littéraires.....	69
20. Soutenir les circuits de cinéma itinérants	71
21. Valoriser les films en lien avec le territoire régional.....	72
22. Soutenir la diffusion des cultures catalane et occitane	73
23. Favoriser la mobilité des publics	75
1.4 - Renforcer l'éducation artistique et culturelle des jeunes	77
24. Sensibiliser le jeune public à la culture et au patrimoine	78
25. Créer un parcours découverte pour les métiers de la culture et du patrimoine	81
26. Renforcer les actions d'éducation à l'image	82
27. Mettre la jeunesse au cœur des questions mémorielles	84
28. Conforter l'éducation artistique et culturelle en catalan et occitan	85
29. Renforcer la transmission des langues catalane et occitane	86
2 – Financer et encourager la création produite en Occitanie, accompagner l'innovation	87
2.1 - Financer la création et encourager la diffusion des artistes	87
30. Encourager la création artistique des arts de la scène.....	88
31. Accompagner le développement des résidences d'artistes des arts de la scène	90

32.	Soutenir la création de l'art contemporain.....	91
33.	Inciter à la création d'ateliers d'artistes	92
34.	Favoriser les résidences d'écriture	93
35.	Encourager la création littéraire par les bourses d'auteur	94
36.	Encourager les résidences d'écriture audiovisuelle	95
37.	Favoriser l'équipement professionnel des artistes et des lieux	96
38.	Créer une journée régionale « portes-ouvertes » des ateliers d'artistes	97
39.	Inciter les collectionneurs à découvrir les artistes d'art contemporain	98
40.	Acquérir des œuvres d'art contemporain dans les collections de la Région.....	100
41.	Lancer un appel à projets création radiophonique	101
42.	Soutenir la création en langues catalane et occitane et la professionnalisation du secteur.....	102
	2.2 - Accompagner les innovations territoriales, artistiques et culturelles ...	103
43.	Accompagner l'expérimentation culturelle dans les territoires.....	104
44.	Accompagner les actions de mutualisation des arts de la scène	106
45.	Professionnaliser la diffusion dans les bars et la restauration.....	107
46.	Expérimenter une ingénierie patrimoniale partagée.....	108
47.	Développer les parcours alliant art contemporain et patrimoine	109
48.	Soutenir les projets collectifs en lien avec la Mémoire.....	110
	2.3 - Accompagner la transition numérique.....	111
49.	Accompagner l'émergence de projets culturels numériques innovants	112
50.	Lancer un Open Data culturel Occitanie	113
51.	Expérimenter la radio numérique terrestre.....	115
52.	Accompagner la création numérique du jeu vidéo et des arts numériques sur les projets à fort potentiel artistique	116
53.	Développer les publications numériques en occitan et catalan	118
	3- Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine.....	119
	3.1 - Renforcer les synergies entre les acteurs, animer les réseaux	119
54.	Conforter le rôle du COREPS Occitanie.....	120
55.	Structurer l'art contemporain autour de réseaux professionnels.....	122
56.	Renforcer l'animation de la filière audiovisuelle.....	124
57.	Animer les réseaux du patrimoine.....	125
58.	Structurer la mise en réseau du Patrimoine Culturel Immatériel	127
59.	Animer le réseau des radios associatives non commerciales	128

60.	Renforcer les échanges entre les acteurs culturels, touristiques, numériques et de l'innovation	129
3.2 - Accompagner la formation et la professionnalisation des acteurs		130
61.	Renforcer le lien emploi-formation-insertion des arts de la scène	131
62.	Renforcer le lien emploi-formation-insertion dans l'art contemporain	132
63.	Renforcer le lien emploi-formation-insertion dans l'audiovisuel	133
64.	Renforcer le lien emploi-formation-insertion pour les métiers du patrimoine.....	134
65.	Soutenir l'égalité professionnelle femme-homme	136
3.3 - Développer les filières des industries culturelles et créatives		138
66.	Développer la filière audiovisuelle et renforcer le fonds d'aide à la création	139
67.	Améliorer l'attractivité de la région pour les tournages	140
68.	Soutenir la librairie indépendante	141
69.	Soutenir les maisons d'édition	143
70.	Accompagner les industries créatives et culturelles via le Schéma Régional de Développement Economique Innovation et International (SRDEII)	144
3.4 - Observer et mesurer les retombées sociales et économiques des filières.....		145
71.	Piloter une étude sur les retombées économiques du patrimoine	146
72.	Réaliser une enquête d'audience des radios associatives non commerciales	147
4 - Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la culture et du patrimoine de la région Occitanie		148
4.1 - Créer et animer un réseau des sites Unesco et un réseau des sites antiques et développer le tourisme culturel		148
73.	Créer un réseau des sites UNESCO d'Occitanie	149
74.	Organiser une offre de tourisme culturel d'excellence dans les Grands Sites et les Sites Unesco	151
75.	Innovations artistiques et numériques dans les Grands Sites Occitanie et les sites Unesco	153
76.	Enrichir le volet culturel et patrimonial d'un plan de promotion et de communication de la Région.....	154
77.	Mettre en réseau les sites valorisant le patrimoine antique en s'appuyant sur le Musée Régional de la Narbonne Antique	156
4.2 - Accroître la mobilité artistique nationale et internationale des artistes et des œuvres.....		158
78.	Accompagner la mobilité des artistes et des galeries d'art contemporain.....	159
79.	Accompagner la mobilité nationale et internationale de la scène régionale	160

80.	Renforcer la mobilité et l'export des entreprises audiovisuelles	162
81.	Favoriser les coproductions transfrontalières	163
82.	Accompagner la mobilité et l'export des maisons d'édition	164
	4.3 - Mieux mobiliser les fonds européens.....	165
83.	Mieux mobiliser les fonds européens : fonds dédié et accompagnement au montage de projets.....	166
	4.4 - Accroître la visibilité à l'international et renforcer les partenariats.....	167
84.	Structurer et conforter le volet culturel de la stratégie de coopération décentralisée régionale et promouvoir les actions culturelles dans le cadre de projets internationaux	168
85.	Renouveler le partenariat culturel avec l'Institut Français.....	170
86.	Créer le prix de l'artiste émergent en partenariat avec la Villa Médicis	171
87.	Organiser des rencontres entre les artistes et les acteurs internationaux de l'art contemporain.....	172
88.	Accompagner les institutions du patrimoine cinématographique et leur développement international.....	173
89.	Structurer le réseau transfrontalier des lieux de mémoire	174
90.	Renforcer la visibilité internationale des cultures occitane et catalane.....	175

I – Introduction

La culture joue un rôle primordial dans l'éveil de la pensée et des consciences, dans la réaffirmation des valeurs de la démocratie. Elle forge notre vision et notre compréhension du monde et contribue à bâtir notre identité ainsi que la cohésion et l'attractivité d'un territoire. Aussi, la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite-t-elle adopter une nouvelle politique culture et patrimoine qui témoigne de notre ambition et de notre engagement.

Lors des premières rencontres culture et patrimoine fin 2016, a été annoncé la volonté de **bâtir cette nouvelle politique culture et patrimoine à l'horizon fin 2017 axée sur des principes forts** :

- une élaboration en concertation avec les acteurs territoriaux et professionnels,
- une politique ambitieuse **favorisant l'innovation et l'expérimentation.**

L'année 2017 a été dédiée à la mise en place de cette concertation large avec l'ensemble des acteurs afin d'élaborer une politique qui s'ancre dans les atouts du territoire de l'Occitanie, les partenariats, les forces des deux politiques régionales dans ce qu'elles ont produit de meilleur.

Un diagnostic des forces et des fragilités de notre région dans le domaine de la culture et du patrimoine et des secteurs ont été réalisés lors de cette concertation avec les acteurs territoriaux et professionnels, puis des propositions concertées ont été élaborées pour bâtir la nouvelle politique.

Les années 2018 et suivantes seront consacrées à la mise en œuvre de la nouvelle politique culture et patrimoine.

L'ambition régionale s'exprime au travers des 4 objectifs stratégiques assignés à la politique culture et patrimoine qui consistent à :

- ✓ **Renforcer l'égalité d'accès** à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire,
- ✓ **Financer et encourager la création et accompagner l'innovation,**
- ✓ **Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine,**
- ✓ **Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la Région Occitanie.**

Conformément aux engagements pris, le budget consacré à la Culture et au Patrimoine non seulement représente plus de 3 % du budget régional mais la Région a également décidé de **renforcer ce budget en 2018. Cette hausse est destinée à accompagner la mise en œuvre de la nouvelle ambition culturelle de la région. Elle témoigne également de l'attachement de la Région qui considère que la culture est essentielle dans notre monde en mutations profondes, afin de lutter contre les obscurantismes, conforter les valeurs collectives et la cohésion, forger l'identité de notre territoire.**

1. Une concertation approfondie menée avec près de 2700 acteurs

Les chiffres clés :

- 2700 acteurs mobilisés au total

- 400 collectivités territoriales et acteurs du patrimoine dans le cadre de la commission **culture et patrimoine de la Conférence Territoriale d'Action Publique (CTAP)** et des réunions des réseaux du patrimoine ;
- 1800 acteurs professionnels dans le cadre des réunions sectorielles ;
- 500 acteurs du tourisme, des entreprises du numérique, de la culture et du patrimoine au sein de réunions transversales ;
- les membres des organisations professionnelles au sein du COREPS.

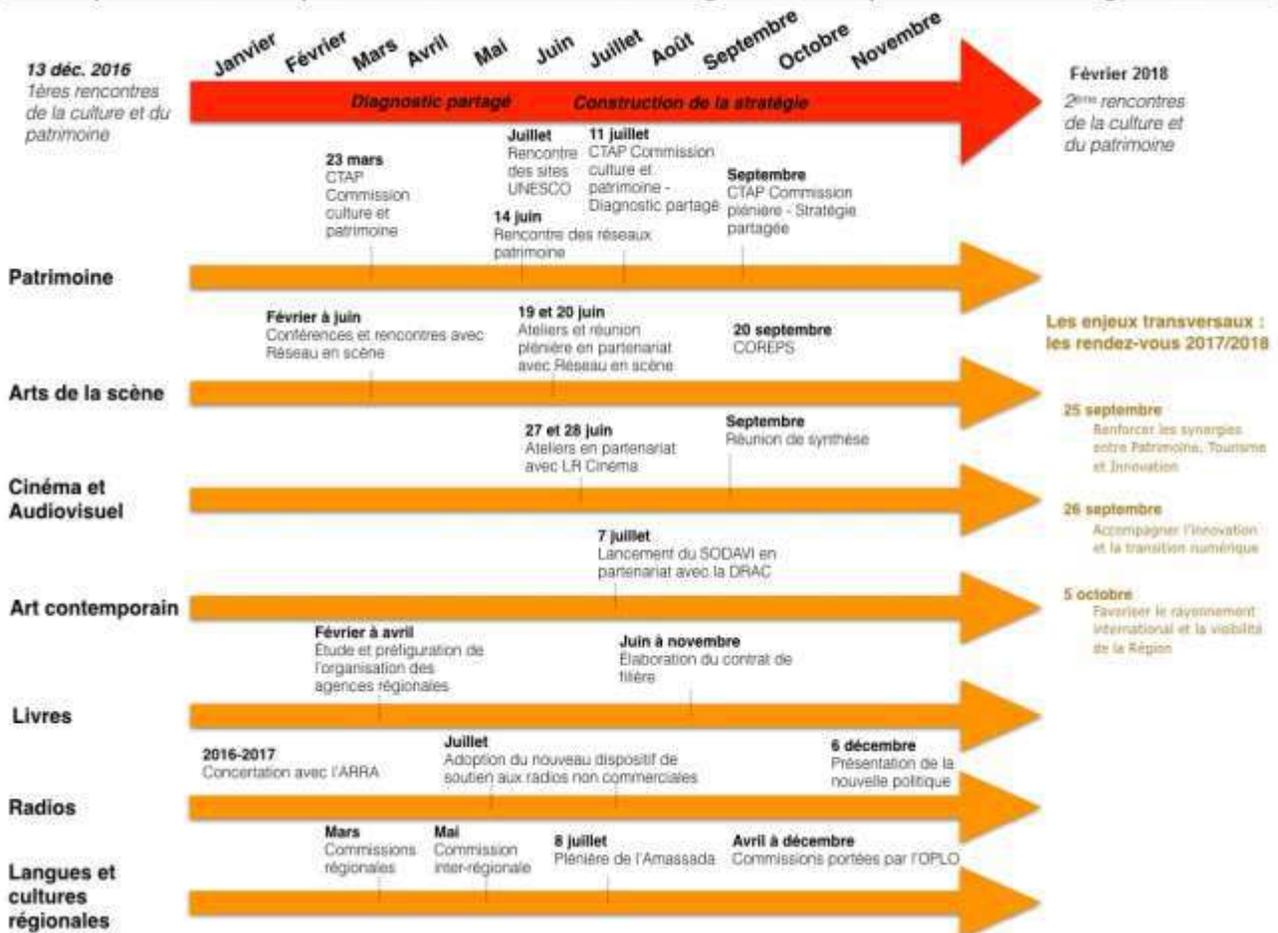
Dans le domaine du patrimoine, la concertation a rassemblé près de 400 personnes, principalement dans le cadre de la commission culture et patrimoine de la Conférence Territoriale d'Action Publique **qui s'est réunie à deux reprises et lors** de réunions avec les réseaux du patrimoine et avec les sites UNESCO d'Occitanie.

Une quarantaine de réunions sectorielles, mobilisant 1800 acteurs professionnels a été **organisée dans les domaines de l'art contemporain, des arts de la scène, du livre, du cinéma et de l'audiovisuel, des langues et cultures régionales, des radios ...**

Enfin, pour assurer la transversalité de la politique culture et patrimoine avec les politiques régionales du tourisme, du développement économique, et de développement international, trois réunions transversales rassemblant 500 acteurs ont été dédiées aux thèmes suivants :

- « Renforcer les synergies entre la culture, le patrimoine et le tourisme » ;
- « **Culture et patrimoine : accompagner l'innovation et la transition numérique** » ;
- « Favoriser le rayonnement culturel international et la visibilité de la région » .

Les étapes clés en 2017 pour construire la nouvelle stratégie culture et patrimoine de la Région Occitanie



2. Les enjeux majeurs

La culture et le patrimoine sont aujourd'hui marqués par de profondes mutations sociétales et économiques : la tension entre le développement d'une offre culturelle sur l'ensemble des territoires, le développement des filières et les évolutions des attentes des publics, l'impact de la transition numérique qui transforme la création et les usages des publics, l'hybridation des différentes formes artistiques ou encore le contexte économique qui fragilise l'économie de ces secteurs. Ces mutations représentent des enjeux majeurs soulignés tout au long de la concertation menée durant l'année en 2017.

Le rééquilibrage et un maillage équilibré de l'offre culturelle sur le territoire.

Les territoires et les acteurs professionnels ont souligné l'importance que la politique régionale soit le vecteur d'un aménagement culturel harmonieux du territoire dans toute sa diversité, ainsi qu'un levier efficace de rééquilibrage entre les métropoles et les territoires ruraux, ces derniers étant souvent moins bien dotés en termes d'équipements et de diffusion.

Ce qui conduit à s'interroger sur la pertinence de territorialiser la politique culture et patrimoine de la Région et de la différencier selon les territoires. La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée doit-elle adapter ses objectifs et les moyens afférents à l'échelle locale dans le cadre de la territorialisation de ses actions culturelles et faire évoluer ses formes d'intervention ?

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite contribuer à ce rééquilibrage en accompagnant à la fois l'offre culturelle des métropoles et des villes qui sont des moteurs pour la création et la diffusion mais aussi l'offre au sein des zones rurales qui représentent une part importante de son territoire. La mobilité des œuvres, des artistes, des cinémas itinérants mais aussi des publics seront également particulièrement soutenues par la Région. De même l'éducation artistique des jeunes qui doit rester une priorité de la politique régionale.

L'innovation par et au service de l'ensemble des publics.

L'innovation revêt de multiples visages. Elle peut être technologique (exemple des nouveaux outils numériques au service de la médiation) mais elle peut également concerner de nouvelles formes de financements, une nouvelle façon de faire contribuer les citoyens à la vie culturelle de leur territoire ou consister à inventer des modes de diffusion (festivals ou équipements culturels) d'un nouveau genre.

L'innovation est souvent le fruit des échanges entre les acteurs issus de différents secteurs, culturel, touristique, numérique. L'accompagnement de l'émergence de ces innovations est destiné à susciter des projets novateurs sur le plan sociétal et artistique afin de répondre aux nouveaux besoins et attentes des publics.

Une économie de la culture et du patrimoine à accompagner en tant que telle

La culture et le patrimoine contribuent au développement économique du territoire et procurent des emplois non **délocalisables sur l'ensemble du territoire**. Les retombées économiques directes et indirectes des festivals, des sites patrimoniaux, des spectacles, des films tournés en région sont parfois mal appréciées, mal mesurées et de facto difficilement valorisées.

Ces **filières méritent d'être mieux appréhendées, accompagnées et structurées en tant que telles** (animation de réseaux, formations adaptées, création d'outils financiers le cas échéant, observation et mesure des retombées économiques et sociales).

Cet enjeu nécessite que la politique régionale de la culture soit bâtie en associant étroitement les différentes politiques régionales en matière de tourisme, de développement économique et de formation professionnelle.

Culture et patrimoine, moteurs d'une identité forte, facteur d'attractivité à l'international.

La culture et le patrimoine sont des marqueurs forts de notre identité.

L'**ensemble du champ culturel** peut être mobilisé pour distinguer la singularité de notre territoire. Arts de la scène, patrimoine, art contemporain, cinéma, livre ou encore langues et **cultures occitane et catalane font de l'Occitanie un terrain particulièrement propice à la construction d'une identité commune, porteuse de sens pour la population qui y réside et capable de la faire rayonner jusqu'à l'international.**

Cette richesse, cette diversité et cette singularité peuvent contribuer à forger l'identité et l'image de la nouvelle région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée issue de la fusion des Régions Midi-Pyrénées et de la Région Languedoc-Roussillon. La marque « Occitanie » est un atout majeur de valorisation du territoire à la fois sur le plan national, mais aussi sur le plan international.

Enfin, l'Occitanie est un territoire particulièrement propice au développement d'un tourisme culturel d'excellence qui peut contribuer à accroître notre rayonnement à l'international comme la mobilité de nos artistes, des œuvres, la mise en réseau et l'élaboration de partenariats internationaux plus forts.

3. Les objectifs stratégiques assignés à la politique culture et patrimoine :

Pour faire face à ces enjeux, quatre objectifs stratégiques ont été actés.

- ✓ **Renforcer l'égalité d'accès** à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré de la Région,
- ✓ Financer et encourager la création produite en Occitanie et accompagner **l'innovation**,
- ✓ **Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine**,

- ✓ Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la région Occitanie Pyrénées - Méditerranée.

Axe 1 : Renforcer l'égalité d'accès à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire

Une attention soutenue et renouvelée sera portée à la demande culturelle.

Un travail important sera effectué pour simplifier l'action de la Région et sa lisibilité, mais aussi favoriser le développement culturel sur l'ensemble du territoire régional, participant ainsi à l'animation, au développement et l'attractivité des territoires et à la sensibilisation des nouveaux publics à la culture.

La région veillera tout particulièrement à travers les politiques contractuelles, avec l'Etat et avec les collectivités à accentuer l'effort régional pour un développement culturel géographiquement équilibré et à l'égalité d'accès de tous à l'offre culturelle. Cet objectif est pris en compte tant au niveau des infrastructures culturelles que des programmations. L'accent sera mis également sur l'éducation artistique et culturelle des jeunes.

Axe 2 : Financer et encourager la création produite en Occitanie et accompagner l'innovation

La création est au cœur des politiques culturelles et patrimoniales. Les artistes et les professionnels de la culture et du patrimoine travaillent chaque jour pour que cette création reste toujours plus dynamique, diversifiée et au plus près des territoires et de ses habitants. La Région place ainsi la création produite en Occitanie au cœur de son ambition et accompagne dans tous les secteurs les professionnels, de la production de l'œuvre artistique à sa diffusion auprès de tous les publics.

Les champs de la culture et du patrimoine comprennent un ensemble d'acteurs extrêmement variés, tant par les disciplines représentées que par les types de structures qui les portent et par la pluralité des publics auxquelles elles s'adressent. Cette pluralité constitutive amène naturellement ces secteurs culturels à innover.

Culture et patrimoine sont autant de laboratoires d'expérimentation pour les entreprises du numérique. Et les entreprises sont des acteurs performants pour cibler les nouveaux besoins numériques des usagers et en doter les structures culturelles. Comment ces mondes se connaissent-ils ? Comment les politiques régionales aident-elles à renforcer ce potentiel d'innovation ? Le numérique, facteur d'innovation dans l'ensemble de la société et de l'économie, est-il suffisamment intégré, développé au sein des entreprises culturelles, quelles qu'elles soient, pour leur apporter le contexte dynamique de leur développement et atteindre les publics ?

Axe 3 : Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine

La culture et le patrimoine contribuent au développement économique de notre région et procurent des emplois non délocalisables sur l'ensemble du territoire. L'Occitanie dispose, d'un formidable potentiel de développement grâce au dynamisme de ses acteurs et

structures, la richesse et le rayonnement de ses festivals et de ses artistes de renommée, le savoir-faire et l'excellence de certaines filières et son extraordinaire « vivier » patrimonial matériel et immatériel. Les musées, les festivals, les sites patrimoniaux, les tournages de films et de séries ..., génèrent des retombées économiques directes et indirectes conséquentes. Il convient donc de renforcer le soutien de ces filières.

L'appui de la Région au développement des filières du livre, de l'audiovisuel, des festivals marque son engagement à soutenir des emplois stables et qualifiés ; la mise en valeur de la richesse patrimoniale des sites les plus emblématiques à laquelle la Région contribue, participe au développement de l'économie touristique.

Il s'agit bien d'une filière économique qu'il convient de saisir comme un tout. Aussi, la Région s'attachera-t-elle à animer ces dernières, les former et les professionnaliser, soutenir leur développement et en mesurer les retombées économiques et sociales.

Axe 4 : Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la région

La visibilité nationale et internationale de la région dans le champ culturel est jugée modérée. Elle est plus forte en matière de « patrimoine » notamment grâce aux 8 sites labellisés Unesco et à la qualité de notre environnement.

Pour autant, la région Occitanie Pyrénées - Méditerranée dispose, d'un formidable potentiel de développement grâce au dynamisme de ses acteurs et structures, la richesse et le rayonnement de ses festivals et de ses artistes de renommée, le savoir-faire et l'excellence de certaines filières et son extraordinaire « vivier » patrimonial matériel et immatériel.

L'Occitanie, l'une des plus grandes régions de France, partage une frontière avec l'Espagne, et fait partie de l'Euro-région et de la Communauté de travail des Pyrénées. A l'échelle mondiale, elle dispose de relais locaux sur trois continents avec les maisons de la Région à Londres et Bruxelles, Casablanca, Shanghai et New York et construit des partenariats privilégiés en direction de l'aire Méditerranéenne, de la Chine, du Japon, du Cambodge et du Brésil, notamment.

La création d'un réseau des sites Unesco, le développement d'un tourisme culturel d'excellence, la structuration des partenariats internationaux sont quelques-unes des actions destinées à accroître le rayonnement des acteurs culturels à l'international.

Enfin, l'engagement régional en faveur d'une politique ambitieuse pour la culture et le patrimoine se manifestera également par la poursuite de projets en maîtrise d'ouvrage régionale, notamment :

- la construction du Musée Régional de la Narbonne Antique, MURENA par Norman FOSTER ;
- l'animation et le montage d'expositions au MRAC à Sérignan et au CRAC de Sète.

II - Les diagnostics révèlent une richesse culturelle et patrimoniale remarquable mais aussi des fragilités

Dans le cadre de la concertation, un travail a été effectué pour identifier les atouts et les fragilités de l'ensemble des secteurs.

1. Le diagnostic Art contemporain

Les chiffres clés :

- ✓ Plus d'un million de visiteurs des expositions d'art contemporain en région Occitanie
- ✓ Plus de 2800 œuvres propriétés de la Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée (collections du Fonds Régional d'Art Contemporain et du Musée Régional d'Art Contemporain)
- ✓ Plus de 100 œuvres dans les lycées dans le cadre du 1% artistique
- ✓ 7 centres d'art reconnus et conventionnés par le Ministère de la Culture : 1^{er} rang ex-aequo avec l'Île-de-France
- ✓ 4834 artistes plasticiens affiliés ou assujettis à la Maison des artistes : 3^{ème} rang national
- ✓ 4 Ecoles supérieures des Beaux-Arts qui délivrent des diplômes nationaux + 2 Ecoles préparatoires intégrées
- ✓ 6% des commerces d'art et société de vente volontaires : 5^{ème} rang national

Sources : Ministère culture (chiffres 2016) et Maison des artistes (chiffres 2016), FRAC Occitanie Montpellier et FRAC Occitanie Toulouse, et la Région Occitanie

Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre des journées professionnelles « Faire société : enjeux et perspectives de l'art contemporain en Région » et de la journée de concertation sur le Schéma d'orientation des arts visuels, a pointé les faits notables suivants :

Les atouts :

Une densité d'artistes avec des personnalités de forte notoriété

Le tissu artistique de la région est exceptionnel avec une grande diversité de pratiques. Les artistes professionnels sont nombreux à vivre et à travailler sur le territoire. Cette présence s'inscrit dans une histoire forte des courants artistiques et de grandes figures de l'art en Occitanie : Pablo Picasso, Henri Matisse ...

Une forte densité de lieux d'exposition

Le dynamisme de l'art contemporain repose sur un réseau de lieux de diffusion présent sur l'ensemble du territoire : des musées, des centres d'art et des lieux patrimoniaux.

La Région diffuse elle-même de l'art contemporain via le Centre Régional d'Art Contemporain à Sète et le Musée Régional d'Art Contemporain à Sérignan.

Elle accompagne trois autres structures : Les Abattoirs à Toulouse, l'association FRAC Occitanie Montpellier et le musée d'art moderne de Céret.

Les lieux d'exposition assurent une offre artistique diversifiée et une programmation culturelle pour tous les publics et participent aussi au soutien à la création par la promotion du travail des artistes.

Un intérêt prononcé du public pour l'art contemporain

Avec plus **d'un** million de visiteurs annuel, les expositions et festivals **d'art** contemporain bénéficient **d'une** fréquentation remarquable et les publics bénéficient **d'actions** de médiation régulières. L'affluence des publics participe au dynamisme économique régional et les grandes manifestations comme « Visa pour **l'image** », génèrent un impact économique direct et indirect de plusieurs millions **d'euros**.

Un réseau d'écoles d'art dense et dynamique

Le secteur de **l'art** contemporain **s'appuie** sur un réseau **d'écoles** supérieures **d'art** réparties sur le territoire : Montpellier, Nîmes, Tarbes et Toulouse.

Les collaborations se développent entre les écoles avec la volonté de se fédérer autour de projets communs comme les post-productions. Elles sont également en collaboration étroite **avec les lieux de diffusion pour l'accompagnement des élèves ou la présentation des travaux des diplômés.**

Un désir de collaboration des structures et des artistes

La concertation lancée autour de **l'élaboration** du Schéma **d'orientation** des arts visuels (SODAVI) a démontré la réelle volonté de collaboration des artistes, des lieux de production et de diffusion, ainsi que des professionnels. Des opérations **d'envergure** régionale témoignent de cette volonté de collaborer comme « In Situ Patrimoine et Art contemporain » ou « Horizons **d'eau** ».

Les fragilités :

La précarité des artistes

La majorité des artistes vit dans une situation financière précaire et fonctionne entre poly-activités (enseignant, curateur, intervenant, médiateur, technicien ou emploi « alimentaire ») et aides sociales. Cette précarité est renforcée par un statut peu protecteur et non réformé, sans équivalent avec **l'intermittence**.

Par ailleurs, les artistes sont peu informés sur leurs droits et les structures sont en manque **d'information sur leurs devoirs.**

La fragilité des structures

Une grande majorité des lieux repose sur une structure précaire dont **l'économie** spécifique **n'est** pas suffisamment prise en compte : les financements publics sont nettement plus faibles que dans les autres secteurs artistiques avec peu de recettes propres et une part des salaires souvent plus élevée en raison **d'actions** en direction des publics (médiation, ateliers ...). Par ailleurs, la part du budget consacrée à la production et à la rémunération des artistes demeure trop faible, bien que première source de leurs revenus.

Des outils de travail et une formation peu adaptée

Les artistes peinent à trouver des espaces adaptés et dédiés à leurs travaux de création : ateliers, atelier-logements, espaces collectifs ouverts, espaces de mutualisation des moyens de production ...

La formation continue des artistes est également lacunaire, notamment sur les compétences annexes comme la pratique **d'une** langue étrangère ou la réalisation indispensable **d'un** site web.

Une promotion insuffisante

Au niveau national et international, la promotion est insuffisante avec une faible transversalité entre les lieux qui accueillent des commissaires **d'exposition**, des critiques, et les artistes.

Au niveau des artistes, peu de visites **d'ateliers** sont proposées alors **qu'elles** favoriseraient leur reconnaissance.

2. Le diagnostic Arts de la scène

Les chiffres clés :

- ✓ 905 structures de production recensées en région Occitanie Pyrénées - Méditerranée
- ✓ 370 opérateurs culturels développant une programmation annuelle
- ✓ **71 équipements de diffusion conventionnés ou labellisés par l'Etat**
- ✓ 3300 établissements employeurs domiciliés en Occitanie ayant pour activité principale le spectacle vivant
- ✓ 48 compagnies de cirque exploitant 113 spectacles en 2017, dont 60% de représentations hors Occitanie
- ✓ **25% de l'effectif de l'ensemble** des filières culturelles : 15 450 ETP, et + 111% des effectifs sur 5 ans
- ✓ + 103 millions masse salariale pour les salariés intermittents

Sources : *DEPS Ministère de la Culture et de la communication et recensement Insee 2012 + CNPS et Audiens*

Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre des réunions de concertation menées avec les différents acteurs sous forme principalement de rencontres sectorielles et transversales, sur les droits culturels, la danse, les mutations des modèles économiques des entreprises artistiques et culturelles en lien avec la mutation numérique, et enfin les rencontres sectorielles des Arts de la scène.

Les atouts :

Une diversité et vitalité de la création contemporaine

De nombreuses équipes artistiques sont présentes sur le territoire représentant toutes les disciplines du spectacle vivant.

Le territoire offre une typologie variée d'opérateurs : lieux de diffusion, de production, de formation, **d'éducation artistique**, structures de production, de formation, des structures labélisées/intermédiaires, institutionnelles/alternatives, historiques/émergentes, **urbaines/rurales ...**, mais aussi une **diversité d'esthétiques, d'échelles, de réseaux** de nature à favoriser les croisements, les circulations, les renouvellements, constituant le riche mais fragile terreau.

Des filières fortes en structuration : cirque, rue et danse

Le secteur du cirque est particulièrement structuré avec Le Lido (Centre des arts du cirque à Toulouse), **attractivité d'étudiants du monde entier**, Circa (pôle national des arts du cirque à Auch), la Grainerie (fabrique des arts du cirque), la Verrerie d'Alès (pôle national des arts du cirque), Balthazar à Montpellier ...

Les opérateurs sont tous fortement engagés dans le soutien à l'émergence et les programmations ambitieuses. Au moins 300 programmateurs étrangers sont présents chaque année sur Circa et « Occitanie fait son cirque en Avignon ».

La présence de nombreux festivals centrés sur les Arts de la Rue ou pluridisciplinaires en extérieur (notamment le Festival Cratère Surfaces), de 2 Centres Nationaux des Arts de la Rue importants (Pronomades et l'Usine), d'un lieu de ressources et de fabrique (L'Ateline), de compagnies repérées (le Phun, la CIA, la Mécanique Vivante, les Arts Oseurs ...), marque la force de ce secteur en région.

Le public d'Occitanie a la chance de pouvoir bénéficier d'une programmation de danse contemporaine particulièrement riche grâce au Centre Chorégraphique National de Montpellier et à Montpellier Danse, ainsi qu'aux 2 Centres de Développement Chorégraphique du Territoire à Toulouse et Uzès.

La présence sur le territoire de plusieurs chorégraphes reconnus nationalement, voire internationalement, témoigne de la grande richesse du paysage chorégraphique.

Le paysage des musiques actuelles est également bien structuré avec notamment la présence de 7 scènes sur le territoire. Le partenariat ancien avec le Centre National de la chanson des Variétés et du jazz a permis d'en renforcer la structuration par le biais d'appels à projets.

Une visibilité nationale et internationale de certaines équipes artistiques

Les équipes artistiques comme les compagnies 111, Pierre Rigal, Baro d'Evel, Bistaki, Aïtal, C Rizzo, Eole, Les Passions, Les Eléments ..., jouissent d'une notoriété importante dans le monde entier.

Les festivals à fort rayonnement (Radio France, Jazz in Marciac, Montpellier Danse, Circa, Les Déferlantes, Pause Guitare ...) accueillent des têtes d'affiches et un public international.

Un secteur d'activité créateur de richesses et d'attractivité du territoire

Le spectacle vivant est un secteur non négligeable de création d'emplois et qui génère d'importantes retombées économiques. Le poids des festivals est considérable dans l'économie touristique régionale.

Une volonté affirmée dans l'accompagnement du secteur par la Région

La volonté de la Région est un atout majeur pour le développement du secteur avec la proposition d'une offre de service en matière d'accompagnement, un soutien financier, et la structuration de concertations portées par le Comité Régional des Professions du Spectacle en Occitanie (COREPS).

Les fragilités :

Une précarité économique des équipes artistiques et des structures

La grande majorité des acteurs du secteur est soumise à une économie de moyens causée par la dérégulation du secteur dans un contexte de saturation des réseaux de production et de diffusion, en complément d'une pénurie actuelle de moyens publics et privés.

La précarité ne favorise pas le professionnalisme, l'excellence artistique, le renouvellement générationnel, le dynamisme du secteur et son rayonnement extra régional.

Un maillage fragile

Certains départements ne disposent pas d'une Scène nationale ou d'une Scène de Musiques Actuelles.

Des filières insuffisamment développées

La marionnette est un secteur qui compte avec plusieurs acteurs reconnus (Cie. Odradek, Clan des Songes, festivals MIMA, Marionnettissimo ...), mais qui est marqué par une grande précarité.

Le théâtre contemporain est certainement le domaine le moins bien représenté avec peu de compagnies d'envergure nationale.

Des politiques culturelles sur les deux ex-Régions enserrées soit dans des logiques territoriales, soit dans des logiques de filières

Les politiques culturelles des 2 ex-Régions répondent à des logiques différentes : celle de Languedoc-Roussillon est d'avantage axée sur une logique de filière d'excellence artistique et de professionnalisme, tandis que celle de Midi-Pyrénées s'est d'avantage déployée à partir des besoins des territoires.

Un essoufflement et manque d'innovation de la politique régionale sur le spectacle vivant

Le morcellement des différentes aides publiques et la multiplicité des dispositifs nuit à la mise en place d'une approche globale et intégrée des projets.

3. Le diagnostic Audiovisuel

Les chiffres clés :

- ✓ 209 établissements cinématographiques (518 écrans) en région Occitanie Pyrénées - Méditerranée
- ✓ 17 millions de spectateurs, soit : 10,4% des établissements et 8,25% des spectateurs en France
- ✓ 143 établissements d'art et essai, soit 12,6% des établissements classés Art & Essai et 9,7% des spectateurs en France
- ✓ 42 entreprises de production audiovisuelle
- ✓ 3 600 emplois dans la filière audiovisuelle
- ✓ 612 jours de tournage : 5^{ème} position en matière de jours de tournage en France
- ✓ 6^{ème} place en France des Fonds d'Aide Régionale à la Création Audiovisuelle : 0.6€ par habitant
- ✓ 23 000 élèves inscrits au programme Lycéens & Apprentis au Cinéma : 3^{ème} Région de France

Sources : CNC 2016 et 2017, et CICLIC 2017

Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre de réunions de concertation menées avec les acteurs du secteur sous forme de rencontres sectorielles et d'ateliers thématiques qui ont pointé les points saillants suivants :

Les atouts :

Une offre de formation initiale diverse et reconnue

Le territoire propose des formations initiales d'excellence dans le domaine du documentaire, des nouvelles images et de l'animation (écoles des Beaux-Arts, ESAV Toulouse, Université Paul Valéry Montpellier, STS des Arènes Toulouse...), ainsi que plusieurs écoles dans le domaine de l'animation.

Une filière « création » en plein développement

La création audiovisuelle en région participe à la diversité culturelle. C'est une production endogène dynamique et créatrice de valeur ajoutée à long-terme.

L'implantation sur le territoire de projets de séries (feuilletons quotidiens ou séries récurrentes) a aussi un impact structurant sur la filière.

Une région attractive pour la fiction et l'animation

Le nombre de jours de tournage n'a cessé de progresser depuis 2012.

Les bureaux d'accueil implantés sur le territoire ont su dès la fusion, travailler en collaboration. Leur activité a permis de favoriser la création d'emplois sur territoire.

Le tissu de prestataires ainsi que de studios d'animations s'est densifié ces dernières années.

Un réseau de salles bien structuré et des festivals d'envergure

La région Occitanie Pyrénées – Méditerranée accueille deux festivals majeurs : Cinémed et Cinélatino.

Les lieux et structures de diffusion sont nombreux en région et offrent un bon maillage du territoire en s'appuyant sur des associations : l'Association de Cinémas d'Art et d'Essai en Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées, l'Association de Cinéma d'Art et d'Essai en Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées et l'Association des Cinémas et Circuits Itinérants du Languedoc-Roussillon ...

L'agence Languedoc-Roussillon Cinéma est particulièrement impliquée sur le terrain et participe largement à la circulation des films en lien avec le territoire régional.

Les lycéens et apprentis : une opération phare

Le nombre de jeunes et apprentis inscrits dans les dispositifs d'éducation à l'image est important (2300). Les coordonnateurs de l'opération « Lycéens et Apprentis au Cinéma » sont reconnus et les intervenants de qualité.

Les fragilités :

Une offre de formation professionnelle à construire

L'offre de formation professionnelle est lacunaire et un besoin important se fait ressentir dans le domaine de la formation spécifique à l'attention des producteurs.

Des aides en phase de pré-production difficiles d'accès

La région compte de nombreux auteurs mais ces derniers ne sont pas suffisamment structurés en réseau, ce qui génère un certain isolement.

Les lieux de résidence ou de structures d'accompagnement établis et reconnus sont insuffisants.

L'absence de diffuseur local a tendance à rallonger les temps de développement, notamment pour des films dits « difficiles » (premiers films ou sujets délaissés).

Des entreprises régionales financièrement fragiles

Le tissu régional des sociétés de production, largement tourné vers le documentaire, pâtit de l'absence de diffuseur local.

Les entreprises de production de documentaires implantées en région sont pour la plupart, de petite taille et se trouvent fragilisées par les récentes réformes du COSIP (Compte de Soutien aux Industries de Programme) d'une part, et par l'absence de dispositifs spécifiques de soutien à la trésorerie d'autre part.

Le développement de l'ensemble de la filière (animation, fiction et documentaire) a été plus rapide que l'évolution du fonds régional d'aide à la création qui apparaît aujourd'hui comme sous-dimensionné, ce qui a tendance à instaurer une concurrence entre les genres. En effet, en comparaison avec les autres régions du Sud, le fonds d'aide à la création audiovisuelle est moins doté, ce qui conduit à un taux de sélectivité très élevé des œuvres.

De grandes disparités dans le champ de l'éducation à l'image

Malgré la présence d'un Pôle Régional d'Éducation à l'Image et de nombreuses initiatives sur le territoire, les structures impliquées dans ce domaine semblent très fragiles : instabilité des ressources humaines du fait d'un recours régulier aux contrats aidés, instabilité financière du fait d'un soutien aux projets plus qu'aux structures, et manque de lisibilité des actions.

4. Le diagnostic de la Connaissance et de l'Inventaire

Les chiffres clés :

- ✓ 50000 dossiers d'études scientifiques disponibles en ligne (architecture et mobilier)
- ✓ 25 années d'archives photographiques sur le patrimoine
- ✓ 422800 images dans la photothèque
- ✓ 280000 clichés en ligne
- ✓ 17 collectivités partenaires
- ✓ Une revue numérique régionale pour la diffusion de la connaissance « unique en France »
- ✓ 28 emplois dédiés à la connaissance soutenus par la Région + 12 emplois liés à la valorisation de l'Inventaire

Source : la Région Occitanie

Ce diagnostic a été réalisé principalement dans le cadre de la commission culture patrimoine de la CTAP qui a pointé les points saillants suivants :

Les atouts :

Un réseau dynamique et de qualité

Le dispositif de contractualisation est jugé efficace en ex-Midi-Pyrénées par les partenaires, et attendu en ex-Languedoc-Roussillon. L'équipe est constituée de cadres diplômés : ingénieurs et docteurs. La qualité du travail scientifique est reconnue (collaboration accrue

avec l'Université, et plusieurs membres de l'équipe sont associés à des laboratoires de recherche).

Une approche opérationnelle du patrimoine

Le souci de faire de l'étude et de l'Inventaire du patrimoine un domaine de recherche appliquée semble faire ses preuves. Ainsi, les programmes scientifiques sont élaborés en étroite collaboration avec les besoins et les acteurs du territoire. La Région reste néanmoins garante de la méthodologie, de l'organisation des dossiers et de l'appui scientifique de pointe. La permanence de plusieurs services d'Inventaire dans les Villes et Pays d'art et d'histoire, en lien avec les opérations de secteurs sauvegardés ou de sites patrimoniaux remarquables permettent des actions concrètes sur les territoires.

Une valorisation du patrimoine insuffisante, une formation des professionnels et une professionnalisation hétérogènes

La valorisation du patrimoine apparaît de qualité inégale, parfois insuffisante. Elle est fragilisée par une faible attractivité de l'emploi dans des communes notamment rurales, et par des moyens financiers limités ne permettant pas de créer un accueil et une médiation de qualité. Le secteur du patrimoine est aussi marqué par une précarité des postes (temps non complets, statut fragile, emplois saisonniers). La formation et la qualification seraient aussi à renforcer, notamment sur les métiers d'accueil et de médiation. Certains métiers sont affaiblis par l'absence de certification (restaurateur du patrimoine, restaurateur d'art, chargé d'Inventaire.)

Une connaissance élargie d'une partie du territoire, à destination de tous

Certains territoires de la région disposent de services pérennes très documentés : Cahors, Toulouse, Pamiers, Lectoure ... La documentation produite est publique, mise à disposition sur internet, et disponible sur demande (18 619 dossiers d'étude sur les bases nationales et plus de 6 000 sur l'Atlas des patrimoines).

Transversalité et compétences spécifiques

Les métiers et compétences du service sont particuliers (historiens, historiens de l'art, archéologues, photographes...). Les recherches sont la plupart du temps réalisées de façon transversale avec d'autres disciplines, et le croisement des compétences apporte un éclairage nouveau sur le patrimoine.

Les équipes d'Inventaire travaillent avec l'Université, les Architectes des Bâtiments de France et collaborent avec des cabinets privés pour l'étude des Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, les autres directions de la Région, des éditeurs privés ou publics ...

Le croisement fécond de différentes approches (archéologie du bâti et dendrochronologie, études urbaines et relevés d'architecture ou photo aérienne), enrichit de façon inédite les études du service.

Une mission nationale et enrichissement permanent de corpus nationaux

La compétence Inventaire est obligatoire et partagée par l'ensemble des Régions de France. A ce titre, les données produites en Occitanie sont interoperables et ont vocation à rejoindre celles des autres Régions dans un portail national, accroissant la visibilité de notre patrimoine.

Le service **s'inscrit** également dans un réseau « Inventaire » qui permet de participer à des opérations nationales qui peuvent être valorisées entre autres, par des publications nationales.

Il participe aussi à **l'enrichissement** des bases de données nationales par le travail à **l'échelle** régionale, en suivant la même méthode scientifique que celle des autres régions.

Les fragilités :

Une connaissance du patrimoine régional à parfaire

Il existe un déséquilibre des partenariats entre la partie ouest et la partie est du territoire. Les sites internet patrimoniaux sont peu connus et insuffisamment fréquentés. De nombreuses zones blanches subsistent et pour certaines **d'entre** eux, les données ne sont pas actualisées depuis plus de 2 ans.

Une méconnaissance des missions de l'Inventaire général

Le service Inventaire général est un service peu connu de la Région. Les productions documentaires et les publications restent confidentielles pour le grand public qui confond ce service avec celui de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Monuments historiques – Beaux-Arts). Les centres de documentation sont peu fréquentés.

Des partenariats fragiles

La plupart des chercheurs partenaires au sein des collectivités partenaires restent sous statut contractuel et leurs missions restent liées aux conventions.

La Région doit rester référente en ce qui concerne la formation de ces personnels spécifiques : agents des services de la Région et chercheurs en convention de partenariat.

Des compétences à pérenniser

Seuls **l'Institut** National du Patrimoine ou la mission du Ministère de la Culture assurent la formation continue des personnels scientifiques. Or, ces formations ne sont pas ouvertes aux partenaires.

5. Le diagnostic Patrimoine

Les chiffres clés :

- ✓ 8 sites Unesco et 2 candidatures, soit 20% des sites classés Unesco en France
- ✓ Plus de 4500 monuments historiques
- ✓ **23 Villes et Pays d'Art et d'histoire**
- ✓ 134 Musées de France
- ✓ 2.7 milliards€ de **retombées économiques, dont 758 Millions € de retombées directes** et 2.02 milliards€ de **retombées indirectes**
- ✓ 12814 emplois dans la filière restauration du patrimoine

Sources : Ministère de la culture et étude FIGESMA 2009 (données 2006)

Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre de la Commission culture de la CTAP qui s'est réunie en mars et juillet 2017, mais aussi lors des réunions avec les acteurs du patrimoine et du tourisme. Les points saillants suivants ont été retenus :

Les atouts :

Un patrimoine riche et diversifié renforcés par la grande région

La région dispose d'un patrimoine exceptionnel et d'un patrimoine archéologique implanté sur l'ensemble du territoire, des langues et cultures régionales de plus en plus intégrées à des projets de développement territorial, un patrimoine contemporain dense et dynamique avec un réseau de musées/centres d'art couplé à une architecture contemporaine dans les villes comme dans des communes rurales.

Un territoire de récits

Ce patrimoine retrace l'histoire de l'humanité, de la préhistoire à nos jours : sites préhistoriques, antiquité romaine, Cathares, histoire médiévale, mais aussi de nombreux contes et légendes évoquant les récits de notre passé jusqu'à l'époque contemporaine, avec un patrimoine bâti illustrant toutes les époques ou le patrimoine culturel immatériel d'une terre d'exil et de mémoire (Camps de Rivesaltes, Retirade ...).

Le moteur d'une économie non délocalisable, facteur d'une attractivité résidentielle et touristique

Le secteur du patrimoine génère des retombées économiques et sociales significatives pour le territoire avec 12814 emplois dans la filière de restauration du patrimoine et 2,7 milliards€ de retombées économiques directes et indirectes.

Le patrimoine est au cœur de nombreux projets de développement local, moteur d'un dynamisme économique pour les habitants. Il constitue une attractivité au plan touristique et contribue au développement de l'offre locale. Tourisme culturel et tourisme vert sont aussi souvent liés dans les politiques touristiques des communes et département.

Un tissu artistique et culturel dynamique et diversifié très lié au patrimoine

Un lien étroit se noue entre création contemporaine et patrimoine, par la présence de nombreux festivals qui irriguent le territoire. Ils donnent à voir la création contemporaine dans tous les champs artistiques. Des opérations emblématiques comme « IN SITU Patrimoine et art contemporain » et le lancement d'« Horizons d'eaux » en 2017 autour du Canal du Midi encouragent ce croisement entre patrimoine et art contemporain.

Un territoire d'innovation et de créativité

Le patrimoine est aussi un champ d'innovation locale : des expériences singulières sont menées pour assurer des coopérations nouvelles et des mutualisations inédites pour renouveler les politiques à destination des publics.

Cette volonté d'innover repose sur un terreau fertile composé d'acteurs d'innovation culturelle, d'entrepreneurs innovants, avec notamment deux clusters numériques, un cluster tourisme et innovation. Dans le secteur de la médiation culturelle, des initiatives émergent dans les institutions artistiques et culturelles et dans les lieux patrimoniaux.

Les fragilités :

Une connaissance imparfaite du patrimoine régional

Nos partenaires estiment que la connaissance est insuffisamment mobilisée au regard de leurs besoins. Comment mieux la lier aux projets de territoire portés par les communes et les intercommunalités ? Comment passer de l'Inventaire général à des projets concrets d'action publique ? Le partage de cette connaissance est aussi fragilisé par des sites internet patrimoniaux peu connus et peu fréquentés.

Des dispositifs jugés complexes, peu lisibles et insuffisamment accompagnés par les acteurs institutionnels

La multiplicité des interlocuteurs (État, collectivités territoriales, partenaires privés ...) et la faible concertation renforcent la complexité de nos dispositifs de soutien et d'intervention. Certains regrettent l'absence de dossier unique. Au niveau de l'action régionale, un fonctionnement en silos est constaté pour des projets composites faisant appel à plusieurs de nos compétences (culture, patrimoine, au tourisme, à l'économie, aux relations internationales, à la formation professionnelle ...).

Des opérations complexes à monter et lourdes financièrement, en décalage avec les capacités d'ingénierie technique et financière

Les opérations de conservation et restauration du patrimoine exigent pour les propriétaires des cahiers des charges spécifiques à monter, avec une multiplicité de demandes d'aides et une méconnaissance des fonds disponibles ... Que le patrimoine soit protégé ou non, les coûts des projets sont aussi bien souvent élevés pour des communes rurales aux moyens limités. Les opérations sont jugées complexes à monter et lourdes financièrement, en décalage avec les capacités d'ingénierie technique et financière des communes rurales aux moyens limités.

Une promotion jugée insuffisante

Au niveau local, de nombreux sites patrimoniaux non protégés sont méconnus du public, ils sont pourtant dignes d'intérêt. Les communes en mènent difficilement la promotion.

Au niveau national et international, la promotion commune du territoire est jugée trop faible et suscite des interrogations pour la mener plus efficacement : quel est le rôle des maisons de la Région à l'étranger ?, du Comité Régional du Tourisme ?, la culture et le patrimoine sont-ils intégrés aux opérations de promotion à l'étranger ?, comment recevoir et attirer des délégations internationales ou la presse spécialisée ?

Une valorisation du patrimoine insuffisante, une formation des professionnels et une professionnalisation hétérogènes

La valorisation du patrimoine apparaît de qualité inégale, parfois insuffisante. Elle est fragilisée par une faible attractivité de l'emploi dans des communes notamment rurales, et par des moyens financiers limités ne permettant pas de créer un accueil et une médiation de qualité.

La valorisation du patrimoine est aussi marquée par une précarité des postes (temps non complets, emplois saisonniers). La formation et la qualification seraient aussi à renforcer,

notamment sur les métiers d'accueil et de médiation. Certains métiers sont affaiblis par l'absence de certification (restaurateur du patrimoine, restaurateur d'art, chargé d'Inventaire).

6. Le diagnostic Mémoire

Les chiffres clés :

- ✓ 31 musées, lieux, monuments, nécropoles ou parcours en Occitanie
- ✓ 40 893 visiteurs du Mémorial du Camp de Rivesaltes en 2016
- ✓ 12 millions de visites de sites mémoriels en France en 2014 (année de commémoration de la Grande Guerre) : 45% de plus qu'en 2013

Sources : Ministère de la Défense, site « Chemins de mémoire » du Ministère des armées et Bilan d'activités 2016 de l'EPCC

Les atouts :

Un patrimoine historique riche sur l'ensemble de la région

La région Occitanie est un territoire de mémoire lié à la Retirada, à la Seconde Guerre Mondiale et à la Guerre d'Algérie. Ce patrimoine est à la fois matériel et immatériel (vestiges, musées, mémoriaux, stèles, mémoires transmises via les associations...).

Un secteur qui contribue à la vitalité économique et culturelle du territoire

Le tourisme de mémoire est un tourisme de sens, vecteur d'attractivité en complément de l'offre touristique traditionnelle.

Par ailleurs, il existe un label qualité tourisme spécifique aux lieux de mémoire, et la filière tourisme de mémoire est structurée au niveau national (Ministère de la Défense et du Tourisme, site Internet Chemins de la mémoire).

Un secteur facteur de lien social et de citoyenneté sur le territoire

Le secteur du patrimoine mémoriel représente un enjeu à la fois civique et pédagogique, vecteur de l'histoire de notre pays et qui doit être transmise aux jeunes générations.

Un établissement public de coopération culturelle à vocation régionale, nationale et internationale

Le Mémorial du camp de Rivesaltes est un établissement culturel d'envergure avec une triple mission scientifique, pédagogique et artistique/culturelle, où sont réunies plusieurs mémoires (Espagnols, Juifs, Allemands, Tziganes, Algériens, Guinéens et Nord Vietnamiens). Outil de partenariat (Département, Direction Interculturelle à la Lutte contre le Racisme, autres lieux de mémoire de niveau national et international), le Mémorial du camp de Rivesaltes accueille en son sein un conseil scientifique pluridisciplinaire de renommée nationale et internationale.

Un réseau transfrontalier et deux réseaux régionaux de lieux de mémoire en construction

Le Mémorial du camp de Rivesaltes est membre du réseau mémoriel franco-espagnol et chef de file unique des 2 réseaux régionaux : le réseau des lieux de mémoire liés à la Retirada et

à la Seconde Guerre Mondiale, et le réseau des lieux de mémoire liés à la Guerre d'Algérie. Ces réseaux facilitent la mutualisation des moyens, l'échange de bonnes pratiques, la mise en œuvre de projets collaboratifs etc

Les fragilités :

Une mémoire considérée comme négative et honteuse

La mémoire fait ressurgir un passé négatif et honteux mais qui doit rester vivant et doit permettre de se servir du passé dans le présent au travers des dispositifs pédagogiques innovants. Par ce biais, elle doit être transmise aux jeunes générations.

Un patrimoine mémoriel méconnu

Il existe peu de vestiges du patrimoine mémoriel sur le territoire, aussi est-il souvent méconnu.

Il est nécessaire de développer la formation des guides conférenciers sur les questions mémorielles liées aux conflits ainsi que celle des professeurs (stage académique le plus demandé dans l'académie de Montpellier).

Une promotion insuffisante

La volonté politique de soutenir ce patrimoine historique doit être soutenue.

Une mémoire qui disparaît

La dégradation des ultimes vestiges et la disparition des derniers témoins rendent nécessaire la conservation et la transmission de ce patrimoine matériel et immatériel (en captant les témoignages notamment).

Une grande disparité entre les lieux

La matérialisation des lieux, les conditions d'accueil et de visite restent hétérogènes à ce jour sur le territoire : stèles, musées, centre d'interprétation, centre de mémoire, parcours, vestiges ...

7. Le diagnostic Langues et cultures régionales

Les chiffres clés :

- ✓ 21 festivals en langue catalane et/ou occitane sur le territoire
 - ✓ Plus de 7500 élèves suivent un cursus bilingue en occitan
 - ✓ Plus de 2500 élèves suivent un cursus bilingue en catalan
 - ✓ 130 000 spectateurs pour le festival Total Festumen 2017
 - ✓ 412 915 ressources consultées sur le site Occitanica dont 22% depuis l'étranger
- Sources : Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée, Education Nationale, OPLO et CIRDOC*

Les atouts :

Des cultures millénaires mondialement connues

De nombreuses universités (Universités de Toulouse, Perpignan, Paris-Sorbonne, Montréal ...) travaillent sur le catalan et l'occitan au travers de leur département d'histoire et de

littérature médiévale. En effet, la littérature médiévale des troubadours rayonne non seulement en Europe, mais aussi dans le reste du monde.

Les langues catalane et occitane sont pratiquées en France certes, mais aussi en Espagne ainsi qu'en Italie.

Une création actuelle très dynamique

La création en langue catalane et/ou occitane connaît un regain d'activité depuis plusieurs années. Le niveau de création est de plus en plus élevé ce qui permet un rayonnement bien au-delà de l'espace régional.

Un Patrimoine Culturel Immatériel riche et marqueur d'une identité

Le patrimoine culturel immatériel (gastronomie, carnivals, fêtes emblématiques, danses et musiques ...) est reconnu nationalement et internationalement, et pour certain même, classé au Patrimoine Mondial (Le Poulain de Pézenas, animal totemique de la Ville et classé à l'UNESCO au titre de chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel).

Une demande forte de la part des nouveaux arrivants en région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Des nouveaux arrivants au sein de la région Occitanie Pyrénées – Méditerranée se regroupent dans des associations locales qui promeuvent et défendent les langues et cultures catalane et/ou occitane.

La demande d'inscription en cursus bilingue langues régionales ou dans les écoles immersives associatives augmente chaque année dans les établissements (le réseau des écoles Calendreta et Bressola ...).

Des pôles de premier plan de promotion et de défense des langues régionales

Deux structures existantes sur le territoire, le CIRDOC (le Centre Inter – Régional de Développement de l'Occitan) et l'OPLC (l'Office Public pour la Langue Occitane), ont pour mission de sauvegarder, de promouvoir et d'assurer la diffusion du patrimoine et de la création en langue occitane.

La création de l'Office Public pour la Langue Catalane (OPLC) en 2017 viendra compléter ce panorama. Il sera un véritable outil de développement de la langue, de la culture, mais aussi de l'économie catalane. Il participera à une politique linguistique publique en faveur du catalan, en particulier auprès des plus jeunes.

Les fragilités :

De moins en moins de locuteurs « naturels »

La langue occitane est considérée par l'UNESCO comme une langue en danger. Les locuteurs dit « naturels » sont âgés et disparaissent sans avoir transmis la langue car il leur a été enseigné qu'il ne fallait pas parler occitan ou catalan ...

Les nouveaux locuteurs sont formés via l'école et paraissent un peu « hors sol ».

Des langues régionales non reconnues en France

L'Etat français n'a toujours pas ratifié la charte européenne des langues régionales adoptée en 1992 qui est destinée à protéger et favoriser les langues historiques régionales, ce qui ne permet pas une véritable reconnaissance et mise en valeur de ce patrimoine.

Une faible visibilité de ces cultures minoritaires dans les médias et les lieux de diffusion dits « classiques »

Les grands médias nationaux mais aussi régionaux (presse, télé, radio ...) font peu de place aux langues régionales.

Les circuits dits « classiques » de diffusion (Scènes de Musiques Actuelles, Scènes conventionnées ...) sont rarement ouverts aux langues et cultures régionales.

Les compagnies artistiques manquent parfois de professionnalisme

Jusqu'à présent, les langues et cultures catalane et/ou occitane sont portées par des compagnies artistiques qui étaient plutôt amateurs. Mais cette tendance est en train de s'inverser et nombreuses sont celles en cours de professionnalisation.

Un risque d'enfermement et/ou de ghettoïsation

Les traditions, langues et cultures régionales peuvent faire l'objet de tentatives de récupération mises en œuvre par des structures et groupes ayant des objectifs plus politiques (communautarisme, indépendantisme etc.).

8. Le diagnostic Livre et lecture

Les chiffres clés :

- ✓ 3759 opérateurs privés et publics du livre
- ✓ Plus de 11400 emplois
- ✓ 137 millions d'euros de CA annuel
- ✓ 921 écrivains, illustrateurs, dessinateurs, scénaristes BD et traducteurs
- ✓ 267 manifestations littéraires et salons du livre
- ✓ 1100 médiathèques-bibliothèques : 4.7 millions d'utilisateurs sur 5 Départements
- ✓ 282 éditeurs : 307 emplois salariés et 42 millions d'euros de CA
- ✓ 257 librairies indépendantes : 452 ETP et 81.6 millions d'euros de CA
- ✓ 47% des usagers des bibliothèques/médiathèques ont entre 15 et 64 ans, 39% entre 0 et 14 ans, et 14% plus de 65 ans

Sources : « Le livre en Occitanie, chiffres clés 2016 » (CRL et LR2I) et « La situation économique et sociale des auteurs du livre » du Ministère de la Culture mars 2017

Le diagnostic a été réalisé dans le cadre d'une concertation menée essentiellement par les agences du livre en 2016 qui a pointé les faits saillants suivants :

Les atouts :

Une filière compétitive

Le secteur du livre est la première industrie culturelle de France. Il est le bien culturel le plus vendu.

Une filière génératrice d'emplois

Le livre est une économie de proximité et présente un pourvoyeur d'emplois non délocalisables.

Une filière qui participe à la diversité de l'expression culturelle

La région Occitanie Pyrénées – Méditerranée est fortement présente dans le champ éditorial et dans la vie intellectuelle de la France par des contenus culturels à forte valeur ajoutée, avec une prédominance de la littérature générale et jeunesse.

Une filière qui contribue largement à l'aménagement culturel du territoire et à sa valorisation

Le maillage du territoire par les acteurs de la vie littéraire permet le maintien du lien social en centre-ville comme dans les zones rurales. Les librairies restent des lieux de vie et d'échange, tout comme les manifestations littéraires ou les bibliothèques.

Les librairies participent à la vitalité et à la redynamisation des centres villes, particulièrement dans les petites et moyennes agglomérations.

Des modèles économiques novateurs

La grande typologie des librairies et des entreprises d'édition permet à certaines, la mise en œuvre d'expérimentations de modèles économiques alternatifs.

Les fragilités :

Une grande fragilité économique

Activité de prototype, le livre nécessite une création sans cesse renouvelée car son modèle économique complexe, qui doit faire face à une forte saisonnalité (particulièrement pour la librairie), génère une faible rentabilité.

Les entreprises d'édition accèdent difficilement aux réseaux de commercialisation.

La répartition géographique des structures présente une forte disparité. Ainsi le maillage territorial des librairies présente une forte concentration sur 3 départements : la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard.

Un manque de formation et d'accompagnement

L'ensemble de la filière, et plus particulièrement les librairies, ont des besoins en formations adaptées (transmission des fonds de commerce, renforcement des compétences en commercialisation...).

Les acteurs de la filière vivent le plus souvent dans une situation précaire

Que ce soient les libraires et les éditeurs qui ne peuvent pas se salarier avant plusieurs années, ou que ce soient les auteurs, tous vivent dans une situation parfois précaire qui rend prioritaire la professionnalisation de leur activité.

Une filière dont la survie dépend des fonds publics

La contraction importante des budgets consacrés à la lecture publique ainsi que les réorganisations liées aux transferts de compétences vers les intercommunalités et les Métropoles, impactent un secteur précaire composé au 4/5ème d'acteurs bénévoles ...

9. Le diagnostic Radios associatives non commerciales

Les chiffres clés :

- ✓ 98 radios associatives non commerciales de catégorie A autorisées par le CSA : 1^{ère} Région en nombre de radios
- ✓ 30% des fréquences attribuées par le CSA aux radios associatives
- ✓ 161200 auditeurs
- ✓ 206 personnels salariés
- ✓ 2358 bénévoles

Sources : Comité territorial de l'audiovisuel Toulouse, FSER, « Etat des adhésions » 2017 de l'ARRA et Médiamétrie 2015

Ce diagnostic réalisé dans le cadre de réunions de concertation a pointé les faits saillants suivants :

Les atouts :

Un maillage équilibré du territoire

98 radios (sur 700 en France) sont réparties sur l'ensemble du territoire régional, à la fois en zones urbaines, péri-urbaines et rurales, mais aussi dans les zones sensibles et fragiles. Ancrées dans les territoires, elles participent à la construction d'une identité locale ainsi qu'aux événements locaux en lien avec le tissu associatif.

Une communication sociale de proximité diverse et plurielle

Les radios associatives locales diffusent une information de proximité, au plus proche du territoire et des citoyens, permettant ainsi un accès démocratique aux médias. Elles assurent aussi la promotion des langues et cultures régionales.

Une capacité de création et d'innovation importante

Calées sur le modèle de l'Economie Sociale et Solidaire, les radios associatives non commerciales possèdent de réelles capacités en matière d'innovation dans le champ social et sont en capacité de détecter les besoins sociaux de par leur proximité avec les populations.

Un engagement bénévole fort

Dynamiques et engagées socialement, les radios sont un outil d'insertion sociale et professionnelle, et d'éducation à la citoyenneté.

Un réseau régional constitué et actif

La majorité des radios associatives non commerciales (78 sur 98) s'est regroupée au sein du réseau ARRA (l'Assemblée Régionale des Radios Associatives) d'Occitanie dont les missions consistent notamment à professionnaliser les acteurs du secteur, à développer des actions collectives en matière de programmation et à mener des réflexions sur la transition vers les usages numériques.

Les fragilités :

Un secteur économiquement fragile

Les radios, de par leur modèle associatif, sont extrêmement dépendantes des organismes publics en matière de subventions publiques. La suppression des emplois aidés risque de fragiliser ce secteur.

Une professionnalisation et une diversité des équipes insuffisantes

La formation des acteurs du secteur est globalement à renforcer et de nouvelles compétences sont à développer, notamment dans le domaine du marketing, du montage de partenariats, et de l'ingénierie projet.

Des mesures d'audience inadaptées

Les enquêtes Médiamétrie ne sont pas adaptées aux radios associatives et ne permettent pas d'obtenir des données fiables en matière d'audience freinant la recherche de financement de ces dernières auprès des partenaires. En effet, les zones couvertes par Médiamétrie n'incluent pas la totalité des zones de diffusion des radios associatives.

Un passage au numérique incontournable mais coûteux et complexe

Le passage au numérique des radios associatives n'a jusqu'à présent pas fait l'objet de financements spécifiques et a engendré des coûts supplémentaires liés à la double diffusion et à l'acquisition de multiplexes communs à plusieurs radios.

En outre, la modification des zones de diffusion risque de priver, à terme, certains auditeurs de leurs radios locales. Le maintien de l'équilibre, sur la bande numérique, entre radios associatives et radios commerciales doit faire l'objet d'une attention particulière.

Des politiques publiques de long terme qui manque de complémentarité

Malgré une hausse du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) en 2017, une meilleure corrélation entre les capacités budgétaires du FSER et les autorisations d'émettre délivrées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) semble nécessaire. De même, la coordination entre les différents acteurs institutionnels (Etat et collectivité territoriale) peut être améliorée.

Par ailleurs, suite à la promulgation de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) de 2015, la question de la pérennité des partenariats entre les radios et certaines collectivités territoriales se posent.

10. Le diagnostic culture, innovation et transition numérique

Les chiffres clés :

- ✓ 10 clusters numériques
- ✓ 2 Métropoles French Tech
- ✓ 2^{ème} région de France en termes d'acteurs économiques du jeu vidéo
- ✓ 21 sites internet culturels d'envergure régionale
- ✓ 5 lauréats « Services numériques innovants » en Occitanie de l'appel à projets du Ministère de la Culture
- ✓ 8 projets d'innovation sociale dans le secteur culturel
- ✓ 1 réseau Muséomix

Sources : « Etude stratégique de la filière numérique Occitanie », DEI, 08/08/2017, Syndicat National du Jeu Vidéo, Recensement et analyse DCIC en cours 2017, <http://www.culturecommunication.gouv.fr>, <http://www.alterincub.coop>

Le diagnostic réalisé dans le cadre des rencontres « Innovation et transition numérique » a pointé les faits saillants suivants :

Les atouts :

Un territoire dynamique et innovant

La région est un territoire moteur qui favorise la création numérique et culturelle, ainsi que les mutualisations et expériences de coopération (mutualisation des services des publics du Musée Gévaudan de Mende et du Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan). Elle accueille aussi des clusters (FrenchSouth.digital, la TIC Valley ...) ainsi que de nombreux entrepreneurs culturels innovants.

Un vivier de jeunes diplômés dans le domaine de l'informatique et du numérique

Plusieurs formations d'excellence dans le domaine du numérique sont présentes sur le territoire (Digital Campus Ecole Web, labo universitaire du CRIT, UP To BY Simplon ...)

La Région est à l'initiative de la création de l'Ecole Régionale du Numérique (structurée en réseau de formations innovantes) permettant d'offrir aux demandeurs d'emplois des formations dans ce secteur.

Des initiatives croissantes de médiation numérique

Le support du numérique connaît un fort développement car il permet de faciliter la médiation culturelle. Des initiatives intéressantes se sont multipliées, témoins de la créativité des acteurs : Muséum de Toulouse (exposition les « As de la jungle » et parcours en réalité augmentée dans la ville de Toulouse), le Musée St-Raymond (dispositif le « Vase qui parle »), le site internet du Musée Fabre, l'application « musées en bulle » ...

Des événements et des acteurs fédérateurs de la filière numérique et culturelle

Le territoire régional accueille de nombreux événements et acteurs qui mêlent numérique, culture et innovation : le réseau Muséomix, la Mêlée numérique, le Festival des arts numériques (Saint-Orens), les Storygraphes, les Tropismes, le Fab14 ...

Un engagement affirmé de la Région pour l'innovation

La Région investit pour couvrir le territoire en Très haut Débit afin de résorber les zones blanches et accompagne les projets de Réseaux d'Initiative Publique Très Haut Débit (RIP THD).

Elle a aussi adopté en février 2017 le Schéma Régional de Développement Economique, de l'innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) dans lequel elle souhaite notamment développer l'innovation au cœur des territoires et apporter son appui aux initiatives locales. En complément, elle a lancé l'appel à projets « Readynov » sur les systèmes intelligents et la chaîne de la donnée numérique.

Les fragilités :

Des outils de communication et de médiation à renforcer

Dans l'ensemble, les outils de médiation ne sont pas suffisamment développés et l'offre est très hétérogène. Insuffisamment innovants, ils ne permettent pas de toucher un public jeune.

Plusieurs sites web culturels sont obsolètes car ils ne sont pas actualisés et peu connus.

Il n'existe pas à ce jour de plateforme numérique régionale recensant de manière actualisée, à la fois les structures dédiées à la culture, les appels à projets, les artistes et les espaces de travail.

Un cloisonnement entre les acteurs des secteurs culturels et numérique persiste

Les secteurs de la culture et du patrimoine apparaissent souvent trop cloisonnés et assez éloignés du monde économique. La faible mise en réseau des acteurs culturels et économiques est un frein au développement de projets conjoints.

Ce cloisonnement existe aussi entre le secteur culturel, touristique et le secteur du numérique. De ce fait, le manque de collaboration et donc de synergie entre les acteurs, couplé à un défaut d'appels à projets interdisciplinaires, entraînent une pénurie de projets communs innovants susceptibles de répondre aux attentes du public.

Des difficultés de financement

Les projets liés au numérique représentent un coût élevé et sont difficilement finançables pour un certain nombre d'acteurs de la culture.

Un manque de formation des acteurs culturels aux outils numériques

Les acteurs culturels ne sont pas suffisamment formés aux outils numériques ainsi parfois, qu'à l'utilisation des réseaux sociaux, et méconnaissent l'ingénierie de projets numériques (sites internet performants, actions de médiation numérique etc.).

Un territoire encore inégalement équipé rendant difficile le déploiement des services numériques

Des zones blanches en téléphonie mobile et en accès à très haut débit persistent sur le territoire malgré les plans de résorption de l'Etat et les investissements conséquents des collectivités pour déployer ces réseaux. Cette fracture numérique en termes d'aménagement freine le déploiement des services dans les domaines de la culture et du patrimoine.

11. Le diagnostic culture et international

Les chiffres clés :

- ✓ Eurorégion : 110 000km², 14 millions d'habitants, une frontière avec l'Espagne et une ouverture sur la Méditerranée
- ✓ 20% des sites classés Unesco en France
- ✓ Une dizaine de festivals de portée internationale : 3^{ème} région de France avec 240 festivals
- ✓ 2 centres culturels de rencontres, 1 scène Européenne et 1 lieu dédié à l'accueil d'artistes étrangers
- ✓ 14% des entreprises d'édition dépassant 500K€ de CA annuel
- ✓ 13% des compagnies de cirque exploitent un spectacle à l'international en 2016

- ✓ 1 des principales plateformes à l'international du cirque de création avec CIRca (pôle national des arts du cirque d'Auch et son festival du cirque)
- ✓ Des recrutements d'effectifs à 75% internationaux pour l'école de cirque Le Lido

Sources : France Festivals 2016, DCP- ICN, MCC+DCP, et LR2L

Les atouts :

Un fort potentiel de développement du tourisme culturel

La richesse et la diversité du patrimoine, ses nombreux musées, la diversité et l'attractivité de ses festivals ainsi que la répartition des ressources sur le territoire font de la région un véritable « Pays de Cocagne » pour la mise en place d'une politique de tourisme culturel international.

Une scène artistique riche et plurielle

De nombreux échanges et réseaux se construisent entre acteurs d'Occitanie et l'Espagne, mais aussi en direction du monde méditerranéen (Cinemed, Cinélatino, Festival des créations télévisuelles de Luchon, Festival Arabesque ...), d'échanges dans le domaine de l'audiovisuel (avec l'association Nord/Sud films), ou d'échanges dans le domaine du spectacle vivant (le projet de Rizzo).

La place et le rôle de la culture sont également prégnants dans la stratégie Eurorégionale avec notamment la mobilisation du programme européen « Europe creative ».

Des filières d'excellence et des artistes de renommée internationale

La filière du cirque constitue un véritable « marqueur » identitaire de la région sur un plan artistique et culturel qui a d'ores et déjà trouvé sa place sur la scène internationale.

Dans le domaine des industries culturelles et créatives, certaines « niches » d'excellence comme celle du film d'animation ou de l'édition méritent une attention particulière.

Les métiers d'art mêlant création contemporaine et savoir-faire traditionnel constituent un vivier important de ressources avec les filières du verre (Carmaux), de la céramique (Martre-Tolosane) ou du design alimentaire (Nègrepelisse). Par ailleurs, à titre d'exemples, parmi les compagnies de théâtre les plus connues à l'international, figurent celles de Mladen Materic, d'Aurélien Bory, de Julien Bouffier ou encore de David Ayala... Enfin, les orchestres de Toulouse et de Montpellier, ou des artistes comme Soulages, Di Rosa ou Céleste Boursier-Mougenot sont également représentatifs d'un territoire riche de talents.

Une politique régionale en faveur des langues occitane et catalane facteur d'ouverture sur la diversité culturelle et favorisant la communication avec les territoires transfrontaliers

Avec l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO) et l'Office Public de Langue Catalane (OPLC), la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée s'est dotée d'outils de promotion et de soutien à la diversité linguistique favorisant l'ouverture communautaire et la communication transfrontalière.

L'Occitanie dispose d'un vivier de professionnels hautement qualifiés et dont l'expertise métier dans l'élaboration de stratégies, la conception et la mise en œuvre de projets et l'accompagnement d'artistes, constitue une ressource mobilisable pour d'éventuels

partenariats. Les agences régionales culturelles représentent des opérateurs de premier plan pour la veille, l'observation et l'accompagnement de projets à l'international.

Les fragilités :

Des initiatives du milieu professionnel souvent disséminées

Les initiatives à l'international se déroulent souvent le temps d'un programme européen avec des partenariats de projet d'opportunité sans réelle stratégie sur le moyen / long terme. La mise en place de réseaux solides et identifiés ainsi que le développement de projets à moyen terme économiquement viables, s'en trouve pénalisée.

Une fragmentation et un isolement relatif du secteur culturel

Les projets internationaux favorisent la création de passerelles intersectorielles, mais les différents milieux culturels, touristiques, économiques et diplomatiques demeurent cloisonnés faute de réelles collaboration de projets, d'ingénierie partagée et d'outil d'évaluation communs.

Un secteur marqué par une forte polarité entre précarité et « vedettariat »

La grande majorité des acteurs culturels évolue dans une économie de projets précaires qui favorise peu un développement sur le marché international, à l'exception d'évènements, de musées, d'institutions ou d'acteurs et d'artistes internationales.

Une faible intégration des ressources culturelles et patrimoniales dans la stratégie régionale d'attractivité extérieure

Malgré un potentiel régional important, les différents atouts culturels et patrimoniaux sont souvent peu valorisés sur la scène européenne et internationale. La Région, cheffe de file de l'attractivité et du développement économique, autorité de gestion des fonds européens et leader dans la politique de développement touristique, dispose de nombreux atouts pour la mise en place d'une politique de marketing culturel qui peine pourtant à se mettre en place.

Une ingénierie de projets qui reste à développer et à partager

Les acteurs culturels ne maîtrisent pas suffisamment l'ingénierie de projets ad hoc comme la structuration de réseaux à l'international, l'identification de relais et de partenaires étrangers, la mise en place d'une stratégie d'export, la mobilisation des fonds européens, le suivi des projets et leur évaluation ...

Les agences culturelles et économiques, le Comité Régional du Tourisme, les relais consulaires et les ambassades, les maisons de la Région à l'étranger et les services régionaux partagent peu d'objectifs et d'outils communs.

III – Une stratégie régionale 2018 -2021 pour la culture et le patrimoine

1- Renforcer l'égalité d'accès à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire

1.1 - Simplifier l'accès et la lisibilité de l'action régionale et renforcer la connaissance

1. Améliorer l'accès à l'information culturelle en ligne	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>L'offre culturelle en ligne sur le site « laregion.fr » est diversifiée et riche. Toutefois, cette dernière est dispersée (aides et appels à projets, site Prix Nougaro, Guide des Festivals, sites Patrimoine, actualités ...). L'enjeu est d'améliorer l'accès à l'information culturelle régionale en ligne et de centraliser l'accès à l'ensemble des contenus.</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner une vision claire et complète de la politique culturelle de la Région, - améliorer la connaissance et la géolocalisation des lieux et événements culturels soutenus ou portés par la Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée, - accroître la visibilité de l'actualité culturelle du territoire régional, - faciliter l'accès à l'information pour les professionnels (subventions, annuaires acteurs, appels à projets, ressources en ligne...). 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée va créer une rubrique Culture et Patrimoine sur le portail Région (laregion.fr) et développer les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services en ligne : <ul style="list-style-type: none"> - Agenda culturel, actualités culturelles - Carte interactive des lieux de diffusion, des événements pour le grand public et des équipements (à découvrir via des visites 360°) pour les professionnels, - Centre de ressources dédié aux professionnels (annuaires par secteur, guides de bonnes pratiques, veille et observation), - Liens vers sites des Agences, les équipements régionaux et leurs actualités, - Les informations relatives aux fonds européens (Europe créative, aux appels à projets...), aux partenariats internationaux. • La communication institutionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - La politique culture et patrimoine, - Les aides (dossiers en ligne à télécharger), - La concertation, - Les actions/projets emblématiques pilotés par la Région. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Citoyens / Professionnels	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine, Direction de la communication et de l'information citoyenne	
En externe à la Région : les citoyens, les professionnels	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
La fréquentation de la rubrique et de ses contenus	Hausse
L'accès à l'information	Le bon fonctionnement des services
Des données culturelles à jour	Actualités

2. Créer un portail fédérateur du patrimoine en ligne
Enjeux et objectifs de l'action
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, dans le cadre de sa mission d'Inventaire des patrimoines, est dotée actuellement de deux sites Internet dédiés à la diffusion et la valorisation des données patrimoniales. Son lien avec les structures qui produisent des données numériques la conforte quant au développement et à la conservation de ces dernières. Ainsi, la Région Occitanie, est pôle associé de la Bibliothèque nationale de France (BnF) jusqu'en 2019.</p> <p>L'enjeu est d'offrir un espace unique de découverte de la richesse du patrimoine régional et de valoriser les sites remarquables.</p> <p>Les objectifs de cette action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diffuser la connaissance historique auprès de tous, • valoriser le patrimoine régional par des environnements multimédia attractifs, • animer les réseaux du patrimoine et le réseau des sites UNESCO, • développer la mutualisation des pratiques, pour la diffusion et la conservation du patrimoine.
Descriptif de l'action
<p>Cette action portera sur deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un site internet unique dédié à la diffusion et à la valorisation des données patrimoniales collectées par la Région et ses partenaires et proposer des services en ligne : <ul style="list-style-type: none"> - diffusion des données de la recherche, - développement d'un service de médiation par le numérique, - animation des réseaux du patrimoine. • Proposer une stratégie de développement et de conservations des données numériques et fédérer autour d'un portail commun la diffusion des patrimoines en ligne : <ul style="list-style-type: none"> - Sur le patrimoine écrit provenant du territoire et/ou concernant le territoire, le projet « PALANCA » est porté par Occitanie Livre et Lecture : cet outil de diffusion en ligne repose sur une coopération numérique entre les établissements porteurs de patrimoine écrits numérisés. - Le financement de structures qui numérisent leurs données ou s'équipent d'entrepôts de diffusion ou de conservation.
Bénéficiaires / publics cibles
Citoyens / touristes / réseaux du patrimoine / chercheurs / jeune public / professionnels
Acteurs concernés
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction du tourisme et du thermalisme / Direction des systèmes d'information / Direction de la communication et de l'information citoyenne
En externe à la Région : les réseaux du patrimoine, les sites Unesco, les Grands Sites Occitanie, le CRT, Occitanie Livre & Lecture, Bnf, l'INA, 28 établissements et les collectivités partenaires (Palanca)

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
La fréquentation du site	Une hausse de la fréquentation
L'accès à l'information	Le bon fonctionnement des services et réutilisation des données
Des données patrimoniales à jour	Un versement régulier des données métier

3. Créer un dossier d’instruction unique des demandes liées au patrimoine	
Enjeux et objectifs de l’action	
<p>La création d’un dossier unique du patrimoine doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - simplifier pour les porteurs de projets, l’élaboration des dossiers de demande de subvention, - souligner la complémentarité entre les acteurs publics, afficher et rendre compréhensible le rôle de chacun, - partager les expertises, - s’accorder sur la liste des pièces administratives et techniques à joindre, - dématérialiser le dépôt des dossiers et des pièces administratives à joindre. 	
Descriptif de l’action	
<p>Cette action consiste à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer dans un premier temps un dossier unique de demande de subvention (dématérialisé) partagé a minima entre Région et Départements et si possible avec l’Etat et éventuellement dans un second temps avec les Intercommunalités ; - ne pas créer de guichet unique (la Région et les Départements resteront maîtres de leur instruction); - mutualiser les pièces (plateforme) et les réutiliser quand c’est possible d’une année sur l’autre et étudier la possibilité de « recycler » les informations pour enrichir les bases de données (information historiques, techniques ou scientifiques, données économiques, coordonnées pour listes de diffusion, etc.). 	
Bénéficiaires / public cibles	
Collectivités territoriales, établissements publics, associations, personnes physiques, SCI, GFA et tout autre porteur de projet.	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l’action territoriale, de la ruralité et de la montagne / Direction des systèmes d’information / Direction des affaires financières et du budget / Direction du patrimoine et des moyens généraux	
En externe à la Région : Départements en priorité, Intercommunalités, Etat	
Indicateurs d’évaluation	Résultats attendus
Nombre de Départements qui adoptent le dossier unique dans le cadre de conventions à engager avec eux	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les relations avec les porteurs de projets et avec les partenaires - Partager l’information, rationaliser l’instruction des dossiers.
Nombre de dossiers déposés et dématérialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les délais de transmission et d’instruction - Extraire le maximum d’informations d’un dossier et réutiliser les données

4. Simplifier les dossiers de demande de subvention et dématérialiser

Enjeux et objectifs de l'action

La simplification des dossiers de demandes de subvention de la Région et leur dématérialisation visent à :

- faciliter les démarches pour les porteurs de projets,
- alléger et gagner du temps pour les acteurs culturels et pour les services de la Région,
- moderniser l'action publique régionale.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée souhaite expérimenter la simplification des dossiers de demandes de subvention dès 2018 dans le domaine des langues et cultures régionales ainsi que la création **d'un** dossier unique dans le domaine du patrimoine. Il **s'agit** notamment de faciliter **l'emploi** des dossiers de demande de subvention en les mettant en format '**PDF formulaire**' afin **qu'ils** soient lisibles par tous et sur tous les supports, facile à compléter et facile à manipuler pour le service.

Dans un second temps, une démarche de simplification de **l'ensemble** des dossiers de demande du domaine de la culture et du patrimoine sera lancée.

En parallèle, le chantier de la dématérialisation de bout en bout de la demande de subvention par les porteurs de projet **jusqu'au** mandatement de la subvention sera mis en place.

Bénéficiaires / publics cibles

Les acteurs culturels et du patrimoine

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine, Direction du Contrôle de Gestion, Direction des Affaires Financières et du Budget, Direction de **l'Informatique**

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de dossiers de demandes de subvention simplifiés mis en ligne	2018 : dossiers en langues et cultures régionales 2019 et suivants : les autres secteurs
Nombre de réclamations	Diminution
Nombre d'erreur de saisie	Aucune à terme

5. Étendre la contractualisation de l'Inventaire général à toute la région

Enjeux et objectifs de l'action

Les enjeux sont de recenser, comprendre, étudier et faire connaître l'ensemble du patrimoine régional :

- améliorer, enrichir la connaissance et soutenir la conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire régional,
- garantir la qualité et la validité de la connaissance enregistrée avec une méthode élaborée et approuvée nationalement (compétence obligatoire depuis la loi du 13 août 2004),
- soutenir et assurer la mise en place de services patrimoniaux compétents au plus près des territoires,
- construire des programmes de recherche communs (thématiques ou non) avec l'État et l'Université,
- assurer la diffusion d'une connaissance scientifique de qualité au plus grand nombre et aux spécialistes,
- permettre et améliorer l'échange de documentation avec les services de l'État (Monuments historiques, Urbanisme, Architectes des Bâtiments de France).

Descriptif de l'action

L'extension de la contractualisation en matière d'Inventaire général vise à :

• Enrichir et mettre à niveau la documentation existante :

- récupérer et intégrer les données des objets mobiliers inscrits et classés dans les bases régionales afin d'assurer l'archivage de la documentation liée à leur histoire ou à leur restauration,
- archiver la documentation liée aux opérations d'urbanisme (PLU etc),
- accompagner les collectivités qui ont déjà initié un travail de recensement pour le mettre en conformité avec les normes de l'Inventaire général.

• Contribuer aux opérations d'urbanisme :

- communiquer dans les temps réglementaires la documentation disponible,
- établir des passerelles entre l'Inventaire général et les dispositifs d'urbanisme.

• Soutenir la mise en place de services patrimoniaux compétents :

Afin de renforcer l'efficacité et le rythme de l'Inventaire général sur le territoire régional, mais aussi de permettre une prise en compte accrue du patrimoine culturel par le grand public ainsi que dans les documents d'urbanisme, la Région s'associe à des collectivités publiques et à des établissements publics disposant de l'ingénierie qualifiée pour mener l'Inventaire du territoire correspondant. Fin 2017, on compte 17 partenariats. Il convient de bâtir d'autres partenariats à l'échelle de la région.

• Les opérations susceptibles d'être soutenues par la Région sont :

- le recensement et l'étude de l'ensemble du patrimoine d'un territoire dans le cadre d'une ingénierie qualifiée : l'Inventaire peut être topographique ou thématique ;
- les opérations de connaissance sur des thématiques définies nationalement (le patrimoine industriel, scientifique et technique, le patrimoine urbain, le vitrail, les peintures monumentales...);
- les opérations de connaissance sur des thématiques de recherche définies à l'échelle

- régionale (le patrimoine mémoriel, le patrimoine immatériel, les objets mobiliers, **l'architecture** civile médiévale, les jardins remarquables, le patrimoine des lycées, le patrimoine lié au Canal du **Midi...**) ;
- les opérations de connaissance ponctuelles liées à des projets de renouvellement urbain, de réhabilitation, de restauration, de **valorisation...** ;
 - les opérations ponctuelles de conseil et **d'expertise** dans les domaines énumérés ci-dessus ;
 - le partage **d'une** méthodologie scientifique et technique afin **d'assurer** la qualité scientifique et la pérennité des informations recueillies.
- **Les conditions de la contractualisation passent par l'établissement d'un accord**, le cas échéant, pluriannuel **d'objectifs**, à l'issue d'une concertation entre la Région et les opérateurs concernés qui prend en compte :
 - la définition concertée **d'un** programme scientifique et culturel,
 - les modalités de la mise à disposition au public des résultats du travail produit dans ce cadre,
 - un descriptif des moyens mis en commun.
 - **Garantir la qualité scientifique des productions et assurer leur diffusion :**
 - assurer la formation continue des collectivités partenaires,
 - mettre en ligne connaissance scientifique de qualité permettant une ouverture au plus grand nombre comme aux spécialistes,
 - contribuer à **l'accessibilité** de la documentation (open data et publications de qualité).

Bénéficiaires / publics cibles

Les opérateurs de droit public (Communes, EPCI, Départements, Syndicats Mixtes...) pour la réalisation de l'Inventaire général.

Les services déconcentrés de **l'État**, les universités pour **l'échange** de documentation et la construction de programmes de recherche communs.

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction des Affaires juridiques / Direction de la communication et de **l'information** citoyenne

En externe à la Région : le Ministère de la culture, les Universités, le CIRDOC

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de conventions de partenariat signées	Actuellement 17 partenariats, atteindre 25 d'ici la fin du mandat dont 4 en 2018
Nombre de dossiers	500 dossiers créés ou mis à jour
Nombre de dossiers mis en ligne sur les bases nationales et de l'Atlas des patrimoines	200 par an minimum
Nombre d'ouvrages publiés collection régionale et nationale	2 par an minimum
Nombre d'articles publiés	5 par an minimum

6. Piloter la diffusion de la connaissance	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>L'enjeu est de rendre visible, diffuser et valoriser la politique culturelle et scientifique de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée sur tous les supports de communication.</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser le travail de recherche historique de l'Inventaire et ses partenaires, - promouvoir le 1% artistique, - offrir aux partenaires une ligne éditoriale leur permettant de publier sous la responsabilité scientifique de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée, - organiser une game jam et des jeux vidéo pour valoriser les ressources culturelles et patrimoniales en ligne, - favoriser l'interaction exemplaire entre l'écosystème culturel et numérique. 	
Descriptif de l'action	
<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer les contributions éditoriales sur les supports numériques (sites internet patrimoine, site internet Région, Réseaux Sociaux, Intranet), • poursuivre la politique éditoriale sous format papier dédiée au patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la collection « Focus »....., - Développement de la collection « Archives d'architectes », - Contribution aux collections nationales de l'Inventaire. • poursuivre et harmoniser les cartels d'œuvre du 1% artistique des lycées, • mener des collaborations ou réaliser des expositions, • renforcer la revue électronique « Patrimoine du sud », • poursuivre la « game pratic » et le développement du jeu vidéo lauréat. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Grand public, jeune public, chercheurs ...	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de la communication et de l'information citoyenne	
En externe à la Région : Les réseaux culturels (tous secteurs confondus)	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de sites valorisés	En augmentation ou maintien
Nombre d'articles publiés	En augmentation ou maintien
Nombre de jeux téléchargés	En augmentation ou maintien
Prix obtenus	En augmentation ou maintien

1.2 - Assurer un maillage culturel équilibré du territoire à travers les lieux et équipements structurants

7. Soutenir les lieux structurants des arts de la scène
Enjeux et objectifs de l'action
<p>La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée souhaite conforter le maillage de son territoire au travers d'un ensemble d'établissements culturels « de référence » à l'échelle régionale, mais également nationale et internationale pour certains d'entre eux.</p> <p>En effet, ces lieux structurants, au nombre d'une cinquantaine, œuvrent activement tout au long de l'année en faveur de la diffusion, de la création, de l'action en direction des publics et du développement territorial. Ils intègrent la diversité des esthétiques des arts de la scène : théâtre, arts de la rue, arts du cirque, danse, marionnettes, théâtre d'objets, musiques classiques et actuelles, arts croisés.</p>
Descriptif de l'action
<p>Sont considérés comme structurants des opérateurs (bénéficiant ou non d'un label d'Etat) qui conduisent à l'année et sur une échelle conséquente un programme artistique et culturel structuré autour de 5 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutien à la création (productions, coproductions, résidences, maquettes), • diffusion de spectacles (programmation artistique reconnue et de rayonnement), • programme d'actions de sensibilisation, médiation, éducation artistique en direction de publics variés (dont publics fragiles), • actions partenariales structurées et étendues sur leur territoire d'implantation, • actions structurantes pour la filière au sein de réseaux régionaux, nationaux et internationaux. <p>Dans le cadre de son programme de soutien à la diffusion régionale, la Région souhaite proposer à l'ensemble de ces opérateurs un soutien global en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • généralisant le principe de conventionnement pluriannuel et pluripartite avec les autres collectivités publiques, autour des axes cités plus haut, sur la base de projets d'établissements triennaux intégrant les priorités de chaque financeur ; • définissant de manière partenariale des objectifs (conventions d'objectifs) et des indicateurs de suivi qui prendront particulièrement en compte : <ul style="list-style-type: none"> - l'implication dans le développement culturel du territoire d'implantation et la coopération avec les autres opérateurs du territoire (artistiques et autres, à différentes échelles), - l'accueil d'équipes régionales (en production et diffusion). <p>La contractualisation est prévue pour une durée de 3 ans (exceptionnellement 4 pour les lieux qui bénéficient d'un conventionnement Etat ou Commune de 4 ans) et vise ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sécurisation financière des opérateurs, • un meilleur pilotage stratégique et technique de l'activité par l'opérateur lui-même et par ses partenaires. <p>Un suivi en continu de l'activité sera réalisé selon des modalités adaptées à chaque bénéficiaire. Par ailleurs, une évaluation rétrospective sur 3 ans de l'activité des structures est conduite, condition préalable à un éventuel renouvellement du conventionnement.</p> <p>Enfin, la Région pourra être amenée à faire une analyse comparée de ces différentes données afin d'évaluer plus globalement l'activité des lieux structurants dans leur ensemble et le dispositif de conventionnement en lui-même.</p>
Bénéficiaires / publics cibles
<p>Lieux labellisés (labels Etat) Lieux non labellisés jouant un rôle significatif au sein d'une filière ou d'un territoire donné</p>
Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la Région : lieux structurants, acteurs locaux, acteurs régionaux et nationaux des filières concernées, Réseau en Scène, Etat, Départements, Communes, Intercommunalités	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Evolution du nombre de structures conventionnées	Structuration / qualification / stabilisation du réseau des lieux de référence sur le spectacle vivant sur tout le territoire Occitanie.
Indicateurs de réalisation des objectifs du conventionnement : nombre de compagnies régionales dans les programmations et la production, attention portée aux esthétiques les moins programmées (danse contemporaine, musique contemporaine, marionnettes), soutien à la création (coproductions, résidences), actions culturelles, éducation artistique, participation aux dynamiques de réseau régionales) etc.	Augmentation de la place des compagnies régionales et des esthétiques minoritaires dans les programmations. Amélioration des conditions et moyens de production des spectacles pour les compagnies régionales.

8. Conforter et développer la diffusion de l'art contemporain

Enjeux et objectifs de l'action

Le développement de la diffusion de l'art contemporain dans l'offre artistique et culturelle régionale est un enjeu pour :

- rendre visible sur le territoire la création contemporaine dans sa diversité,
- rendre l'art contemporain accessible au plus grand nombre,
- assurer un maillage du territoire régional en multipliant les partenariats et les collaborations avec les lieux de création et de diffusion d'art contemporain (lieux et festivals structurants, lieux « alternatifs » ou innovants),
- assurer un rayonnement régional par la diffusion artistique contemporaine.

Descriptif de l'action

- Sera **soutenue l'organisation de manifestations et de projets de diffusion d'art contemporain** (expositions, festivals...) avec une recherche constante d'équilibre de l'offre culturelle sur le territoire et une exigence de qualité. La Région veille à ce que ces initiatives participent au rayonnement régional et portent la diffusion de l'art contemporain auprès des publics, pour que son accès, que ce soit dans les musées, les centres d'art, les galeries d'art, les lieux d'exposition ou l'espace public, soit ouvert au plus grand nombre. Dans l'accompagnement des structures de diffusion, la Région porte aussi une attention particulière à l'accompagnement spécifique pour les publics lycéens, ainsi qu'en faveur des publics fragilisés et éloignés de la culture. Ce soutien finance également **les catalogues d'expositions et l'édition de monographies d'artistes**.
- La Région participe directement à la diffusion de l'art contemporain auprès des publics par **ses cinq lieux régionaux de création et de diffusion** que sont le Musée régional d'art contemporain de Sérignan (MRAC), le centre régional d'art contemporain de Sète (CRAC), l'EPCC musée d'art moderne de Céret, le syndicat mixte Les Abattoirs à Toulouse et l'association FRAC Occitanie Montpellier.
- La Région **soutient la construction et l'extension de lieux structurants de diffusion d'art contemporain** assurant une ouverture et une diversification des publics, une médiation culturelle étendue, et une sécurisation et une amélioration des conditions d'accueil.
- Avec le développement du numérique et de l'économie de service, les espaces de création ont muté et prennent aussi place dans de **nouvelles organisations** comme les tiers-lieux, des espaces de partage, co-working, ou de fabrique, ainsi que sous la forme de nouvelles coopérations comme les coopératives. Pour répondre aux besoins émergents et à ces nouveaux lieux de création, la Région étend son soutien aux nouveaux lieux de création et de diffusion (les tiers-lieux, SCOP, espaces de fabriques).

Bénéficiaires / publics cibles

Opérateurs proposant sur le territoire régional une programmation exigeante, professionnelle et portant sur des esthétiques diversifiées :

- acteurs privés (associations, scop) du territoire régional ayant pour activité principale la promotion et la diffusion de l'art contemporain
- acteurs publics : collectivités territoriales et établissements publics

Acteurs concernés

En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine donc MRAC, CRAC / Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne

En externe à la région : les EPCC, les FRAC, Lieux et opérateurs de diffusion d'art contemporain.

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de visiteurs MRAC et CRAC	Progression de la fréquentation
Nombre visiteurs art contemporain	Progression de la fréquentation
Nombre d'artistes de la Région exposés	Présence d'artistes de la Région dans les programmations

9. Soutenir la création et la réhabilitation des cinémas de proximité	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Le soutien des cinémas de proximité permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la diffusion et la démocratisation culturelle auprès d'un large public, - renforcer l'attractivité des territoires 	
Descriptif de l'action	
<p>Sera accompagnée la création ou la réhabilitation des salles de cinémas de proximité dans le cadre du dispositif de soutien aux équipements culturels structurants.</p> <p>La Région tient notamment compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des conditions d'équilibre financier de l'exploitation future, • de la qualité de l'animation et de la programmation culturelles de l'équipement, • du maillage territorial permis par l'équipement. <p>La Région s'appuie sur les principes des critères des contrats régionaux 2018-2021. Afin d'éviter de participer à des projets qui risqueraient de porter atteinte aux marchés des cinémas environnants, la Région conditionne son intervention à un financement par le Centre National du Cinéma (CNC) (aide sélective à la création et à la modernisation de salles en zone insuffisamment équipée).</p> <p>Pour les maîtrises d'ouvrage privées, l'intervention régionale est possible dans le cadre de la Loi Sœur (maximum des financements combinés de la commune, du département et de la région à hauteur de 30 % du projet d'investissement).</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<ul style="list-style-type: none"> - les entreprises d'exploitation cinématographique - les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) 	
Acteurs concernés	
<p>En interne : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne / Direction de projet des politiques contractuelles territoriales et d'appui à l'attractivité touristique.</p> <p>En externe : les collectivités, la DRAC, le CNC.</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Répartition géographique	Maintien ou progression du maillage territorial
Fréquentation des cinémas soutenus	Maintien ou hausse de la fréquentation

10. Soutenir le développement des bibliothèques et médiathèques	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région participe au financement d'équipements culturels structurant dans le cadre de sa politique territoriale afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller aux équilibres du territoire en termes d'équipement, • renforcer le maillage territorial et la proximité des équipements, • accompagner la mutation numérique des établissements. 	
Descriptif de l'action	
<p>Sera soutenue la construction ou la réhabilitation d'équipements culturels structurants pour la lecture publique. Les projets doivent s'inscrire dans une double logique de structuration d'un réseau et de projet de service de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • structuration d'un réseau : les projets s'inscrivant dans une logique de réseau sont éligibles, d'où l'exigence d'une tête de réseau, de services partagés (informatique, prêt, animations...), • existence d'un projet de service de qualité conduit par des agents professionnels et incluant un projet architectural adapté, une desserte optimale et des actions de médiation au numérique. <p>Le dispositif est harmonisé sur l'ensemble du territoire régional.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Communes et intercommunalités, bibliothèques et médiathèques Grand public	
Acteurs concernés	
En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la région : DRAC Occitanie, Occitanie Livre & Lecture, Collectivités et établissements documentaires, BnF – FILL – Universités, Images en bibliothèques, BPI (Centre Pompidou)	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Aménagement culturel	Amélioration des conditions de mutation numérique des établissements
Nombre de bibliothèques-médiathèques	Meilleur maillage territorial

11. Consolider les fonds des bibliothèques et médiathèques	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>L'enrichissement et la consolidation des fonds des bibliothèques et des médiathèques de la région permettent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la complétude des collections et sa visibilité, • organiser son stockage physique, • protéger les collections contemporaines en œuvrant pour leur sauvegarde, • faciliter un accès de proximité territoriale, • augmenter les probabilités de la valorisation et visibilité des titres. 	
Descriptif de l'action	
<p>Des plans de conservation partagée seront soutenus et mis en œuvre. L'offre de collections documentaires plurielles et leur développement fait partie des orientations qui guident la coopération entre les bibliothèques.</p> <p>Les plans de conservation partagée, chacun avec ses particularités, ont permis depuis plus de dix ans d'améliorer la connaissance des collections et de consolider les réseaux de partenaires en créant une véritable connaissance des ressources professionnelles vivantes. Le renforcement du maillage territorial est un axe important à développer sur l'ensemble du territoire en poursuivant la mise en œuvre d'une politique de conservation commune.</p> <p>Cette politique documentaire concertée et répartie permet également de proposer aux publics des collections de périodiques et un fonds pour la jeunesse en bon état, répertoriées et localisées.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Les établissements documentaires Les lecteurs et usagers.</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine</p> <p>En externe à la région : Occitanie Livre & Lecture, ABES, BNF, FILL, coordinateurs Sudoc PS et autres régions</p> <p>Le plan de conservation des périodiques compte 66 établissements partenaires (BM, BDP, BU, AD, AM, bibliothèques de musées, bibliothèques et centres de documentation).</p> <p>Le plan de Conservation Partagée des fonds Jeunesse compte actuellement 57 partenaires, parmi lesquels 26 sont des établissements de conservation (BM, BDP, BU)</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre d'établissements participant aux plans	Augmentation puis stabilisation du nombre d'établissements documentaires de la région
Nombre de titres (conservés, échangés, ...)	Viser à la complétude des collections

12. Restaurer, enrichir et valoriser le patrimoine

Enjeux et objectifs de l'action

Les enjeux consistent à :

- positionner la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée dans le domaine du patrimoine, en cohérence avec **l'action** des autres partenaires,
- contribuer grâce aux partenariats à une meilleure coordination et complémentarité de **l'action** publique,
- réduire la fracture territoriale urbain/rural par une prise en compte des spécificités territoriales et grâce à un rééquilibrage de **l'intervention** régionale,
- utiliser le patrimoine comme levier de projets collectifs de territoires.

Les objectifs sont les suivants :

- participer au renforcement de **l'économie** du patrimoine ;
- structurer, coordonner, renforcer et animer les réseaux du patrimoine ;
- rendre plus lisibles et compréhensibles les dispositifs **d'aide** régionaux et mieux coordonner les différents dispositifs régionaux (centre-bourgs, politiques territoriales/Contrats Régionaux Uniques, etc.).

Descriptif de l'action

L'intervention régionale concerne la restauration, la valorisation et l'enrichissement du patrimoine.

- **Restauration du patrimoine**

Sont concernés le patrimoine bénéficiant **d'une** protection directe ou indirecte, le patrimoine rural public **d'architecture** traditionnelle et le patrimoine mobilier et musical)

- o **En matière de restauration l'aide régionale vise la sauvegarde des édifices majeurs** (*classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques [MH] ou édifices remarquables par leurs caractéristiques architecturales et historiques dans les Sites Patrimoniaux Remarquables [SPR]*) s'ils sont situés dans des communes de moins de 30 000 habitants avec un soutien prioritaire à la mise hors **d'eau/hors d'air** des édifices.
- o **Un financement pour le patrimoine privé** peut être envisagé, sous condition de ressources, **s'il** dispose des mêmes caractéristiques qualitatives.
- o La Région participe également aux études en vue de la création de **Sites Patrimoniaux Remarquables**, permettant **d'intégrer** le patrimoine au **cœur** des réflexions relatives à **l'aménagement** urbain des territoires.
- o **Le bâti public d'architecture traditionnelle** fait l'objet **d'une** attention particulière dans les Communes de moins de 30 000 habitants **lorsqu'il s'agit** du témoignage de **l'activité** rurale et industrielle de la région et **s'il** présente des qualités remarquables au plan historique, architectural et de leur système constructif.
- o Protégée des deux derniers conflits mondiaux, la région Occitanie offre la caractéristique **d'avoir** conservé ses édifices « debout » avec leurs objets **d'art** mobilier et leurs instruments de musique (orgue et carillons) : le Conseil Régional participe à leur conservation/restauration en priorité pour ceux protégés au titre des Monuments Historiques.

- **Valorisation du patrimoine par un soutien aux réseaux patrimoniaux**

(coproductions, actions transposables opérations inter-réseaux) et aux actions de médiation pour des projets **d'ambition** et **d'envergure** régionale portés par des établissements patrimoniaux dotés **d'une** équipe professionnelle scientifique et dédiée

aux services des publics.

L'aide régionale s'adresse en priorité, aux structures labellisées « musée de France », ou Centre d'Interprétation de l'architecture et du Patrimoine des Villes ou Pays d'Art et d'Histoire et concerne la vulgarisation de la connaissance scientifique en faveur du grand public dans le cadre d'actions à caractère innovant et/ou sous forme de coproduction avec un lien renforcé avec les universités.

Les établissements ne disposant pas de label ne sont pas prioritaires. Ils peuvent toutefois être soutenus s'ils démontrent un niveau qualitatif équivalent à celui exigé des équipements labellisés.

- **Enrichissement et restauration des collections des établissements patrimoniaux** (musées et bibliothèques). Dans le cadre d'un co-financement paritaire Etat/Région, le soutien régional vise l'acquisition et la restauration des œuvres d'art majeures en faveur des musées labellisés « musée de France » et les bibliothèques dotées d'un fonds ancien, disposant d'un personnel scientifique et d'une équipe dédiée aux publics.

Bénéficiaires / publics cibles

- Collectivités territoriales, EPCI (intercommunalités, syndicats-mixtes, etc.)
- Personnes physiques, SCI, GFA, associations, etc.
- Propriétaires et gestionnaires de musées, bibliothèques et sites patrimoniaux,
- Réseaux du patrimoine.

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne / Direction de projet des politiques contractuelles et de l'attractivité touristique / Direction du tourisme et du thermalisme

En externe à la Région : Communes, Intercommunalités, Départements, Etat, universités, les réseaux d'acteurs

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Partenariats : nombre de conventions conclues avec les Départements	Conventionner avec les Départements : 13 conventions avec les Conseils départementaux en vue d'une qualification des projets de restauration/valorisation, pour obtenir : <ul style="list-style-type: none">- un effet levier de l'action publique,- une meilleure lisibilité des politiques et une simplification des procédures,- une meilleure complémentarité/convergence des soutiens en faveur du patrimoine afin de permettre la faisabilité des opérations.
Nombre de projets soutenus annuellement en matière de <ul style="list-style-type: none">- Restauration,- Valorisation,- Acquisition d'œuvres d'art	Accroître le nombre et la qualité des projets.

13. Développer les lieux de conservation et de valorisation du patrimoine et leur mise en réseau	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée participe au financement d'équipements patrimoniaux structurants dans le cadre de sa politique territoriale afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer le maillage territorial et la proximité des équipements, - renforcer la mise en réseau des musées, - soutenir une médiation de qualité envers tous les publics. 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée finance la restructuration et la construction d'équipements patrimoniaux structurants qui s'inscrivent dans une triple logique : inscription dans la programmation opérationnelle d'un Contrat Régional Occitanie, intégration de la structure dans un réseau patrimonial et une mission de service public de grande qualité, tout particulièrement dans le domaine de la médiation.</p> <p>Les projets doivent être portés par une équipe professionnelle (personnel scientifique, équipe dédiée aux publics) et disposer d'un Projet Scientifique et Culturel (PSC).</p> <p>La priorité de l'action régionale porte sur des établissements labellisés « musée de France » ou sur des Centres d'Interprétation des Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Les établissements ne disposant pas de label ne sont pas prioritaires. Ils doivent démontrer un niveau qualitatif équivalent à celui exigé des équipements labellisés.</p> <p>Les édifices patrimoniaux majeurs, par leur caractère exceptionnel et l'ambition de leur projet de restauration, peuvent être soutenus dans le cadre des politiques territoriales.</p> <p>En outre, la Région travaillera à la mise en réseau d'une dizaine de musées en partenariat avec l'Etat. Un travail relatif à la mobilité des visiteurs sera amorcé afin de mettre en place une expérimentation en 2018 pour proposer une offre couplée entre le transport et l'accès aux musées et des actions de promotion spécifique pour ces musées.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Grand public, Communes, intercommunalités, groupements de collectivités territoriales Musées labellisés « Musées de France », Centres d'interprétation des Villes et Pays d'Art et d'Histoire	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la Culture et du Patrimoine / Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montage / Direction des transports et de la Mobilité	
En externe à la Région : DRAC Occitanie, collectivités et établissements patrimoniaux	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Aménagement culturel	Amélioration des conditions de conservation des collections et de l'accueil des publics
Nombre de musées ou de CIAP restructurés	Meilleur maillage territorial

14. Elaborer un plan régional de valorisation du patrimoine archéologique

Enjeux et objectifs de l'action

Le patrimoine archéologique constitue un des atouts de la région Occitanie:

- l'occupation humaine de l'Occitanie est permanente de la préhistoire à aujourd'hui sur l'ensemble du territoire ;
- de multiples associations locales sont mobilisées dans le secteur archéologique,
- il existe un réseau structuré de musées archéologiques, gage d'une dynamique professionnelle, avec des ouvertures à venir : le musée de la romanité à Nîmes, le MuRéNa à Narbonne.

Toutefois, des fragilités sont à prendre en compte :

- un émiettement des initiatives et un réseau des acteurs de l'archéologie à structurer,
- un essoufflement des associations locales de plus en plus fragilisées,
- une transmission des compétences et de la connaissance mal assurées : la formation est essentiellement assurée par l'université mais manque d'emplois pérennes, avec une disparité de l'encadrement des bénévoles sur les chantiers écoles,

L'élaboration d'un plan régional de valorisation du patrimoine archéologique vise à :

- répondre à un prérequis : connaître pour valoriser,
- soutenir la recherche programmée conduite par les collectivités territoriales et les associations pour favoriser une formation efficace des acteurs,
- partager la connaissance et sa valorisation en vue de faire avancer la recherche et pour une médiation de qualité auprès du grand public,
- mettre en réseau les sites phare (têtes de réseau) et les sites de moyenne importance.
- requalifier les sites et les équipements structurants.

Descriptif de l'action

Ce plan régional de valorisation du patrimoine archéologique pourrait se développer autour de trois axes :

- la recherche ;
- la valorisation ;
- la mise en réseau des équipements structurants ;

Il serait le support pour la création d'une route touristique du patrimoine antique en Occitanie.

Ce plan devra être mis en cohérence avec le dispositif de restauration du patrimoine, tout particulièrement le seuil de population déclenchant l'intervention régionale

Bénéficiaires / publics cibles

Collectivités territoriales et associations (dont la compétence scientifique est confirmée).

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine

En externe à la Région : associations, collectivités territoriales, Etat, Départements, Universités.

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre d'opérations de recherches programmées soutenues.	<ul style="list-style-type: none"> - progression de la connaissance archéologique, - contribution à la formation pratique de futurs archéologues.
Constitution d'un réseau des sites et/ou musées archéologiques.	élaboration d'actions opérationnelles et innovantes à l'échelle du réseau (coproductions, partage, etc.).

15. Soutenir le développement des radios associatives non commerciales

Enjeux et objectifs de l'action

La région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée compte 98 radios associatives non commerciales sur les 700 environ que compte la France réparties sur **l'ensemble** du territoire régional.

L'**enjeu** de cette action est de pérenniser **l'équilibre**, la diversité et la qualité de ce secteur radiophonique non concurrentiel sur le territoire régional et notamment en zone rurale.

L'**objectif** est **d'inciter** les radios associatives non commerciales de la région à développer la mission de communication sociale de proximité qui leur est conférée par la loi et qui participe au pluralisme et au maintien du lien social ainsi **qu'à** moderniser leur équipement radiophonique afin de produire un service radiophonique de qualité

Descriptif de l'action

En fonctionnement, l'**objectif** est de permettre aux radios de remplir au mieux leur mission de communication sociale de proximité en **s'appuyant** sur **l'aide** sélective accordée par **l'Etat** via le fonds de soutien à **l'expression** radiophonique (FSER). Le montant de **l'aide** varie en fonction des actions menées dans les domaines suivants : culture, éducation, lutte contre les discriminations, environnement, développement local, diversification des ressources, formation professionnelle, participation à des actions collectives en matière de programmes, part d'**émission** produite localement.

En investissement, l'**objectif** est de soutenir les radios dans leur projet de renouvellement et de modernisation de leur parc radiophonique en complétant **l'aide** à **l'équipement** accordée par **l'Etat** via le fonds de soutien à **l'expression** radiophonique (FSER).

Bénéficiaires / publics cibles

- Radios associatives non commerciales de catégorie A
- Auditeurs des radios associatives non commerciales de catégorie A

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la Culture et du Patrimoine, Direction de **l'Education** et de la Jeunesse

En externe à la Région : Radios Associatives non commerciales, Fédération ARRA, Etat (FSER)

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Augmentation des radios éligibles	+ 10% en 2018
Augmentation du total des points FSER obtenus par les radios	+ 10%
Nombre de radios ayant renouvelé ou modernisé leur équipement par an	25%

1.3 - Réduire les distances géographiques, culturelles et sociales : rapprocher les œuvres du public et le public des œuvres

16. Soutenir les festivals sur l'ensemble du territoire

Enjeux et objectifs de l'action

En région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les festivals jouent un rôle important dans la diversité de l'offre culturelle et la promotion de la création. Leur objectif principal est de diffuser des spectacles ou des œuvres de qualité auprès d'un large public (concerts, expositions, échanges avec les artistes...). Ainsi, ces derniers sont un des moyens de démocratisation culturelle, d'autant qu'ils se déroulent souvent dans des lieux où il n'y a souvent pas ou peu d'action culturelle (milieu rural, petites villes ...).

Leur rôle ne se cantonne toutefois pas au seul secteur culturel mais s'étend aussi au domaine économique, touristique, sans oublier l'aménagement et l'attractivité des territoires. Enfin, certains s'impliquent de façon croissante dans le développement durable, enjeu social et environnemental fort.

Les objectifs consistent ainsi à assurer la pérennité à ces événements, en tant qu'outil de l'aménagement des territoires et de développement durable.

Descriptif de l'action

Le soutien des festivals est réalisé après analyse de 5 familles de critères : programmation, diffusion, économie et tourisme, action territoriale et développement durable.

Dans la poursuite de son soutien aux festivals, la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée souhaite engager les évolutions suivantes :

- Initier un travail de concertation avec les autres financeurs publics pour sécuriser certains festivals en développant les conventions bi ou multipartites (actuellement en nombre très limité).
- Accompagner davantage les festivals sur le volet touristique (conseil, ingénierie). Cette action sera conduite avec le CRT et la Direction du tourisme et du thermalisme
- Lancer une réflexion sur les modèles économiques des festivals en zone rurale et sur les outils de mesure des impacts économiques sur l'ensemble des festivals avec Réseau en Scène.
- Développer l'intégration des créations régionales dans les programmations des festivals par diverses mesures : actions favorisant la rencontre entre les équipes artistiques d'Occitanie et les programmateurs, définition d'objectifs dans le cadre des conventions...etc.
- Mieux communiquer autour des festivals exemplaires en matière de développement durable et, à terme, ne plus faire bénéficier de la communication régionale les festivals qui ne s'impliquent pas sur ce champ.

Bénéficiaires / publics cibles

Les festivals très majoritairement sous forme associative ou municipale (exceptionnellement sous d'autres formes : SCOP...).

Les habitants du territoire Occitanie, les touristes.

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction du tourisme et du thermalisme / Direction de la transition écologique et énergétique / Direction de l'économie et de l'innovation / Direction de la communication et de l'information citoyenne

En externe à la Région :

- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Départements
- **L'ARPE** Occitanie qui mène des actions visant à ce que les festivals développent des actions en faveur du développement durable.
- Le Comité Régional du Tourisme (CRT)
- Réseau en Scène

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de conventions bi ou multipartites.	Consolidation, développement de l'activité de certains grands festivals
Actions/ chantiers ouverts entre festivals et CRT et / ou DEI	Rapprochement culture /économie /tourisme. Projets expérimentaux concrétisés en lien avec les offices de tourisme par exemple.
Lancer une réflexion sur les modèles économiques des festivals en zones rurales.	Mieux appréhender l'économie des nombreux festivals se déroulant en milieu rural.
Actions en faveur du développement durable	Sensibilisation/formation accrue des festivals au développement durable. Mise en œuvre d'expérimentations ou actions opérationnelles.
Part des compagnies régionales dans la programmation	Augmentation

17. Favoriser la diffusion de proximité des arts de la scène
Enjeux et objectifs de l'action
<p>Favoriser la diffusion du spectacle vivant de proximité vise à permettre la circulation des artistes et de leurs œuvres sur le territoire régional. Cette action répond à un enjeu majeur pour l'aménagement culturel du territoire.</p> <p>En effet, la diffusion de proximité permet de faire exister une offre culturelle professionnelle dans des territoires éloignés des métropoles et des villes moyennes, et/ou éloignés des « lieux structurants » qui conduisent des actions décentralisées. A l'intérieur même des zones urbaines, elle permet d'atteindre un public peu mobile ou fréquentant peu les lieux de diffusion artistique et culturelle.</p> <p>Par ailleurs, face à la faiblesse de la diffusion moyenne des créations régionales (y compris les projets ayant fait l'objet d'aides à la création), la diffusion de proximité joue un rôle de tremplin de nature à favoriser l'allongement de la durée d'exploitation d'un spectacle. La capacité des équipes artistiques à générer des ressources propres et à accroître leur visibilité dans la perspective d'un plus fort rayonnement peut ainsi s'en trouver renforcée.</p>
Descriptif de l'action
<p>Deux dispositifs complémentaires d'accompagnement à la diffusion culturelle de proximité seront maintenus et évolueront</p> <p>L'aide à la saison: cette aide à des programmateurs intermédiaires (non aidés au titre des lieux structurants) et à des EPCI consiste à prendre en charge une part du coût artistique d'une saison de 12 spectacles minimum en contrats de cession, intégrant des équipes régionales.</p> <p>L'aide à la diffusion: cette aide consiste à prendre en charge une partie du cachet lorsqu'un programmateur, non aidé au titre d'autres dispositifs, achète un spectacle produit par une équipe artistique implantée en région. Ce dispositif s'adresse aux programmateurs occasionnels (communes, centres culturels, associations non spécialisées ...) souhaitant diffuser de manière professionnelle la création régionale, selon des conditions détaillées dans le programme d'intervention.</p> <p>Ces aides prennent en compte les priorités transversales identifiées par la Région (ruralité, zones urbaines sensibles, itinérance, programmation multi sites, attention portée aux disciplines les plus fragiles ...).</p> <p>Il sera proposé un outil dynamique de présentation des créations régionales à l'intention des programmateurs.</p>
Bénéficiaires / publics cibles
<p>Bénéficiaires directs : associations et collectivités Bénéficiaires indirects : équipes artistiques, populations</p>
Acteurs concernés
<p>En interne à la Région : Direction de la culture et patrimoine</p>
<p>En externe à la Région : Réseau en scène</p>

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
<p>Nombre de dates et compagnies aidées sur l'aide à la diffusion, typologie des lieux et des spectacles.</p>	<p>Qualification/professionnalisation des programmations dans les lieux petits et intermédiaires</p>
<p>Nombre et nature des saisons aidées financièrement.</p>	<p>Emergence de nouvelles programmations professionnalisées dans le cadre de l'itinérance et de la mutualisation</p>
<p>Prise en compte des priorités transversales.</p>	<p>Meilleure irrigation des territoires ruraux et périurbains sensibles</p> <p>Part maintenue ou croissante dans les programmations des esthétiques plus « difficiles » : danse contemporaine, marionnettes etc.</p>

18. Soutenir les manifestations audiovisuelles et cinématographiques

Enjeux et objectifs de l'action

Le soutien des manifestations audiovisuelles et cinématographiques permet de :

- favoriser la diffusion et la démocratisation culturelle auprès **d'un** large public,
- participer à la diffusion audiovisuelle de qualité et au renouvellement de la diversité culturelle,
- renforcer **l'attractivité** des territoires pour lesquels ces manifestations peuvent également générer **d'importantes** retombées économiques et touristiques,
- renforcer la structuration de la filière audiovisuelle régionale.

Descriptif de l'action

Seront accompagnés les festivals audiovisuels et cinématographiques conformément aux principes suivants :

1. Programmation

- Programmation de qualité, éventuellement thématisée ;
- Diversité artistique, singularité et innovation de la programmation
- Programmation **d'auteurs** ou **d'équipes** artistiques en lien avec le territoire régional ;

2. Politique des publics

- Accessibilité (politique tarifaire notamment) ;
- Actions visant à **l'élargissement** des publics, notamment des publics empêchés ;
- Initiatives de sensibilisation et **d'éducation** artistique ;
- Mobilisation de la population locale (bénévolat notamment) ;
- Action en dehors de la période du festival, tout au long de l'année privilégiant le développement de saisons culturelles aux côtés du temps fort de la manifestation principale.

3. Attractivité économique et tourisme

- Retombées économiques pour le territoire **d'implantation** et le territoire régional ;
- Organisation **d'échanges** entre professionnels de l'audiovisuel, notamment régionaux ;
- Reconnaissance nationale ou internationale de la manifestation ;
- Echanges avec le secteur touristique et ses principaux opérateurs.

4. Développement territorial

- Valorisation de lieux patrimoniaux de la région et du patrimoine culturel immatériel ;
- Dynamique de réseau avec des partenaires régionaux ou **d'autres** territoires ;
- Complémentarités et synergie avec l'environnement local et départemental ;
- Partenariats avec **d'autres** lieux de diffusion, notamment dans la perspective d'optimiser la circulation des **œuvres** et des équipes sur le territoire régional ;
- Aménagement et dynamisation du territoire avec une attention aux territoires ruraux et périurbains.

5. Développement durable

- Sensibilisation au développement durable ;
- Citoyenneté et solidarité, égalité Femme-Homme ;
- Responsabilité sociétale des entreprises ;
- Transports doux et économiques ;
- Gestion des déchets et de la ressource.

Bénéficiaires / publics cibles

- Associations
- Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne / Direction de projet des politiques contractuelles territoriales et d'appui à l'attractivité touristique / Direction de la communication et de l'information citoyenne

En externe à la Région : collectivités, institutions culturelles et patrimoniales, DRAC et CNC pour certaines manifestations, LR Cinéma

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Fréquentation	Maintien ou progression de la fréquentation
Reconnaissance, du local à l'international pour certaines manifestations.	Revue de presse de l'édition précédente

19. Soutenir les manifestations littéraires

Enjeux et objectifs de l'action

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée accueille chaque année **267 manifestations** culturelles, signe du **dynamisme et de la vitalité** des acteurs qui **œuvrent** à tisser et enrichir toujours plus le territoire par des manifestations variées, de qualité, de grande ampleur comme de petit format, qui concourent à **démocratiser** le livre en incluant les zones urbaines comme rurales, garantissant un égal accès de tous à la littérature.

Ces manifestations contribuent ainsi à **l'épanouissement** des individus et, par la diversité de **l'offre**, qui va du salon du livre ancien à la BD à la plage, en passant par les vendanges littéraires et la fêria du livre, de **l'événement** le plus populaire **jusqu'à** la manifestation la plus pointue, offrent tous les points de vue littéraires, tous les styles, répondant en cela à la **diversité** des goûts de chacun.

La **couverture régionale** par les manifestations littéraires reste **très étendue**. Certaines manifestations font preuve **d'une** grande longévité (plus de 20 ans) et/ou **d'une** forte notoriété. Elles sont élaborées autour de rencontres avec des auteurs ou autour **d'un** thème. Elles prolongent **l'action** continue des librairies et des bibliothèques en allant vers de nouveaux publics et en favorisant le développement des pratiques de lecture

Parmi les événements **d'importance** soutenus par la Région, on peut citer la Comédie du Livre à Montpellier, le prix Hemingway à Nîmes, le FILAF (Festival international du Livre et du film **d'art**) à Perpignan, le festival international du roman noir à Frontignan, le Banquet du livre à Lagrasse, les Voix Vives à Sète, le festival de littérature jeunesse La maman des poissons à Pézenas, le Marathon des Mots à Toulouse, plus récemment Histoire à venir à Toulouse et Confluences à Montauban.

Descriptif de l'action

Sont soutenues les manifestations littéraires sur le territoire. Ce qui consiste à :

- favoriser un rayonnement et un maillage sur **l'ensemble** du territoire régional,
- assurer une pérennisation des manifestations littéraires **d'envergure** régionale, nationale voire internationale,
- soutenir des événements de plus petite ampleur en raison de leur qualité,
- promouvoir les écrivains, traducteurs et illustrateurs régionaux, nationaux et internationaux sur le territoire,
- développer les actions de médiation auprès de tous les publics,
- renforcer la coopération de **l'ensemble** de la filière du livre autour de ces événements, assurer le respect de la Charte des manifestations littéraires.

Pour soutenir les manifestations littéraires il est tenu compte notamment de :

- **l'activité** de création (production, résidences) et de diffusion (expositions),
- **d'actions** en direction des publics (actions de médiation, de sensibilisation et **d'éveil** une littérature vivante),
- des actions de rayonnement régional, national, voire international,
- de **l'ensemble** du programme artistique et culturel.

Bénéficiaires / publics cibles

Opérateurs proposant une programmation exigeante, professionnelle et portant sur des esthétiques diversifiées :

- structures de droit privé (associations) du territoire régional ayant pour activité

- principale la promotion et la diffusion de la littérature
- structure de droit public : collectivités territoriales et EPCI domiciliés en région.

Acteurs concernés

En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine unité livre
 En externe à la région : CNL, SGDL, Occitanie Livre et Lecture

Indicateurs d'évaluation

Résultats attendus

Fréquentation des manifestations

Données chiffrées

Notoriété et reconnaissance (articles de presse, retombées, etc.)

20. Soutenir les circuits de cinéma itinérants	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Les circuits de cinéma itinérants sont des acteurs essentiels de l'aménagement du territoire. Ils permettent aux populations des territoires ruraux d'accéder à la culture. C'est souvent la seule offre culturelle dans les villages les plus éloignés des centres urbains.</p> <p>Les communes et intercommunalités sont les partenaires de ces réseaux par des aides directes et par la mise à disposition de moyens logistiques ou humains. La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est particulièrement bien dotée avec plus de 200 points de projection et environ 130 000 entrées réalisées en 2016.</p> <p>Les exploitants de ces réseaux ont exprimé à plusieurs reprises leur souhait d'étendre à l'échelle de l'Occitanie la politique de soutien mise en place en ex-Languedoc-Roussillon.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite apporter un soutien aux cinémas itinérants présents sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Le soutien des circuits implantés sur le territoire de la Région sera établi en fonction du nombre d'entrées réalisées et de la programmation de chaque circuit (une attention particulière sera portée à la diffusion des films relevant de l'Art et Essai).</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Bénéficiaires : Entreprises de cinéma itinérant Publics cibles : Public installé principalement en zone rurale et péri-urbaine</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne</p> <p>En externe à la Région : DRAC, CNC</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Entrées réalisées, dont entrées Art et essai	Une progression
Répartition géographique des points de projection	Un maillage territorial équilibré

21. Valoriser les films en lien avec le territoire régional	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La programmation et la diffusion des films en région permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à la diffusion audiovisuelle de qualité et au renouvellement de la diversité culturelle, - renforcer la structuration de la filière audiovisuelle régionale, - valoriser la création et la production régionale. 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée a confié à l'ACREAMP, d'une part, à Languedoc-Roussillon Cinéma, d'autre part, un travail de programmation et de mise en valeur des films liés à la Région. Ces films sont soit issus d'entreprises de production régionale, soit écrits et/ou réalisés par des auteurs régionaux, soit tournés sur le territoire régional.</p> <p>L'ACREAMP et Languedoc-Roussillon Cinéma proposent ces films aux salles de cinéma de proximité, médiathèques et autres lieux de diffusion, accompagnés de documents pédagogiques mis au point en commun. Un accompagnement des auteurs / producteurs est également prévu sur l'ensemble du territoire.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<ul style="list-style-type: none"> - Public des médiathèques et salles de cinéma, art et essai en particulier - Auteurs régionaux - Entreprises de production régionales - Salles de cinéma de proximité 	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne / Direction de projet des politiques contractuelles territoriales et d'appui à l'attractivité touristique</p> <p>En externe à la Région : CNC</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Fréquentation	Maintien ou progression de la fréquentation
Nombre de lieux de présentation	Couverture territoriale

22. Soutenir la diffusion des cultures catalane et occitane	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La diffusion des cultures catalane et/ou occitane a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire connaître la richesse de la création en langues catalane et/ou occitane sur l'ensemble de la région Occitanie Pyrénées - Méditerranée, - favoriser son accès au plus grand nombre, - valoriser les langues et cultures catalane et/ou occitane au sein de l'identité régionale. 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée accompagne les festivals qui jouent un rôle important dans la promotion de la création en langues occitane et catalane. Ils permettent ainsi la diffusion des œuvres et la démocratisation culturelle auprès d'un large public. Ils jouent aussi un rôle important en matière de développement économique, touristique et d'aménagement du territoire.</p> <p>La Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée souhaite développer la mise en réseau des festivals occitans et catalans par l'organisation de rencontres régulières. Ce réseau ainsi constitué, permettrait de favoriser la mise en commun des moyens, la mise en œuvre d'une communication commune, et la création d'un « pass festival » qui faciliterait la circulation des publics entre les différentes manifestations.</p> <p>Enfin, la Région souhaite maintenir l'organisation de Total Festum qui est la grande manifestation régionale gratuite autour des langues et cultures régionales, et qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - socialiser les langues et cultures catalane et/ou occitane au plus près des habitants en impliquant les associations de terrain, - assurer un maillage territorial et permettre à des zones éloignées de bénéficier de spectacles professionnels en soutenant les associations locales, - conforter l'identité du territoire dans un objectif de développement de l'activité touristique. <p>Total Festum est organisé en partenariat avec les acteurs culturels et associatifs régionaux afin de faire vivre et fêter l'occitanité et la catalanité.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Tous les publics et les artistes (en langue catalane / occitane).	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la Culture et du Patrimoine / Direction de la communication et de l'information citoyenne	
En externe à la Région : les organisateurs de festivals, Réseau en scène et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Pour Total Festum : Le Centre Inter – Régional du Développement de l'OCcitan (le CIRDOC), IEO Régional (les Instituts d'Etudes Occitan) et la Fédération Régionale des Foyers Ruraux.	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

Nombre de festivals	Maintien ou progression de n à n+1
Nombre de créations diffusées	En augmentation d'une année sur l'autre
Visibilité des festivals	Mise en place d'une campagne de communication commune

23. Favoriser la mobilité des publics
Enjeux et objectifs de l'action
<p>L'offre culturelle sur le territoire est hétérogène et disséminée sur le territoire régional et pose la question de son accessibilité pour les populations et pour les touristes.</p> <p>Deux types d'actions complémentaires sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre culturelle dans les zones déficitaires et/ou y soutenir des activités entrant dans le champ culturel, - Aider le public, résidents et touristes, à être plus mobile en privilégiant les transports doux et collectifs, afin de se rendre dans les zones où l'offre culturelle et les sites patrimoniaux existent tout en étant attentif aux enjeux du développement durable. <p>Il est proposé de mener une expérimentation en 2018 afin d'accroître la mobilité des publics. Cette dernière a d'autant plus de sens que la Région possède deux leviers importants en termes de mobilité en tant qu'autorité organisatrice des transports (TER et réseau interurbains).</p>
Descriptif de l'action
<p>La mobilité des publics peut être renforcée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure valorisation et intégration de l'accessibilité des sites patrimoniaux touristiques et événements culturels par les différents moyens de transport (liaisons de transport existantes, leurs horaires, leur tarifs) ; - Expérimenter une offre couplée intégrant une offre de transport et une offre culturelle (musée, festival, ...) afin de favoriser la mobilité des publics (tarif unique, promotion spécifique). - Construire une offre de mobilité et promotion de visites pour les touristes afin que ces derniers aient envie de visiter plusieurs sites patrimoniaux majeurs (Grands Sites Occitanie, sites Unesco ...) en partenariat notamment avec la SNCF. <p>Il sera mener une expérimentation en 2018 et décider une fois l'évaluation menée de l'étendre ou pas.</p>
Bénéficiaires / publics cibles
<p>Tous publics Les touristes Les sites patrimoniaux majeurs, les musées, les festivals</p>
Acteurs concernés
<p>En interne à la Région : Direction de la Culture et du Patrimoine / Direction des Infrastructures des Transports et des Mobilités / Direction Tourisme et Thermalisme / Direction de la communication et de l'information citoyenne</p>
<p>En externe à la Région : la SNCF, les entreprises de transport par autocars, les sites patrimoniaux et structures culturelles, les autorités organisatrices des transports urbaine et le Comité Régional du Tourisme</p>

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Chantier expérimental en 2018	

1.4 - Renforcer l'éducation artistique et culturelle des jeunes

24. Sensibiliser le jeune public à la culture et au patrimoine

Enjeux et objectifs de l'action

La sensibilisation du jeune public à l'art et au patrimoine vise à permettre de :

- créer les conditions de réussite scolaire et personnelle,
- faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active,
- renforcer l'apprentissage de la citoyenneté et encourager son exercice.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite poursuivre et renforcer son action en direction des jeunes en particulier en matière d'éducation artistique et culturelle. Ainsi, la Région porte-t-elle des actions amenant les jeunes à découvrir différents champs artistiques dans le cadre de projets transversaux. Sont ainsi concernés :

- **Les projets Occit'avenir** pour renforcer l'éducation artistique et culturelle du jeune public. Ils sont construits autour de 15 thématiques : réussite pour tous, entrepreneuriat, **fab'lab**, développement de ses réseaux, **l'ouverture à l'international**, web-radios et réseaux sociaux, serious game, code et programmation, devoir de mémoire, laïcité, acteur de son territoire, dynamisation de **l'internat**, résidences **d'artistes** et autres projets spectacle vivant.
- **L'appel à projets « Découverte des métiers de la culture et du patrimoine »** : alors que les lycéens sont dans une phase d'orientation professionnelle, la Région leur permet, grâce aux concours des acteurs **œuvrant** dans ce domaine, de découvrir la richesse des métiers de la culture et du patrimoine. Il **s'agit** aussi de leur permettre de **s'approprier** leur environnement avec une découverte de **l'architecture** de leur lycée et des **œuvres** réalisées dans le cadre de la procédure du 1% artistique.
- Le **Prix d'écriture Claude Nougaro** récompense les auteurs de 15 à 25 ans de toute la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Les **œuvres** proposées dans les catégories fiction, bande dessinée, chanson et scénario, sont récompensées par un jury de professionnels - écrivains, scénaristes, dessinateurs, paroliers, éditeurs et spécialistes de **l'audiovisuel**.
- Le **Festival des jeunes** : il **s'agit** du plus grand rassemblement de la jeunesse et de ses talents organisé par la Région. Cette journée de rencontres, d'échanges et de festivités est pour ces lycéens et apprentis une occasion de présenter à d'autres jeunes comme eux les «Projets Occit'Avenir» sur lesquels ils ont travaillé tout au long de l'année scolaire avec l'aide et l'appui de leurs professeurs et des intervenants.
- **L'Espace numérique de travail** dans lequel des informations culturelles et patrimoniales pourraient être communiquées (sur les 1% artistiques, **l'architecture** des lycées, des opérations privilèges pourraient par exemple être mise en place en lien avec les diffuseurs etc.).

Sous un angle plus thématique, des actions sont également portées :

- Le **Prix Méditerranée des lycéens** : prix littéraire décerné par un jury de lycéens de classes de seconde.
- **L'accompagnement des chantiers de jeunes bénévoles** : il **s'agit** d'accompagner les actions engagées par des associations qui **œuvrent** pour le développement des chantiers de jeunes bénévoles. Ces chantiers peuvent concerner des domaines aussi divers que le patrimoine architectural, **l'environnement**, la réhabilitation **d'habitats** ou de petits équipements sociaux-éducatifs, sportifs ou sociaux, pour les restaurer, les

aménager et les mettre en valeur.

- **Les projets éducatifs et culturels en catalan et en occitan** : ils permettent de mettre en contact les artistes et les élèves autour d'une œuvre contemporaine et de lancer un processus de création en langue régionale par les enfants.
- **Appel à projets « Projets radiophoniques culturels et éducatifs »** : le périmètre des appels à projets sera défini à l'issue des Rencontres sectorielles fin 2017. Une dimension pédagogique pourra y être intégrée le cas échéant. L'appel à projets est porté par l'Assemblée régionale des radios associatives (ARRA).
- **Lycéens et apprentis au cinéma** : ce dispositif national permet aux lycéens et aux apprentis de découvrir le cinéma en salle et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique autour des films présentés. Plus de 25 000 lycéens et apprentis en bénéficient chaque année.
- Le **Pôle régional d'éducation à l'image** : il assure la veille, le conseil, l'organisation de résidences dans les lycées et rencontres entre les techniciens du cinéma et les professionnels de l'éducation.
- La signalétique des œuvres réalisées dans les lycées dans le cadre du **1% artistique** : il s'agit d'accompagner les œuvres d'un outil d'information et de sensibilisation afin de permettre aux lycéens de découvrir l'art contemporain au sein même de leur lycée.

Bénéficiaires / publics cibles

- Les lycéens de 375 établissements publics et privés du territoire
- Les apprentis de 103 centres de formation d'apprentissage

Acteurs concernés

En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine dont MRAC et CRAC / Direction de l'éducation et de la jeunesse / Direction de la maîtrise d'ouvrage éducative

En externe à la région : DRAC, Rectorats, DRAAF, réseau en scène, FRAC, Languedoc-Roussillon Cinéma, Occitanie Livre & Lecture, ARRA

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Tout projet/ Rayonnement des actions	Equilibre territorial des lycéens bénéficiaires
Tout projet / Les champs culturels concernés	Variété des champs culturels et patrimoniaux couverts
Appel à projets Métiers de la culture et du patrimoine / Nombre de structures culturelles participantes	Entre 20 et 30 structures
Appel à projets Métiers de la culture et du patrimoine / Nombre de lycées et de lycéens bénéficiaires	80 lycées

Occit'avenir/ Nombre de résidences d'artistes	40 résidences dans 40 lycées.
Prix d'écriture Claude Nougaro/candidatures	Hausse du nombre de candidatures (392 en 2017)
Festival des jeunes	Développer le travail partenarial. Initier la mutualisation des moyens et la mise en réseau. Renforcer la connaissance des structures culturelles auprès des lycéens et des apprentis.

25. Créer un parcours découverte pour les métiers de la culture et du patrimoine	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Dans le cadre de sa nouvelle politique éducative et du nouveau programme d'actions éducatives «Occit'Avenir», la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour ambition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'insertion professionnelle et sociale, - favoriser les démarches participatives, - renforcer les apprentissages de la citoyenneté, - créer les conditions de réussite scolaire et personnelle pour tous les lycéens. 	
Descriptif de l'action	
<p>Parallèlement au nouveau programme d'actions éducatives, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée développe une politique de soutien aux structures artistiques et culturelles favorisant la création, la diffusion, la sensibilisation et l'initiation du grand public, des publics scolaires et publics empêchés.</p> <p>La Région souhaite faire converger sa nouvelle politique éducative avec celle de sa politique de soutien aux structures artistiques et culturelles favorisant la création, la diffusion, la sensibilisation et l'initiation du grand public, des publics scolaires et publics empêchés.</p> <p>Pour cela, la Région met en œuvre des projets invitant les lycéens à découvrir la richesse des métiers de la culture et du patrimoine grâce aux concours des acteurs œuvrant dans ce domaine en région.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Les lycéennes et lycéens des 375 établissements publics et privés du territoire Occitanie.	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de l'éducation et de la jeunesse / Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la Région : les structures culturelles et artistiques régionales recouvrant les champs d'intervention de l'art moderne et contemporain, du patrimoine, du spectacle vivant, du cinéma, du livre, de l'architecture contemporaine et du 1 % culturel dans les lycées.	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de structures participant à l'opération	Entre 20 et 30 structures
Nombre de lycées et de de lycéen.ne.s bénéficiaires	80 lycées – 20 % des lycées 2 000 lycéens
Retour des lycées et Rectorats	Procédure de retour à mettre en place par les Rectorats
Retour des structures	Procédure de retour à mettre en place par les structures

26. Renforcer les actions d'éducation à l'image

Enjeux et objectifs de l'action

Avec près de 28 000 lycéens et apprentis et plus de 200 établissements impliqués, « Lycéens et Apprentis au Cinéma » est la principale opération **d'éducation à l'image** soutenue par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Il **s'agit** également, au niveau national, du dispositif culturel le plus étendu en lycées et CFA, avec la diffusion territoriale la plus grande, notamment en milieu rural.

En Occitanie, les résultats sont particulièrement satisfaisants, notamment du point de vue du nombre **d'interventions** proposées dans les classes : environ un tiers des interventions réalisées dans ce cadre au niveau national se font sur le territoire régional.

Alors que **l'image** occupe une place prépondérante dans le quotidien, ces actions sont **d'une** nécessité toute particulière.

Descriptif de l'action

Chaque année, sur la base **d'une** liste proposée par le CNC, 3 films sont diffusés auprès des lycéens et apprentis. Cette action **d'éducation à l'image** est coordonnée en région Occitanie par deux opérateurs :

- **l'ACREAMP,**
- le Festival itinérances.

La programmation est commune pour **l'ensemble** des lycéens et apprentis. La Région veille par ailleurs à ce **qu'un** film lié à son territoire figure chaque année au sein de cette programmation. Languedoc Roussillon Cinéma élabore les supports pédagogiques liés à ce long métrage. Cette particularité régionale permet ainsi de valoriser les films liés à la région, ouvrant notamment leur programmation et diffusion dans les autres régions qui participent au dispositif national.

Compte tenu du nombre de lycéens et apprentis touchés par ces actions **d'éducation à l'image**, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite procéder à une revalorisation de son soutien aux coordinations chargées de leur mise en oeuvre.

Ce soutien régional doit permettre de faire **l'acquisition d'outils** informatiques communs, qui leur offriraient la possibilité **d'assurer** un meilleur suivi de **l'opération à l'échelle** du territoire régional et **d'assurer** une meilleure circulation de **l'information**, rendue nécessaire par le nombre de partenaires impliqués. En outre, cette revalorisation permettrait de maintenir le volume et la qualité des interventions proposées à ce jour, ainsi que **l'organisation** de journées de formation à destination des enseignants.

Bénéficiaires / publics cibles

Bénéficiaires :

- Professionnels (auteurs, producteurs, techniciens et responsables associatifs de **l'éducation à l'image**) installés en région.
- Enseignants impliqués dans **l'éducation à l'image**.
- Les coordinations « Lycéens et Apprentis au Cinéma ».

Publics cibles :

- lycéens et apprentis, notamment en zones rurales et prioritaires (publics éloignés de la culture).

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction **l'emploi** et de la formation / Direction de **l'éducation** et de la jeunesse

En externe à la Région : LR Cinéma, Itinérances et ACREAMP (Association des cinémas **d'art** et **d'essai** en Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées), Rectorats de Toulouse et Montpellier, DRAC, La Trame, Cinémaginaire et Itinérances, ainsi que **l'ensemble** des acteurs du secteur.

Indicateurs d'évaluation

Résultats attendus

Nombre **d'établissements** impliqués dans l'opération

Meilleure répartition territoriale

Nombre de lycéens et apprentis participant à l'opération

Maintien voire progression

27. Mettre la jeunesse au cœur des questions mémorielles	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée possède un patrimoine historique et mémoriel riche et diversifié. Il est lié à la Retirada, à la Seconde Guerre Mondiale ainsi qu'à la Guerre d'Algérie, et est réparti sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Dans le cadre de sa compétence sur les lycées, elle a un rôle essentiel à jouer dans la transmission de cette mémoire auprès des jeunes de notre territoire</p> <p>Par ailleurs, le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) qui est l'organe représentatif de la jeunesse du territoire, doit contribuer activement à la politique mémorielle de la Région.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Il s'agit d'une part, de pérenniser l'inscription des questions mémorielles dans les appels à projets à destination des lycées, et d'autre part, de créer un appel à projets spécifique pour les 80 ans de la Retirada (2018-2019).</p> <p>Par ailleurs, il s'agit de mener courant 2018 une réflexion sur la mise en œuvre en 2019, d'un projet commun avec le Mémorial du Camp de Rivesaltes et le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Les lycées et les lycéens, ainsi que la jeunesse du territoire régional.	
Acteurs concernés	
En interne à la région : Direction de la Culture et du Patrimoine / Direction de l'Education et de la Jeunesse (DEJ) / le Conseil Régional des Jeunes et la Direction de projet Jeunesse (DPJ)	
En externe : les lycées	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de projets financés ayant un lien avec la Mémoire et notamment la Mémoire de la Retirada	

28. Conforter l'éducation artistique et culturelle en catalan et occitan	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Le développement de l'éducation artistique et culturelle en catalan et occitan permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - socialiser et diffuser les langues et cultures catalane et/ou occitane au plus près des habitants au travers de deux actions auprès des jeunes générations, - sensibiliser la jeunesse et les familles prioritairement pour une transmission inter-générationnelle. - promouvoir le dispositif éducatif en occitan et catalan auprès des autres territoires régionaux. 	
Descriptif de l'action	
<p>Le développement de l'éducation artistique et culturelle en catalan et occitan est assuré par deux grandes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'édition et la diffusion d'un livret pédagogique réalisé par des conseillères pédagogiques et destiné à sensibiliser les apprenants et leur famille au catalan et à l'occitan, ainsi qu'aux cultures régionales de manière plus générale. Chaque année, la Région fait appel à des artistes pour la réalisation d'un livret et d'un CD, véritables supports pédagogiques, fabriqués par l'Académie de Montpellier et distribués ensuite dans les écoles et les médiathèques du territoire régional permettant à la fois un accompagnement à l'apprentissage de la langue occitane et une sensibilisation à la culture occitane des familles. • le développement de rencontres scolaires avec des créateurs et artistes contemporains de langue et culture occitane et catalane : chaque année, la Région lance un appel à projets auprès des enseignants afin qu'ils accueillent en milieu scolaire des créateurs et artistes. Ces projets autour de la culture occitane permettent aux élèves de rencontrer, d'échanger de façon directe avec des artistes et créateurs contemporains qui créent en langue occitane et/ou catalane et d'être également accompagnés dans un processus de création. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Scolaires et familles	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la Région : Rectorat / Education Nationale, CIRDOC / OPLO	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre d'ouvrages et de CD distribués	Hausse n à n+1 : 16 000 à 20 000 exemplaires
Pour le PECO	Cinquantaine dossiers de candidatures – 1500 élèves

29. Renforcer la transmission des langues catalane et occitane	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Le soutien à la transmission et au développement des langues et cultures catalane et occitane a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de transmettre et de maintenir entre générations la connaissance de ces langues et cultures, - d'en assurer la promotion et la diffusion auprès de tous et de leur redonner leur place dans l'identité régionale, - de s'engager dans des actions de sauvegarde du patrimoine culturel conformément aux préconisations de l'UNESCO. 	
Descriptif de l'action	
<p>La transmission et le développement des langues et cultures régionales sont soutenus par le financement des structures dont l'activité consiste à rechercher, collecter, préserver et diffuser ces langues et cultures. Une attention particulière est portée aux actions pédagogiques mais aussi aux stages de formation en danse, musique et chant et aux ressources documentaires mises à la disposition du public par les structures soutenues.</p> <p>En complément, au travers des partenariats menés avec l'Office Public de la langue occitane (OPLO) et de l'Office public de la Langue Catalane (OPLC), la Région souhaite renforcer la présence de ses langues et cultures régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en développant un partenariat avec l'Education Nationale avec la mise en place de conventions visant à assurer la transmission des langues régionales, - en confortant et en accompagnant l'enseignement immersif, - en soutenant et en développant la formation pour adulte en langue catalane et/ou occitane, - en accompagnant le développement des médias d'expression catalane et/ou occitane (télé, radios, presse écrite). 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Tous les publics	
Acteurs concernés	
En interne : la Direction de la Culture et du Patrimoine	
En externe : le Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan (Lo Cirdoc), l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO), l'Office Public de la Langue Catalane (OPLC), l'Education Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

2 – Financer et encourager la création produite en Occitanie, accompagner l’innovation

2.1 - Financer la création et encourager la diffusion des artistes

30. Encourager la création artistique des arts de la scène
Enjeux et objectifs de l'action
<p>L'innovation artistique, la promotion de la nouveauté des formes présentées et le dialogue des disciplines contribuent à la vigueur de la création artistique régionale.</p> <p>Par ailleurs, l'ancrage en région de projets artistiques forts, de par leur qualité artistique, leur viabilité économique et leur inscription dans les réseaux, constituent un enjeu pour le dynamisme du territoire.</p> <p>Il s'agit donc de permettre aux équipes artistiques de créer dans de bonnes conditions et de se structurer en fonction de leur spécificité et de leur maturité.</p> <p>Les objectifs en matière de création sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner les équipes artistiques pour la création d'un projet ou d'une reprise, - développer la création et l'innovation artistiques sur le territoire régional par un soutien pérenne aux équipes artistiques dont les œuvres ont vocation à connaître une large diffusion régionale, mais aussi nationale et internationale, - soutenir le rayonnement infra et extra territorial des compagnies les plus confirmées de la région, - permettre à quelques équipes artistiques moins reconnues mais à fort potentiel de franchir une étape éventuellement décisive dans leur parcours.
Descriptif de l'action
<p>Il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et faire évoluer les aides aux projets de création, toutes disciplines confondues, en accordant une attention particulière aux projets : <ul style="list-style-type: none"> - relevant de secteurs moins structurés et/ou plus difficile d'accès : marionnette, danse contemporaine, musique contemporaine... - relevant de démarches territoriales participatives ou issus d'actions d' « infusion » sur le territoire (créations « in situ » dans le cadre de projets d'actions culturelles territoriales ..). • Poursuivre une politique de conventionnement afin de soutenir un projet artistique et culturel globalement (création / reprise de spectacles, diffusion, action culturelle et pédagogique, ...) de façon pluriannuelle, selon deux modalités : <ul style="list-style-type: none"> - un conventionnement sur 3 ans (équipes en structuration justifiant d'un rayonnement régional). Ce conventionnement doit permettre aux bénéficiaires d'allouer davantage de moyens à la pérennisation des postes nécessaires à leur développement (administration, chargé de production, chargé de diffusion...), - un conventionnement sur 4 ans (équipes confirmées ayant un rayonnement régional et national, voire international). Cette durée allongée s'accompagnera cependant d'attentes renforcées dans le cadre des objectifs de la convention (sur la diffusion en général et/ou sur l'action territoriale). <p>Afin de faciliter le renouvellement des équipes artistiques bénéficiaires des conventionnements, une année de « carence » au minimum sera appliquée entre deux périodes de conventionnement. Pendant cette année de carence, les équipes artistiques resteront éligibles aux aides à la création, résidences ou diffusion.</p>
Bénéficiaires/Publics cibles
Equipes artistiques, toutes disciplines confondues
Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la Région : Réseau en Scène	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre et type de projets de création aidés	Structuration et développement de l'activité, notoriété croissante (éléments quantitatif et qualitatifs)
Nombre d'équipes conventionnées	quantitatif
Données relatives à l'activité des équipes : création, coproductions, diffusion, action territoriale, transmission	quantitatif et qualitatif

31. Accompagner le développement des résidences d'artistes des arts de la scène	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La création et l'innovation artistique peuvent être encouragées sur l'ensemble du territoire régional en développant les résidences d'artistes. Celle-ci permettent également d'assurer une présence artistique dans les structures culturelles tout au long de l'année, en dehors des temps de diffusion, et de favoriser la rencontre entre des publics et la création en cours, y compris dans des lieux dont la vocation première n'est pas la production.</p> <p>Elles constituent ainsi une aide à la création artistique tout en étant un outil d'aménagement du territoire.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite étendre à l'ensemble du territoire le dispositif des « résidences-associations » né en 2012 et dont le caractère innovant et opérant est reconnu par les milieux professionnels. Le principe de ce dispositif est l'engagement, autour d'un chef de file, de plusieurs structures qui assurent un soutien conjoint (coproductions) au projet de création d'une équipe artistique de la région, tout en s'engageant sur les premières dates d'exploitation de cette création.</p> <p>Les résultats recherchés, points forts du dispositif, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dynamiques de coopération induites entre opérateurs de différentes échelles (structures labellisées, intermédiaires, petits lieux) et de différents territoires (urbain/rural), favorisant des logiques collectives inédites, • la garantie de viabilité et de visibilité des projets soutenus, grâce à la mutualisation de coproductions et au renforcement de la diffusion (plusieurs dates en préachats sont prévues dans le cadre du projet). <p>Ce dispositif sera révisé et simplifié, afin qu'un plus grand nombre de bénéficiaires puisse être soutenu.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Les lieux de production et/ou diffusion, collectivités territoriales ...	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la Culture et du Patrimoine	
En externe à la Région : Réseau en scène pour l'accompagnement des résidences simples en résidences association notamment dans les zones rurales.	
Indicateurs d'évaluation	Résultats
Nombre de projets de résidence, type de lieux de résidences concernés, moyens mis à disposition des compagnies, montant des coproductions, diffusion des projets soutenus	Collaborations accrues et nouvelles entre structures régionales de production Emergence de créations régionales à fort rayonnement.

32. Soutenir la création de l'art contemporain	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite favoriser une création contemporaine dynamique et de qualité sur son territoire et cherche à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer les conditions favorables d'une production d'œuvres d'art (œuvres d'art, éditions d'artistes, multiples), - accompagner la création contemporaine émergente ou confirmée dans le travail de recherche et de production et soutenir l'insertion professionnelle des artistes, - favoriser les rencontres entre les artistes et les lieux de diffusion des œuvres pour diversifier l'offre artistique sur le territoire avec une exigence de qualité. 	
Descriptif de l'action	
<p>Les artistes sont directement soutenus par l'octroi d'aides individuelles à la création artistique. Ces aides doivent permettre la concrétisation d'un projet de production d'une ou de plusieurs œuvres originales inédites, de livres d'artiste ou de multiples (tirage à édition limitée). Afin de faire prévaloir une exigence de qualité, la sélection des artistes et des projets bénéficiaires est assurée par un comité de sélection des projets, composé d'experts dans le domaine de l'art contemporain (directeur de structure, commissaire, critique, représentant d'un réseau de professionnels de la région etc.). Outre l'aide individuelle, les artistes bénéficient d'une promotion de leurs travaux par une publication collective dans la presse des projets lauréats. Cette aide doit ainsi permettre d'accompagner les artistes professionnels résidant sur le territoire, tout en maintenant une exigence de qualité et en veillant à soutenir une création contemporaine diversifiée.</p> <p>La Région soutient également les résidences d'artistes afin de favoriser les meilleures conditions de leur activité, développer l'emploi artistique et encourager les collaborations avec des artistes. L'aide à la résidence vise à encourager la mobilité des artistes en région et le développement de leur activité de façon concertée et contractuelle au sein des établissements ou structures d'accueil, ou auprès d'un territoire en lien avec les collectivités locales. A travers cette aide, la volonté de la Région est aussi d'encourager les structures à accueillir des résidences de création. La résidence d'artiste doit prévoir un espace de travail dédié, un logement pour l'artiste si nécessaire et définir les éventuelles modalités de restitution des travaux réalisés pendant la résidence, lorsque la résidence se déroule dans un lieu de diffusion.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<ul style="list-style-type: none"> - Artistes professionnels, assujettis ou affiliés à la Maison des artistes ou à l'Agessa, ou bien titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en arts plastiques ou visuels. - Lieux d'accueil des résidences d'artistes : associatifs ou publics 	
Acteurs concernés	
En interne à la région : Direction de la Culture et du Patrimoine	
En externe à la région : les FRAC, Air de Midi	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre d'œuvres réalisées / résidences	20 à 30 / an équilibre territorial

33. Inciter à la création d'ateliers d'artistes	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Suite à la concertation menée et dans le cadre de l'élaboration du SODAVI (Schéma d'Orientation et de Développement des Arts Visuels en Occitanie), la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée souhaite inciter à la création d'ateliers d'artistes afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre à la faiblesse du nombre d'espaces de travail adaptés et créer des conditions favorables à la création, - participer à la professionnalisation des artistes et accompagner la création contemporaine émergente ou confirmée, - inciter les artistes à produire en Occitanie et ainsi contribuer à identifier la région comme un territoire dynamique et attractif en matière de création contemporaine, - renforcer les partenariats et mutualisations des moyens techniques et humains. 	
Descriptif de l'action	
<p>Le soutien régional concernera la construction/restructuration d'ateliers ou ateliers-logements à destination des artistes contemporains via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aide aux équipements structurants dans le cadre des contrats de territoire (CRU ...) - la politique en faveur des bourgs-Centre ; - le Fonds de dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation dans chaque territoire rural et/ou littoral et/ou de montagne selon les thématiques définies par chaque territoire de projet. <p>Les projets soutenus seront soit des espaces individuels ou des espaces collectifs partagés entre plusieurs artistes. Le cadre d'intervention le plus adapté sera déterminé en fonction des caractéristiques du projet.</p> <p>Par ailleurs, la Région poursuivra et élargira sa pratique de mise à disposition temporaire auprès d'artistes de bâtiments dont elle est propriétaire, lorsque ceux-ci sont vacants (en amont ou en aval d'opérations de construction ou restructuration), pour un usage de travail (ateliers, lieux de fabrique) ou démonstration (expos, manifestations).</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Bénéficiaires directs : les collectivités territoriales ou établissements publics (EPCC, GIP etc...) situés hors des aires métropolitaines Bénéficiaires indirects : les artistes professionnels du domaine de l'art contemporain</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne / Direction de projet des politiques contractuelles territoriales et d'appui à l'attractivité touristique / Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux</p>	
<p>En externe à la région : Etat, Collectivités territoriales,</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre d'ateliers d'artistes sur le territoire soutenus par la région	Augmentation

34. Favoriser les résidences d'écriture	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Les résidences d'écriture proposent des conditions de création adéquates pour les auteurs, encouragent leur mobilité en région et permettent le développement de leur activité de façon concertée et contractuelle au sein des établissements ou structures d'accueil, ou auprès d'un territoire en lien avec les collectivités territoriales. La volonté de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée est d'encourager les structures à accueillir des résidences de création et de favoriser les rencontres entre auteurs ainsi qu'entre auteurs et autres acteurs culturels et/ou pédagogiques (lycées, médiathèques, ...).</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Pour être soutenues par la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée, les résidences d'auteur devront être clairement identifiées comme telles : avec un espace de travail et une proposition de logement en cas de nécessité.</p> <p>Si ces résidences dépendent de structures culturelles qui possèdent un espace de rencontres et/ou de diffusion, celles-ci devront accompagner leurs actions de restitution du travail au public et de rencontres avec les professionnels de la filière du livre.</p> <p>La durée de la résidence d'écriture peut varier de quelques semaines à plusieurs mois en fonction de la démarche artistique. Un contrat devra être conclu entre la structure d'accueil et les artistes fixant les moyens techniques, logistiques, professionnels (accompagnement, relation aux publics, etc) et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette résidence, dans le respect des règles de bonne pratique en la matière (cf. Charte des auteurs illustrateurs).</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales • Etablissements publics sur présentation d'un projet de contractualisation avec l'artiste au moment du dépôt de la demande de financement. • Structures culturelles associatives ayant pour activité principale la promotion de la littérature • Les librairies 	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine</p> <p>En externe à la région : CNL, Drac, Fill (Fédération interrégionale du livre et de la lecture) et réseau national des autres résidences et Maisons d'écrivains en France, Occitanie livre & lecture</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
<p>Cartographie des résidences en Occitanie (cf. projet d'activité triennal de l'agence Livre)</p>	<p>Mise en réseau des résidences, mutualisations, meilleure circulation des auteurs et des œuvres, relation des habitants à la création littéraire incarnée par des auteurs d'aujourd'hui</p>

35. Encourager la création littéraire par les bourses d'auteur	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Les bourses individuelles d'auteur visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir les auteurs (écrivains, traducteurs, illustrateurs) dans leur travail de création, en leur permettant de dégager un temps consacré à l'écriture, • promouvoir la diversité culturelle et la diffusion de la littérature non seulement sur le territoire régional mais également au-delà des frontières naturelles de la région, • accompagner la création contemporaine émergente ou confirmée, dans sa diversité, avec une exigence constante de qualité. 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée poursuit son programme régional d'aides directes aux auteurs (émergents ou confirmés) afin d'améliorer les conditions de réalisation d'un projet d'écriture, d'illustration, de traduction ou d'un projet de création numérique ou hybride. A compter de 2018, les bourses d'auteur sont versées par Occitanie Livre et Lecture. La Région délègue ses crédits et participe avec l'Etat aux jurys des comités d'experts.</p> <p>Les bourses bénéficient à 20 à 30 auteurs du livre par an.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Auteurs, illustrateurs, dessinateurs, scénaristes, traducteurs quels que soient leurs domaines d'intervention ou genre littéraires (921 en région).	
Acteurs concernés	
En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la région : Occitanie livre et lecture, DRAC, Centre National du Livre	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre d'auteurs accompagnés	Progression et reconnaissance à moyen terme
Nombre d'auteurs ayant abouti à une édition	Projets édités

36. Encourager les résidences d'écriture audiovisuelle	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>L'avenir de la filière passe par l'accompagnement des auteurs et le renouveau des talents dans leur diversité. Cette action vise, en complément des aides accordées aux projets en phase d'écriture, à encourager un accompagnement professionnel et structuré.</p> <p>Cela répondrait à deux besoins exprimés dans le cadre de la concertation 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un besoin accentué pour les soutiens accordés durant la pré-production des films ; - Un besoin, pour les auteurs, d'action favorisant l'échange avec des professionnels durant la phase d'écriture. <p>Cette action permettrait également de renforcer les travaux engagés par différentes structures sur le territoire régional qui œuvrent dans ce domaine.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région envisage de renforcer le dispositif d'aide à la création audiovisuelle qui prévoit d'ores et déjà des aides à l'écriture, sous forme de bourses en proposant des aides bonifiées de 50% lorsque les travaux d'écriture sont réalisés dans le cadre d'une résidence en Occitanie.</p> <p>Cette disposition resterait optionnelle (elle n'est pas pertinente en toutes circonstances) et pourrait concerner entre 5 et 8 projets par an.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Bénéficiaires : Auteurs installés en région / Lieux de résidence	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la Région : LR Cinéma, CNC dans le cadre de la convention triennale 2017/2019	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
A court terme : bilans qualitatifs des travaux d'écritures remis lors des rendus de compte	
A moyen terme : proportion de projets soutenus à l'écriture entrant en production.	

37. Favoriser l'équipement professionnel des artistes et des lieux	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Le soutien à l'investissement permet d'avoir un effet levier significatif pour le développement économique des structures de programmation et de production.</p> <p>L'objectif, pour les programmateurs, est de favoriser l'élargissement de la fréquentation (petits équipements destinés à la médiation, à l'accueil des publics).</p> <p>L'objectif pour les artistes est d'acquérir une autonomie technique pour se diffuser dans tous les types de lieux, en limitant le recours à la location de matériel, ce qui permet de diminuer le coût d'accueil et donc potentiellement, de trouver davantage de débouchés.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Des matériels professionnels pour les artistes et les structures</p> <p>Cette aide à l'acquisition s'inscrit en complémentarité du programme d'aide à la construction d'équipements culturels structurants. Elle permet non seulement aux lieux et festivals, mais aussi aux équipes artistiques, de solliciter la Région pour l'acquisition de petit matériel nécessaire au travail de création et à l'activité d'exploitation</p> <p>La Région souhaite étendre son dispositif à tout le territoire en ciblant l'intervention sur de nouvelles priorités transversales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les matériels spécifiques liés à la diffusion itinérante, • les bénéficiaires situés ou agissant dans les territoires prioritaires (ruralité et quartiers prioritaires), • les projets liés aux esthétiques les moins représentées sur les scènes régionales ; danse, marionnette, musique contemporaine, par exemple, pour les arts de la scène, • Les achats mutualisés (partage d'équipements), notamment le matériel numérique de communication et de collaboration à distance pour les réseaux constitués à l'échelle Occitanie, • Les achats éco responsables et/ou s'inscrivant dans des objectifs de développement durable. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Bénéficiaires : les associations, les entreprises privées (SARL...) , les collectivités territoriales.	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la Culture et du Patrimoine	
Indicateurs d'évaluation	Résultats
Nombre et nature des achats soutenus	Contenu (ciblé) mais pertinent. Prise en compte des priorités transversales et nouveaux critères
Impact sur l'activité	Accroissement des opportunités de diffusion, meilleure irrigation des territoires, accroissement des publics, économie réalisées par les équipes
Type de bénéficiaires	Structures plutôt intermédiaires ou en développement

38. Créer une journée régionale « portes-ouvertes » des ateliers d'artistes

Enjeux et objectifs de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite créer une journée régionale « portes ouvertes » des ateliers **d'artistes** contemporains afin de :

- renforcer **l'attractivité** et le dynamisme régional en identifiant la région comme territoire de création contemporaine riche, exigeante et diversifiée,
- encourager les collaborations entre collectivités et artistes autour **d'un** événement partenarial **d'envergure** régionale,
- renforcer **l'économie** des artistes en développant les liens de proximité entre le public et les artistes, voire en suscitant des ventes en ateliers,
- favoriser **l'accès** des publics à une offre artistique diversifiée.

Descriptif de l'action

Il est proposé la création **d'une** journée au cours de laquelle des ateliers seront ouverts au public par les artistes qui proposent une présentation des **œuvres** et des travaux réalisés ou en cours de réalisation. Ces ateliers seront identifiés sur des itinéraires proposés aux publics. **L'opération** bénéficiera **d'une** communication unique et assurée sur **l'ensemble** du territoire, à **l'échelle** de la région (journal de la Région, site internet, presse **régionale...**).

Cette opération relève des propositions exprimées lors la concertation sur **l'art** contemporain et le SODAVI. Pour être réalisée, il est nécessaire **d'identifier** les artistes et les ateliers sur le territoire, les partenariats publics et privés possibles, les modalités de communication de **l'opération**, **d'organisation** et de suivi de **l'opération** (interne et externalisé). Une première mise en **œuvre** expérimentale sera lancée en 2018.

Bénéficiaires / publics cibles

Les artistes
Le public

Acteurs concernés

En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de la communication et de **l'information** citoyenne

En externe à la région : Réseaux **d'art** contemporain, FRAC, Ecoles supérieures des Beaux-Arts et Ecoles préparatoires, Collectivités territoriales, Offices de tourisme

Indicateurs d'évaluation

Résultats attendus

Nombre **d'artistes** participants

Année préfiguration 2018

Nombre de visiteurs des ateliers

Année préfiguration 2018

39. Inciter les collectionneurs à découvrir les artistes d'art contemporain

Enjeux et objectifs de l'action

Les collectionneurs sont un maillon essentiel de **l'économie** de **l'art** contemporain et de la diffusion des **œuvres d'art** contemporain. Par leurs acquisitions **d'œuvres d'art**, ils participent directement à **l'économie** des artistes. Propriétaires **d'œuvres**, ils jouent un rôle primordial dans la conservation et la diffusion de la création contemporaine sur le territoire. Une action régionale spécifique à destination des collectionneurs **d'art** contemporain permet de :

- renforcer **l'attractivité** et le dynamisme régional en identifiant la région comme un territoire de création contemporaine,
- accompagner la création contemporaine émergente ou confirmée,
- renforcer **l'économie** des artistes en développant les liens de proximité entre les collectionneurs et les artistes, et en suscitant des acquisitions,
- encourager les collaborations entre collectionneurs, lieux de création / diffusion, et artistes pour favoriser la création contemporaine.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, **par ses lieux de diffusion**, entretient des liens particuliers avec les collectionneurs, que ce soit par les programmations artistiques proposées que par le prêt et **l'exposition** de certaines **œuvres**. Par ces actions de soutien à la diffusion, la Région développe aussi la connaissance et la promotion des artistes du territoire. La présence des artistes contemporains du territoire dans les programmations artistiques permet de promouvoir leurs travaux et de les porter à la connaissance des collectionneurs. Le MRAC, le CRAC et les FRAC identifient dans leurs actions ce réseau de collectionneurs sur le territoire.

La Région favorise et développe ainsi des **réseaux de collectionneurs**. Des actions de **mécénats** (particuliers, entreprises, fondations) sont également à développer pour encourager la création contemporaine sur le territoire. La Région renforce ainsi les collaborations entre les acteurs de **l'art** contemporain.

Il est proposé **d'organiser** des événements spécifiques et réguliers vis-à-vis des collectionneurs :

- des **visites d'ateliers** et des rencontres privilégiées avec les artistes favorisant les échanges et une meilleure connaissance par les collectionneurs du tissu artistique régional.
- des **rencontres professionnelles** sur les questions liées aux collections : ces rencontres doivent permettre une meilleure information des artistes et des collectionneurs sur les questions liées à **l'acquisition d'une œuvre d'art** (le rôle des galeries, du marché de **l'art**, les structures intermédiaires, les retombées pour les artistes, les contreparties **fiscales...**) et celles liées à sa conservation (conservation **d'une œuvre**, mais également diffusion).
- pour favoriser les échanges entre les collectionneurs, ainsi **qu'entre** les collectionneurs et les lieux de création et de diffusion, des **journées ou soirées spécifiques** proposées dans des lieux structurants (CRAC, MRAC, FRAC...), des visites des écoles supérieures des Beaux-Arts avec des rencontres avec des artistes en devenir etc., une action croisée avec celles des galeries.

Bénéficiaires / publics cibles

Les artistes
Les collectionneurs (personnes, entreprises et fondations)

Acteurs concernés

En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine dont MRAC et CRAC

En externe à la région : artistes et lieux partenaires structurants, FRAC, réseaux **d'art** contemporain, écoles supérieures des Beaux-Arts et Ecoles préparatoires, galeries

Indicateurs d'évaluation**Résultats attendus**

Nombre **d'événements**

3 / an minimum

Répartition des événements sur le territoire

Equilibre Est/Ouest

40. Acquérir des œuvres d'art contemporain dans les collections de la Région

Enjeux et objectifs de l'action

L'acquisition d'œuvres d'art contemporain sur le territoire régional permet

- d'accompagner la création contemporaine émergente ou confirmée et contribuer à stabiliser l'économie des artistes,
- d'enrichir les collections régionales et diversifier l'offre artistique en maintenant une exigence de qualité,
- de favoriser la diffusion de la création contemporaine auprès du plus grand nombre.

Descriptif de l'action

La politique volontaire régionale d'acquisition d'œuvres d'art contemporain est assurée :

- par l'action des **FRAC**, du **MRAC** et du **1 % artistique** dans les lycées, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée porte une politique d'acquisition d'art contemporain exigeante et diversifiée. L'enrichissement des **collections régionales d'œuvres d'art** (fonds régionaux ou œuvres in situ) concerne à la fois la création confirmée/émergente du territoire comme des artistes de renommées nationales et internationales.
- par le soutien aux musées dans leur politique d'acquisition d'œuvres d'art contemporain par le « **fonds régional d'acquisition des musées** » - **FRAM** : un comité d'expert dans lequel la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est représentée, sélectionne des projets d'acquisition d'œuvres d'art contemporain, cofinancées notamment par l'Etat et la Région. Par ces aides, la Région soutient l'enrichissement des collections publiques sur le territoire régional, ainsi que la diffusion de l'art contemporain dans les musées auprès de tous les publics.

Bénéficiaires / publics cibles

Artistes, public, les FRAC, le MRAC

Acteurs concernés

En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine dont MRAC

En externe à la région : DRAC, Collectivités territoriales, Nouveaux Commanditaires

Indicateurs d'évaluation

Résultats attendus

Nombre d'œuvres acquises auprès d'artistes et/ou de galeries régionales

Présence d'œuvres d'artistes régionaux dans les collections

Cohérence dans les collections régionales

Collaboration entre les FRAC et le MRAC pour assurer cette cohérence.

41. Lancer un appel à projets création radiophonique

Enjeux et objectifs de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée compte 98 radios associatives non commerciales réparties sur l'ensemble du territoire. Parmi elles, 79 sont adhérentes à l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA).

L'objectif de cette action est de mettre en œuvre des appels à projets permettant de soutenir la production et la diffusion d'œuvres radiophoniques, créatives et originales.

Descriptif de l'action

Une concertation a été organisée en décembre 2017 avec l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA) afin de définir les contours et les contenus des appels à projets, qui seront susceptibles d'évoluer chaque année.

L'organisation et la mise en œuvre des appels à projets seront organisés en partenariat avec l'ARRA au regard de ses compétences techniques et de sa connaissance du paysage radiophonique local. Ils seront ouverts aux radios membres et non membres de l'assemblée.

Une attention sera tout particulièrement portée au traitement des questions mémorielles.

Bénéficiaires / publics cibles

L'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA), les radios associatives membres ou non de l'ARRA et leurs auditeurs.

Acteurs concernés

En interne : Direction Culture et Patrimoine / Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

En externe : l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA).

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
% de radios ayant répondu à l'AAP	80%
% de diffusion et zones de diffusion des œuvres produites	50% des radios
Nombre de coproductions réalisées	50%

42. Soutenir la création en langues catalane et occitane et la professionnalisation du secteur

Enjeux et objectifs de l'action

Le soutien à la création et à la professionnalisation du secteur des langues et cultures régionales permet de :

- soutenir et développer une économie régionale spécifique à fort potentiel et faiblement délocalisable,
- rendre le secteur des langues et cultures régionales plus compétitif dans le secteur des arts vivants,
- développer la diversité dans la création artistique.

Descriptif de l'action

Il est proposé **d'encourager** et de soutenir les créations en langues régionales et leur diffusion, ainsi que la professionnalisation des compagnies et groupes dont les matériaux de création sont les langues catalane et/ou occitane.

Il **s'agit** de soutenir la création en langue catalane et/ou occitane dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse, de la littérature, de **l'édition** et de **l'audiovisuel**.

Cette aide est proposée à tout porteur de projet implanté dans la région Occitanie ou dont l'action se situe en région.

Bénéficiaires / publics cibles

Compagnies artistiques régionales qui créent en catalan et/ou occitan

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine

En externe à la Région : Réseau en scène, DRAC

Indicateurs d'évaluation

Résultats attendus

Nombre de créations

N à n+1

Nombre **d'emplois** créés

Au moins 1 par convention

2.2 - Accompagner les innovations territoriales, artistiques et culturelles

43. Accompagner l'expérimentation culturelle dans les territoires

Enjeux et objectifs de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite encourager les démarches d'expérimentation dans le champ artistique et culturel afin d'accompagner l'évolution de ce secteur et d'anticiper les nouvelles pratiques.

Il s'agit de soutenir, dans leur phase d'**amorçage** ou de « test », de nouvelles approches ou méthodes qui interrogent habitants, territoires de vie et « vivre ensemble ».

Les expérimentations soutenues s'inscrivent dans le cadre des réflexions actuelles autour de la notion de **droits culturels**. Elles visent non pas l'irrigation (au sens de diffusion d'œuvres ou de projets vers des territoires ou publics « éloignés » des centres de la création), mais la construction, l'émergence de propositions co-construites entre la société civile et les artistes.

L'objectif est de croiser les stratégies suivantes :

- l'inscription de la culture dans une logique globale de développement de territoire,
- l'expérimentation de nouvelles formes de coopération,
- la mutualisation des moyens et/ou l'expérimentation de nouveaux modèles économiques (économie sociale et solidaire, partenariats public-privé...),
- le maillage du territoire,
- la qualification de l'offre,
- la mise en réseau des acteurs.

Il s'agit aussi de susciter l'émergence de projets novateurs sur le plan sociétal et artistique, et non de soutenir des opérateurs ou projets déjà identifiés, ni d'aider des actions de diffusion (programmations, manifestations).

Descriptif de l'action

Dans le cadre d'un **fonds de soutien à l'expérimentation**, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée proposera un appel à projets répondant aux enjeux suivants :

- apporter des réponses différenciées à des réalités de territoire très diverses à l'échelle de la grande région ;
- affirmer un positionnement spécifique de la Région, en tant que révélateur de l'intelligence locale, facilitateur d'initiatives susceptibles d'être modélisées et diffusées à l'échelle d'un grand territoire.

La Région interviendra dans la **phase d'émergence** des projets dans le cadre de ce « fonds de soutien à l'expérimentation » qui ne peut être sollicité qu'une seule fois pour un même projet. Une attention particulière sera accordée aux projets :

- associant une variété d'acteurs :
 - un ou plusieurs acteurs publics (communes, EPCI, établissements ou services publics ou parapublics)
 - un partenaire local facilitateur ou coordonnateur (structure culturelle ou non, CAUE, association environnementale, etc.) et d'autres acteurs de la société civile (associations diverses, entreprises, collectifs locaux...),
 - des artistes
- dont les acteurs sont implantés en zones rurales ou en zones urbaines sensibles.
- inscrit dans une durée significative (18 à 24 mois).

Les projets retenus ont pour but d'expérimenter des processus qui n'aboutissent pas

obligatoirement à la production d'œuvres, d'événements ou de dispositifs. Cependant, ils doivent prévoir une forme de capitalisation ou de diffusion de l'expérience.

Postérieurement à cette « étape laboratoire », certains projets pourraient inscrire leur **développement, sur une plus grande échelle, dans d'autres** cadres :

- pour les projets en milieu rural : un accompagnement dans le cadre du **Fonds de dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation dans chaque territoire rural et/ou littoral et/ou de montagne** ou de la politique des Bourgs Centre et de Fonds Leader (accompagnement PETR – Autorité de Gestion Région) ;
- pour les projets en zones urbaines sensibles : un soutien au titre de la politique de la Ville.

Bénéficiaires / publics cibles

Bénéficiaires : Communes, EPCI, Etablissements ou services publics ou parapublics, PETR, opérateurs culturels (associations, régies publiques)

Acteurs concernés

En interne à la Région : **Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne**

En externe à la Région : Départements, intercommunalités, PETR, agglomérations et Métropole, Etat (politique de la ville)

Indicateurs d'évaluation

Résultats attendus

Nombre de projets accompagnés

3 ou 4 par an

Impact territorial, intérêt artistique

Essaimage des projets exemplaires

Degré de mobilisation des territoires

Dynamisation, responsabilisation, valorisation des territoires comme « pilotes » **de l'innovation**

44. Accompagner les actions de mutualisation des arts de la scène	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Les préoccupations liées à l'emploi sont très fortes au sein du secteur artistique et culturel. La question est particulièrement critique pour les employés du spectacle vivant (chômage et précarité) comme pour les employeurs qui dépendent de plus en plus de financements spécifiques au projet, mais disposent de moins en moins de ressources pour le fonctionnement général de leur activité.</p> <p>La mutualisation forcée ou choisie est depuis longtemps une réponse, souvent partielle, pratiquée par les différents acteurs, en premier lieu grâce au régime de l'intermittence du spectacle. Depuis quelques années, des structures comme les groupements d'employeurs spécialisés se sont développés dans le champ de l'emploi non artistique. Les milieux professionnels insistent pour que les institutions soutiennent ces initiatives dont le modèle économique ne peut réellement fonctionner qu'avec la contribution, même limitée, des financeurs publics (effet levier important).</p> <p>De façon plus générale, la nécessité de rapprocher davantage la culture du monde de l'économie (et de l'économie sociale et solidaire), l'importance d'expérimenter et d'inventer de nouvelles formes d'activité, ont été évoquées de manière récurrente, dans un contexte de profondes mutations en cours et à venir qui affectent le monde culturel (contraction des ressources publiques, nouvelles formes de diffusion, nouvelles pratiques et attentes des publics...).</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée souhaite ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagner les initiatives de mutualisation de l'emploi afin de mieux les inscrire dans la durée, • encourager la recherche d'alternatives au modèle associatif en encourageant, lorsque cela se révèle adapté, les modèles de type coopératif, • mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement, d'analyse et d'évaluation des expériences. <p>Trois types de mesures sont mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une aide à la fonction de coordination au sein des groupements d'employeurs culturels, • un accompagnement à la structuration de nouveaux modes de coopération (type SCOP, SCIC, ...), • une confortation de l'éligibilité des entreprises et associations du secteur culturel aux aides régionales relevant de l'Economie et l'ESS. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Groupement d'Employeurs constitués depuis au moins 2 ans, SCOP, SCIC en activité depuis 1 an minimum. Associations adoptant un fonctionnement basé sur la mutualisation ou la coopération	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'économie et de l'innovation	
En externe à la Région : Réseau en scène, acteurs de l'économie et de l'ESS	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de projets accompagnés	Innovation, expérimentation de nouveaux modèles. Evaluation pour essaimage éventuel

45. Professionnaliser la diffusion dans les bars et la restauration	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Le GIP Cafés-Culture est financé par les collectivités territoriales adhérentes qui souhaitent aider l'emploi artistique dans les cafés, bars, restaurants et hôtels sur leur territoire. Il se déploie au niveau national depuis avril 2015.</p> <p>Ce fonds novateur permet d'accompagner les lieux dans leurs fonctions d'employeurs et de pérenniser les métiers d'artistes du spectacle vivant. Il constitue un soutien efficace pour tous ces lieux de vie et de proximité, que ce soit en milieu urbain ou rural.</p> <p>Le déploiement d'un dispositif technique spécifique avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) permet un respect des conditions de travail, favorisant ainsi la professionnalisation des arts de la scène.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite adhérer au GIP Café culture afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir les programmations qui respectent les conditions professionnelles réglementaires en matière d'emploi et d'accueil des spectacles ainsi que du public, favorisant ainsi les débouchés de diffusion pour les équipes artistiques, - assurer une présence artistique sur l'ensemble de son territoire et en particulier dans les zones rurales et contribuer ainsi à l'élargissement des publics de l'offre culturelle, au lien social et à l'attractivité des territoires, - repérer les établissements actifs dans le champ de la programmation artistique et connaître leurs projets, les aider à devenir des acteurs qualifiés et reconnus au sein des filières. <p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée déterminera par ailleurs des priorités géographiques (hors Métropoles et hors zones littorales) pour l'affectation des aides.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Débites de boisson ou restaurants employeurs d'artistes et techniciens dans le cadre d'une programmation de spectacle vivant (associations ou sociétés privées).</p> <p>Seront soutenus des lieux de diffusion répondant aux critères définis par le GIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège social situé en région (cette condition s'applique aux lieux et non aux équipes artistiques) - principe de complémentarité des financements (Région, Département, Agglomération, Commune), - 5% du montant global de la participation de la Région affectés au fonctionnement du GIP. 	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction du Tourisme et du Thermalisme / Direction de l'Economie et de l'innovation	
En externe à la Région : Réseaux Avant-Mardi et RCA, Départements	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de programmateurs occasionnels mobilisés en région et nombre d'équipes artistiques programmés	Montée en charge progressive à prévoir
Cachet moyen / soirée	Dans la moyenne nationale
Répartition territoriale des bénéficiaires	Maillage en zone déficitaire

46. Expérimenter une ingénierie patrimoniale partagée

Enjeux et objectifs de l'action

La concertation menée a mis en évidence un déficit **d'ingénierie** patrimoniale dans nombre de territoires ruraux. La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite proposer aux territoires ruraux et plus particulièrement aux Pays et aux PETR de **s'appuyer** sur une ingénierie qualifiée dans le domaine du patrimoine **qu'ils** pourraient mettre à disposition des collectivités de petite taille de leur territoire.

Cette opération, intégrée dans la dynamique de **l'ingénierie** territoriale développée dans le cadre de la politique régionale **d'aménagement** du territoire, permettrait :

- **d'apporter** aux territoires ruraux une ingénierie patrimoniale qualifiée, pour conduire le pilotage des projets complexes au plus près du terrain,
- de répondre avec efficacité aux attentes de porteurs de projets, dont les opérations sont surdimensionnées au regard de leur capacité de réalisation.

Par cette dynamique, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite agir en transversalité sur le soutien au patrimoine, aux territoires ruraux, en faveur de **l'emploi**, en faveur de la qualification des compétences dans les territoires ruraux.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée propose aux territoires ruraux, dans le cadre du fonds **d'ingénierie** territorial, de recruter un professionnel du patrimoine dont la compétence serait mise à disposition des collectivités du territoire.

La Région participera au financement du poste dans le cadre de son dispositif dédié à **l'accompagnement** de **l'ingénierie** dans les territoires ruraux approuvé au titre de la politique **d'aménagement** du territoire, lors de **l'Assemblée** régionale du 3 novembre 2017. Les agents en charge de cette ingénierie pourraient utiliser la méthodologie suivante et le phasage suivant :

- un diagnostic patrimonial du territoire,
- un état sanitaire des édifices et une définition des priorités,
- le soutien aux collectivités de petite taille pour **l'élaboration** des projets de restauration (cahier des charges, gestion des appels **d'offres** et des marchés, recherches de cofinancements, suivi opérationnel des chantiers).

Bénéficiaires / publics cibles

Pays, PETR, Associations de développement territorial (préfiguratrices de PETR)

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de **l'action** territoriale, de la ruralité et de la montagne / Direction de la culture et du patrimoine

En externe à la Région : Départements, Etat, Pays, PETR,

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de recrutements	Remise à niveau de l'état sanitaire du patrimoine grâce à l'intervention de professionnels.
Nombre de conventions avec les partenaires	Doter les territoires déshérités en compétences opérationnelles au plan de l'architecture et du patrimoine.

47. Développer les parcours alliant art contemporain et patrimoine	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>L'articulation entre l'art contemporain et le patrimoine doit permettre pour la Région Occitanie/ Pyrénées – Méditerranée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire, - favoriser l'accès des publics à l'art contemporain, - diversifier et assurer la circulation des publics, - renforcer les coopérations autour de projets communs : art contemporain / patrimoine / tourisme, artistes régionaux / nationaux / internationaux. 	
Descriptif de l'action	
<p>Le parcours d'art contemporain dans les lieux patrimoniaux de l'Occitanie « In Situ Patrimoine et art contemporain » est une manifestation estivale qui établit un dialogue entre des artistes contemporains et l'architecture patrimoniale, par la création d'installations éphémères créées pour les sites (en 2017, 11 sites patrimoniaux et 10 artistes contemporains). Cette diffusion de l'art contemporain dans l'espace et en dialogue avec le patrimoine permet à la fois de diffuser de l'art contemporain auprès du plus grand nombre, et de faire circuler les publics sur le territoire et entre les secteurs (tourisme/culture ; patrimoine/art contemporain).</p> <p>Le parcours d'art contemporain initié le long du Canal du Midi à l'été 2017 a été organisé par les FRAC (Les Abattoirs et le FRAC Occitanie Montpellier) : cette manifestation estivale propose un dialogue entre un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, les collections régionales d'art contemporain et les productions d'artistes. Des œuvres d'art contemporain sont installées et proposées aux promeneurs le long du Canal du Midi (installations extérieures et lieux d'exposition associés). Cette proposition d'un nouveau parcours le long du Canal du midi permet de mettre en valeur les collections régionales d'art contemporain, de multiplier les coopérations avec les lieux de diffusion partenaires au projet, de permettre l'accès de l'art contemporain auprès du plus grand nombre et de faire circuler les publics (tourisme/culture ; patrimoine/art contemporain). La prochaine édition aura lieu en 2019.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Opérateurs proposant une programmation exigeante, professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - acteurs privés (associations, scop) - acteurs publics : collectivités territoriales et établissements publics <p>Les publics : résidents et touristes</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de la communication et de l'information citoyenne</p> <p>En externe à la région : Les FRAC, Etat, collectivités territoriales</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Lieux d'accueil des expositions	Equilibre géographique des lieux d'expositions retenus
Nombre d'artistes régionaux exposés	A renforcer

48. Soutenir les projets collectifs en lien avec la Mémoire	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée possède un patrimoine historique et mémoriel riche et diversifié. Lié à la Retirada, à la Seconde Guerre Mondiale ainsi qu'à la Guerre d'Algérie, ce patrimoine est réparti sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Un réseau des acteurs de la Mémoire est en train de se constituer sous l'égide de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Mémorial du Camp de Rivesaltes dont la Présidente de la Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée préside le Conseil d'Administration.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Il s'agit de définir et de mettre en œuvre un dispositif de soutien aux projets collectifs en lien avec la Mémoire. Ce dispositif vise à apporter une aide aux projets d'enrichissement de la connaissance, de conservation et /ou de valorisation du patrimoine mémoriel en lien avec la Retirada, la Seconde Guerre Mondiale et la Guerre d'Algérie.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Le Mémorial du Camp de Rivesaltes, le réseau régional des lieux de mémoire qui est en construction et les lieux de mémoires futurs membres du réseau.</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la région : Direction de la Culture et du Patrimoine</p>	
<p>En externe à la région : le Mémorial du Camp de Rivesaltes et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de projets collectifs soutenus	1 par an
Rayonnement du projet sur le territoire	Itinérance du projet sur les différents lieux concernés.

2.3 - Accompagner la transition numérique

49. Accompagner l'émergence de projets culturels numériques innovants

Enjeux et objectifs de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite développer les projets culturels numériques innovants qui sont à **l'heure** actuelle soit insuffisamment développés, soit insuffisamment connus par les partenaires régionaux. Les objectifs sont de :

- accompagner **l'émergence** de projets culturels innovants favorisant **l'usage** ;
- diffuser les bonnes pratiques de développement de projets numériques ;
- jouer un effet levier sur les autres financements (Etat, Europe ...) ;
- accroître la visibilité de **l'innovation** numérique et culturelle de la Région en France et à **l'international** ;
- mettre en cohérence les différents appels à projets, notamment en lien avec la Direction de **l'économie** et de **l'innovation** (Reaydinnov, Coup de Pousse, Alterincub...) et avec les appels à projets portés par **l'Etat** et **l'Europe** ;
- partager une veille sur ces projets.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite mettre en place un appel à projets pour tous les types de structures, incluant les associations et structures culturelles et les collectivités territoriales. Les projets éligibles devront répondre aux critères suivants :

- utiliser des ressources numérisées et numériques,
- impliquer a minima deux structures,
- mettre au **cœur** les usagers (User Experience privilégiée),
- faire le lien avec une entreprise en Occitanie ou un laboratoire (bonus) et/ou **s'inscrire** dans un projet collaboratif entreprises/université.

Cet appel à projets sera bâti en lien avec les appels à projets des autres directions pour les entreprises de type SA, SARL, SAS.

Bénéficiaires / publics cibles

- SA, SARL, SAS associations, collectivités pour les actions en faveur du développement de la recherche et développement, compétences en numérique et médiation culturelle sur le territoire Occitanie
- Les habitants et les touristes pour **l'expérimentation** des services en ligne.

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de **l'économie** et de **l'innovation** / Direction des systèmes **d'information** / Lab innovation

En externe à la Région : acteurs de la culture et du patrimoine, du numérique, collectivités territoriales

Indicateurs d'évaluation

Résultats attendus

Nombre de projets

Nombre de cofinancement

Viabilité des projets à 2 ans

50. Lancer un Open Data culturel Occitanie
<p>Enjeux et objectifs de l'action</p>
<p>Les données culturelles sont dispersées entre les différents réseaux et disciplines, de même qu'entre les administrations (Etat, collectivités territoriales). La législation incite à la mise à disposition des données publiques, toutefois la nature des données culturelles est spécifique et comporte un enjeu de respect de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, il convient de s'interroger sur les données produites par les associations.</p> <p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée est engagée dans un projet ambitieux d'ouverture de ses données, projet acté par la délibération du 30 juin 2017 « Ouverture des données Région et accompagnement des territoires d'Occitanie ».</p> <p>La déclinaison de cette ambition globale donne lieu à une feuille de route 2018-2020.</p> <p>Dans ce cadre, la Région souhaite développer une stratégie spécifique d'ouverture des données culturelles afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diffuser l'information culturelle sous toutes ses formes ; • favoriser le développement de services numériques et d'applications en ligne, améliorant l'accès à l'offre culturelle ainsi que la recherche et le développement notamment dans le domaine touristique.
<p>Descriptif de l'action</p>
<p>La Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée souhaite mettre en œuvre l'ouverture et l'échange des données culturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>1^{ère} phase : réaliser les études préalables</u> <ul style="list-style-type: none"> - études juridiques portant sur 10 jeux de données culturelles à libérer au bénéfice des citoyens et des entreprises du numérique pour l'exploitation de nouveaux services numériques ; - études techniques portant sur les traitements à mettre en œuvre sur ces 10 jeux de données avec un cahier des charges associé. • <u>2^{ème} phase : mettre en œuvre cette ouverture des données</u> <ul style="list-style-type: none"> - valider la pertinence de la licence « licence ouverte/ Open Licence Etalab » pour les données culturelles dont la Région est propriétaire ; - bâtir un plan d'actions pour la libération des données externes relevant d'associations culturelles ; - faire le lien avec les outils de diffusion et processus associés définis dans le cadre du projet global Open Data Occitanie cité plus haut. ; - mettre en ligne les premiers jeux de données culturelles ouvertes au début de l'année 2019.
<p>Bénéficiaires / publics cibles</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels, développeurs et chefs de projet culturels pour la réutilisation des données culturelles pour développer de nouveaux services en ligne - Les citoyens pour les nouveaux services en ligne
<p>Acteurs concernés</p>
<p>En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction des systèmes d'information / Direction de projet digitalisation de la relation usagers</p>

En externe à la Région : **l'écosystème** numérique, culturel, les acteurs de **l'économie** sociale et solidaire

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Le nombre de jeux de données ouverts	Autour de 10 en 2019 pour les données étudiées en 2018
Le nombre de nouveaux services exploitant les données culturelles	Autour de 10 en 2019 pour les données étudiées en 2018

51. Expérimenter la radio numérique terrestre	
Enjeu et objectifs de l'action	
<p>Le déploiement de la radio numérique terrestre se poursuit en région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée. Les appels à candidatures du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) devraient être lancés en 2017 pour Toulouse et en 2018 pour Montpellier.</p> <p>Ce passage au numérique recouvre des enjeux à la fois sociaux (équilibre entre radios associatives et radios commerciales, pluralisme...) et économiques (coûts liés à la diffusion numérique et à la double diffusion).</p> <p>L'objectif de cette action est donc d'accompagner la transition numérique du secteur radiophonique associatif régional au travers d'un projet d'expérimentation porté par l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA).</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soutient l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA) dans un projet d'expérimentation visant à tester un modèle de diffusion via un multiplexe dédié aux radios associatives (expérimentation sur 13 radios), et développé à partir d'un logiciel libre (solution alternative réduisant fortement les investissements matériels nécessaires à la diffusion).</p> <p>Ce projet est éligible au FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional) au titre de la mise à disposition d'applications numériques pour la population.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>L'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA), les radios associatives membres ou non de l'ARRA et leurs auditeurs.</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne : Direction Culture et Patrimoine / Direction de l'Education et de la Jeunesse</p> <p>En externe : l'Etat et l'Europe via le fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional).</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
<p>Nombre de radios passant au numérique</p>	

52. Accompagner la création numérique du jeu vidéo et des arts numériques sur les projets à fort potentiel artistique	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée regroupe un grand nombre de studios indépendants de jeux vidéo et de programmes interactifs particulièrement dynamiques. La consommation des jeux vidéo et les usages numériques ont pris une place considérable dans les loisirs. Le chiffre d'affaires du secteur du jeu vidéo est désormais nettement supérieur à celui du cinéma.</p> <p>L'accompagnement public du secteur, notamment en Occitanie, est aujourd'hui très largement axé sur des critères économiques et d'innovation technologique. Or les jeux vidéo, et plus largement les arts numériques, sont également un vecteur de créativité, de prise de risque artistique, au-delà de la rentabilité de produits formatés. Une approche des aides publiques, plus sélective et fondée sur une exigence culturelle, a été mise en place par le CNC (Fonds Jeux vidéo et Fonds DICREAM pour les arts numériques).</p> <p>Un dispositif de soutien régional permettra d'accompagner les acteurs du secteur du jeu vidéo et des arts numériques sur leurs projets à fort potentiel artistique et de favoriser un rapprochement avec des artistes et créateurs. Ainsi, pourra être accompagnée l'émergence en région d'œuvres innovantes tant du point de vue technologique (nouveau mode de diffusion et/ou de production) qu'en termes artistiques.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée crée un fonds qui aura pour vocation d'accompagner un panel le plus large possible de projets (jeux vidéo, applications d'art numérique, expériences immersives in situ,...), aussi bien en développement qu'en production.</p> <p>Un processus de sélection avec un comité composé d'experts professionnels sera mis en place. Il n'aura pas vocation à se substituer aux aides économiques au secteur et s'inscrit dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Création Audiovisuelle.</p> <p>Une concertation, notamment avec les clusters concernés, sera mise en place début 2018 pour dessiner les contours. Un premier appel à projets sera lancé à titre expérimental dans le dernier semestre. Après cette année d'expérimentation, le dispositif sera évalué pour envisager ou non sa reconduction.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Sociétés de production audiovisuelle, studios indépendants de jeux vidéo, collectifs en art numérique	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'économie et de l'innovation	
En externe à la Région : Clusters numériques French South Digital et Digital Place, cluster jeux vidéo Push Start, La Mêlée Numérique, French Tech Toulouse et Montpellier.	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

Nombre et diversité des projets soutenus	
Nombres d'utilisateurs des œuvres (téléchargements ou achat physique)	
Evaluation qualitative des œuvres (notation sur les plateformes de téléchargement notamment)	

53. Développer les publications numériques en occitan et catalan

Enjeux et objectifs de l'action

La transmission des langues catalane et occitane est essentielle pour leur sauvegarde. Afin que cette dernière soit efficace, il faut que ces langues soient présentes dans la société. Le développement des publications numériques en catalan et occitan vise à :

- assurer une plus grande accessibilité des publics au catalan et à l'**occitan**,
- faciliter et moderniser la diffusion des langues et cultures régionales,
- renforcer les actions pédagogiques en catalan et occitan,
- développer des échanges entre le monde occitan et catalan pour mettre en commun les pratiques et mutualiser les coûts.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée souhaite développer les publications numériques en catalan et occitan de deux manières :

- **sur un volet pédagogique** : CANOPE 66 a créé un livre numérique pédagogique pour apprendre le catalan. L'**Académie** de Montpellier a créé elle aussi des livres numériques pédagogiques pour apprendre l'**occitan**. Sur la base de ces initiatives, il **s'agit d'encourager** les échanges et de proposer du languedocien et du gascon dans le livre numérique catalan et du catalan et du gascon dans le projet pédagogique de Montpellier.
- **sur un volet grand public** : un feuillet radiophonique en occitan est en cours de création dans le cadre d'une résidence artistique au CIRDOC. Ce feuillet est écrit par des auteurs contemporains occitans. Il a vocation à être proposé et diffusé par les radios associatives de la région.

Bénéficiaires / publics cibles

Le public scolaire
Le grand public

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine

En externe à la Région : CIRDOC, Education Nationale, artistes, CFPO

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de traductions enregistrées	10
Nombre d' œuvres créées radiophoniques	1 à 2 par an
Nombre de radios qui diffusent	+ de 20

3- Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine

3.1 - Renforcer les synergies entre les acteurs, animer les réseaux

54. Conforter le rôle du COREPS Occitanie

Enjeux et objectifs de l'action

Le **Comité Régional des Professions du Spectacle Occitanie** (COREPS) est l'instance régionale de dialogue social du secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Il a pour objet d'instaurer un lien permanent de dialogue, de consultation, de concertation, de réflexion et de proposition pour l'Etat, les Collectivités Territoriales, les partenaires sociaux et les organismes sociaux et professionnels.

En complémentarité avec les autres espaces de dialogue social, qu'ils soient sectoriels ou interprofessionnels, le COREPS constitue le pendant régional du CNPS (Comité National des Professions du Spectacle) et constitue pour les secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel **une commission paritaire mixte de branche**.

C'est un espace d'enrichissement de la cohérence et de la lisibilité des politiques culturelles dans une logique de diagnostic et de construction partagés au service de l'intérêt collectif de la branche.

La Région assure avec l'État la coprésidence du COREPS.

L'enjeu est désormais de stabiliser le fonctionnement du COREPS (organisation, pilotage et moyens) pour lui permettre de déployer une réflexion et une action :

- sur **l'ensemble des dimensions** : emploi/formation, production/diffusion, environnement social,
- sur **l'ensemble du territoire de l'Occitanie**.

Descriptif de l'action

La Région accompagnera le repositionnement du COREPS à l'échelle de l'ensemble de l'Occitanie pour disposer :

- d'une commission paritaire mixte régionale de branche,
- d'un espace de réflexion, d'évaluation et d'analyse des anticipations et mutations sectorielles.

Cette démarche implique la définition, avec les membres du COREPS :

- d'un **plan de travail à trois ans**, permettant au COREPS de se positionner sur des **enjeux stratégiques** (accord de filière, accord Edec – Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences- avec l'État, etc.) et de traiter conjointement les questions d'environnement social, de politiques publiques pour les filières, d'emploi et de formation,
- d'un **plan d'actions à mener dans le domaine de l'information** (refonte et développement du site internet du COREPS et des services d'information afférents : fiches métiers, base de données des formations, etc.), de l'accompagnement par la GPEC, de la santé au travail, de l'observation, de l'articulation production/diffusion.
- d'un **schéma de fonctionnement adapté** aux nouveaux enjeux et au nouveau territoire.

Pour cela, la Région mettra en œuvre les moyens suivants :

- **une mission de coordination et de secrétariat** de la commission paritaire mixte (COREPS), renforcée et adaptée à la nouvelle échelle de travail et aux nouvelles missions du COREPS ;
- la mobilisation (à accompagner par Réseau en scène) de **moyens externes** (tels que FSE, Edec, FPSPP Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, etc.)

- nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- la mise **en place de liens** entre la commission paritaire et l'ensemble des partenaires concernés (y compris au sein des services de la Région) ;
 - une démarche de **contractualisation**, au travers d'un accord cadre pluriannuel co-signé avec l'État, afin de réaffirmer le rôle du COREPS et de valoriser la totalité du plan d'actions défini, au bénéfice des branches concernées.

Bénéficiaires / publics cibles

Le COREPS a vocation à couvrir l'ensemble des acteurs professionnels des filières du spectacle vivant, cinéma et audiovisuel en région Occitanie.

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'Emploi et de la Formation

En externe à la Région : Réseau en scène, DRAC, Direccte

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Formalisation, adoption et signature de différents plans d'actions et documents de contractualisations (conventions, accords, schémas ...) mentionnés	Engagement renforcé de toutes les parties, ambitions renforcées, stratégie affinée, meilleure opérationnalité
Evolution des moyens du COREPS (financiers ou techniques), diversification des sources Nombre / nature des actions d'accompagnement et de mise en relation réalisées par Réseau en scène	Renforcement des moyens, déploiement des champs thématiques et géographiques des travaux
Nombre/nature/renouvellement des données d'observation et des outils d'information et de professionnalisation mise à jour du site Internet	Veille, mise à jour des ressources et outils, développement qualitatif et quantitatif du service rendu aux acteurs de la branche

55. Structurer l'art contemporain autour de réseaux professionnels

Enjeux et objectifs de l'action

Le soutien de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée aux réseaux **d'art** contemporain doit permettre de :

- renforcer la professionnalisation des acteurs de **l'art** contemporain,
- favoriser les coopérations entre les réseaux et la mutualisation des informations et **l'échange** de bonnes pratiques,
- assurer un maillage du territoire et identifier des relais professionnels susceptibles de contribuer à **l'émergence** de projets de qualité et partagés,
- aider à la structuration de **l'économie** régionale liée à **l'art** contemporain.

Descriptif de l'action

Poursuivre, finaliser et animer le SODAVI :

Afin de structurer les réseaux professionnels **d'art** contemporain, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée **s'est** associée avec **l'Etat** en 2017 pour mettre en place un schéma **d'orientation** et de développement des arts plastiques et visuels (SODAVI).

Pour élaborer ce SODAVI, la Région et **l'Etat** ont initié une large concertation de **l'ensemble** des acteurs de **l'art** contemporain : artistes, lieux de création et de diffusion, associations, réseaux professionnels, écoles **d'art**, collectivités **territoriales...** En partant de **l'artiste**, le SODAVI vise à inscrire dans un même document les coopérations à structurer sur le territoire en faveur de **l'art** contemporain.

Structurer les réseaux d'art contemporain :

La Région souhaite poursuivre cette dynamique et mettre en place des actions pour encourager la structuration de réseaux professionnels **d'art** contemporain :

- Des premières réunions de concertation du SODAVI ont émergé des besoins **d'outils** favorisant les échanges entre les réseaux, comme **des lieux de rencontres**. Des espaces régionaux pourront être mis à disposition pour favoriser les rencontres et les échanges sur le territoire (comme par exemple les maisons de la Région).
- Pour répondre au besoin exprimé **d'échanges** au niveau régional, et afin de favoriser la structuration de **l'art** contemporain sur le territoire, la Région soutient les initiatives conçues comme des **opérations fédératrices portées par les réseaux** (manifestations ou projets).

Renforcer l'accès aux droits des artistes :

Dans le cadre de la concertation et de **l'élaboration** du SODAVI, les artistes et diffuseurs ont par ailleurs exprimé un besoin **d'accompagnement** pour **renforcer l'accès à l'information sur le droit des artistes et/ ou les obligations des diffuseurs**. Pour mener cette action, un chantier expérimental sera ouvert à **l'horizon** 2019/2020 pour :

- créer des **outils pratiques de mutualisation** (partage d'équipements, d'espaces, de savoir-faire),
- mettre en place un **observatoire participatif et partagé** (OPP) favorisant la collecte de données et la production **d'analyses** menées collectivement. Ce sera également un outil **d'échange** sur les bonnes pratiques, de débat et de connaissance mutuelle,
- **accompagner la réflexion nationale** sur le statut des artistes, via **l'ARF** notamment.

- réaliser un **guide de la législation en vigueur** à joindre à toute demande de subvention.

Bénéficiaires / publics cibles

Les réseaux constitués (Ecoles des Beaux-Arts, lieux de diffusion, artistes etc.)
 Les réseaux émergeants
 Les artistes
 Les diffuseurs (association, collectivité territoriale etc.)

Acteurs concernés

En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine dont le CRAC et le MRAC /
 Direction des affaires juridiques

En externe à la région : Etat, Réseaux professionnels **d'art** contemporain, réseaux nationaux institutionnels (ARF)

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Poursuite de la réflexion en 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du SODAVI	Mise en forme de propositions concrètes, d'un plan d'actions et définition du calendrier de mise en œuvre des projets.
Mobilisation des réseaux dans la durée	
Des projets portés par les réseaux	

56. Renforcer l'animation de la filière audiovisuelle	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est caractérisée par un tissu d'entreprises de productions principalement tournées vers le documentaire et l'animation relativement fourni et actif, bien que ces entreprises soient majoritairement des TPE.</p> <p>Ces deux secteurs bénéficient d'un soutien particulier de la Région par des partenariats noués avec le cartoon Forum et les associations professionnelles.</p> <p>Les objectifs constituent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animer et structurer la filière audiovisuelle, - mieux structurer cette dernière. 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite poursuivre son soutien à la filière en accompagnant le Cartoon Forum, d'une part, et les organisations professionnelles, d'autre part :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Cartoon Forum est une manifestation européenne dédiée à l'animation pour la télévision dont la tenue à Toulouse depuis 6 ans a fortement contribué à la reconnaissance du secteur de l'animation. Plus de 1000 professionnels du secteur de l'animation venant du monde entier se réunissent chaque année en Occitanie pour faire leurs marchés et découvrir les nouveautés. - Les associations professionnelles, qui réunissent notamment les producteurs régionaux dans le domaine du documentaire. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
<ul style="list-style-type: none"> - Associations professionnelles implantées en Région ou qui portent un évènement réalisé en région. - Entreprises de production 	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la Région : Cartoon Association, CNC, APIFA, ARPAnim (associations professionnelles des producteurs)	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de structures accompagnées	Maintien
Identification des entreprises par les diffuseurs nationaux et internationaux ou autres sources de financement externes à la région.	Progression

57. Animer les réseaux du patrimoine

Enjeux et objectifs de l'action

La création et l'**animation** des réseaux du patrimoine répondent aux objectifs suivants :

- susciter des coopérations au sein des réseaux **d'acteurs** et entre les réseaux,
- mailler le territoire de réseaux actifs et opérationnels pour relayer l'**action** régionale sur le terrain, via des relais **d'acteurs** professionnels susceptibles de contribuer à la qualification des initiatives, à la définition de leur bon positionnement et à l'**émergence** de projets partagés,
- éviter la dispersion ou l'**émiettement** grâce à la mutualisation des initiatives et des opérations à l'**échelle** de l'**Occitanie** tout en **s'appuyant** sur de l'**intelligence** collective et en apportant une réponse appropriée aux besoins du terrain.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite créer et animer les réseaux du patrimoine. Deux volets sont proposés :

- **Des rendez-vous réguliers des réseaux du patrimoine** seront organisés dans un premier temps pour instaurer des habitudes de travail en commun et **d'échanges** ainsi que le partage des idées, des connaissances, des bonnes pratiques et des informations. Ces réunions pourront conduire à proposer une réflexion dans le domaine de la formation aux métiers du patrimoine mais aussi seront ouverts à **d'autres** acteurs notamment du tourisme. Ces réunions viseront à :
 - cibler l'**intérêt** partagé des réseaux et identifier les besoins,
 - partager les bonnes pratiques et favoriser les échanges de savoir-faire,
 - susciter la mise en commun des moyens ainsi que le partage des outils et des ressources (outils de connaissance et **d'observation**),
 - aller chercher les publics au plan national et international et contribuer à l'**étirement** de la saison en renouvelant l'**intérêt**,
 - qualifier les projets patrimoniaux et contribuer au développement de leur qualité,
 - mobiliser des partenaires nouveaux (université, CNFPT, fonds **privés...**) sur des projets communs.
- **La création d'outils favorisant les échanges** entre les réseaux sera proposé dans un second temps : plateforme de travail collaboratif, ou espace **d'échanges** et **d'observation**, observatoire, études, ... qui seront intégrés dans le portail unique du patrimoine.

Bénéficiaires / publics cibles

- réseaux constitués (CAUE, musées, etc.) ;
- réseaux à consolider (VPAH, UNESCO, acteurs du tourisme, etc.) ;

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'**action** territoriale, de la ruralité et de la montagne / Direction du tourisme et du thermalisme / Direction de l'**emploi** et de la formation / Direction des infrastructures, des transports et des mobilités / Direction des systèmes **d'information**

En externe à la Région : Etat, Lycées et Universités, Départements, le Comité régional du tourisme, l'**association** des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) pour le réseau des sites UNESCO, l'**URCAUE**, les PNR, réseaux professionnels du patrimoine (conservateurs, restaurateurs, médiateurs, artisans et entreprises du **bâtiment...**), propriétaires privés et **fondations...**

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de réunions annuelles.	Nombre de projets
Elaboration de projets nouveaux et innovants, portés par les réseaux individuellement et en inter-réseaux.	Nombre et pérennité des projets

58. Structurer la mise en réseau du Patrimoine Culturel Immatériel	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Le Patrimoine Culturel Immatériel permet de renforcer l'identité régionale mais il ne fait pas l'objet d'une action globale et coordonnée à l'échelle de la nouvelle région. Il serait donc intéressant de favoriser les synergies ce qui peut passer par une meilleure structuration des acteurs en réseaux régionaux.</p> <p>Cela permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la professionnalisation des acteurs, - favoriser les coopérations entre les réseaux, la mutualisation des informations et l'échange de bonnes pratiques, - assurer un maillage du territoire et identifier des relais professionnels susceptibles de contribuer à l'émergence de projets de qualité et partagés. 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite encourager la structuration de réseaux autour du patrimoine culturel immatériel. Il s'agit d'accompagner les acteurs et les réseaux afin de les aider à se structurer au niveau régional, et permettre ainsi d'avoir des interlocuteurs de dimension régionale.</p> <p>La Région souhaite ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre un réseau structuré de l'ensemble des acteurs du Patrimoine Culturel Immatériel en Occitanie et une plateforme des ressources récoltées à des fins de conservation, de mise à disposition et de services Web pour les professionnels et l'ensemble de la population. Cette action est confiée au CIRDOC pour l'ensemble de la région, - inciter les partenaires à se regrouper pour mutualiser les coûts et donner de la visibilité à leurs actions, - organiser des rencontres entre partenaires (rencontre théâtre d'oc, rencontre festivals occitan, rencontre acteurs du PCI ...), - favoriser et accompagner cette structuration en réseau en étant partie prenante dans les différents comités de pilotage. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
<ul style="list-style-type: none"> - les professionnels du patrimoine culturel immatériel - les professionnels des domaines occitan et catalan - le grand public 	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la Région : Chargés de missions langues occitane et catalane régionaux et départementaux, CIRDOC, DRAC, ARF	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de réseaux créés	Au moins 2

59. Animer le réseau des radios associatives non commerciales	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée compte 98 radios associatives non commerciales de catégorie A réparties sur l'ensemble du territoire. Parmi elles, 79 sont adhérentes à l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA).</p> <p>Les missions de l'ARRA auprès de ses membres sont des missions d'information, de conseil, de recensement des besoins, de mutualisation des moyens, des services et des savoirs, de coordination de plans de formation et de conservation d'archives.</p> <p>L'objectif est de renforcer l'animation, la structuration et la professionnalisation de cette assemblée afin de faire face à certaines limites propres à ce secteur : structures de petite taille, moyens humains et capacités financières limités et isolement géographique.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Il s'agit de pérenniser le partenariat avec l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA) par une aide en fonctionnement pour la mise en œuvre de ses missions auprès des radios associatives membres.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>L'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA), les radios associatives membres de l'ARRA et leurs auditeurs.</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne: la Direction Culture et Patrimoine</p>	
<p>En externe: l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA).</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
% d'accompagnements individuels ou collectifs réalisés par l'ARRA	70% des adhérents
Nombre de formations réalisées	2 formations par an

60. Renforcer les échanges entre les acteurs culturels, touristiques, numériques et de l'innovation	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Les acteurs de la culture, du patrimoine, de l'économie numérique et du tourisme se méconnaissent trop souvent. Une rencontre régulière permettrait d'échanger sur les besoins réciproques, les pratiques et de construire ensemble une offre culturelle et touristique innovante sur le territoire régional, ainsi que dans le domaine de l'innovation en économie sociale et solidaire.</p> <p>Dans la continuité des premières réunions de concertation transversales de 2017, ces rencontres auront pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser les échanges entre les acteurs du patrimoine, de la culture, du tourisme et du numérique et créer des synergies entre ces derniers, • mutualiser les expériences positives et exemplaires en présentant des projets innovants faisant collaborer différents partenaires, • favoriser l'innovation et la créativité. 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée organisera chaque année des rencontres dédiées à l'innovation numérique dans les secteurs culturel et touristique. Ces réunions sont destinées à multiplier les rencontres entre les acteurs de la culture, du tourisme et du numérique afin de mutualiser les expériences et de permettre l'émergence de nouveaux projets. Elles permettront également de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter des projets innovants réalisés en région, - d'élargir la connaissance des pratiques et des attentes des publics en invitant des pilotes de projets innovants réalisés dans d'autres régions, - réfléchir en concertation sur l'évolution des pratiques liées au numérique dans les secteurs culturel et touristique. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Les acteurs de la culture, du patrimoine, du tourisme, de l'économie numérique, de l'économie sociale et solidaire issus du secteur public et privé.	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'économie et de l'innovation / Direction du tourisme et du thermalisme / Direction des systèmes d'information / Direction de la communication et de l'information citoyenne	
En externe à la Région : acteurs culturels, de l'économie numérique, du tourisme	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Fréquentation rencontres	

3.2 - Accompagner la formation et la professionnalisation des acteurs

61. Renforcer le lien emploi-formation-insertion des arts de la scène	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Les questions relatives à l'emploi sont particulièrement complexes dans le domaine des arts de la scène : coexistence du régime général et du régime d'intermittence, problématiques de la multiactivité, précarité générale.... Pour ce qui concerne la formation professionnelle continue, de nombreuses faiblesses sont également identifiées, notamment celles des besoins de formation non satisfaits pour diverses raisons : méconnaissance de leurs droits et des dispositifs par les artistes, droits limités pour une partie d'entre eux, offre de formation insuffisante ou inadaptée.</p> <p>Compte-tenu des grandes difficultés d'insertion ou de maintien dans l'emploi de nombreux artistes, ces sujets, longtemps jugés secondaires, arrivent aujourd'hui au premier plan des préoccupations des acteurs et des réseaux professionnels.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Dans ce contexte, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite œuvrer pour que les caractéristiques de l'emploi du Spectacle Vivant (artistique et technique) soient mieux prises en compte dans l'ensemble des programmes qu'elle conduit dans le cadre de ses compétences (formation/emploi/économie/solidarité/tourisme).</p> <p>Dans cette optique, elle proposera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de solliciter les contributions du COREPS Occitanie (Comité Régional des Professions du Spectacle, organisme paritaire mixte) pour la définition des besoins (par exemple sur la formation en langues étrangères pour favoriser l'internationalisation des activités artistiques,...) en vue de l'écriture des prochains appels d'offre de la Région pour les artistes demandeurs d'emploi et en vue, plus généralement, de l'intégration du champ culturel dans le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) ; • de renouveler la convention établie entre la Région et l'AFDAS (dont l'une des finalités est de répondre aux besoins de certains non ayant-droits) ; • d'engager un chantier en faveur des artistes et techniciens en situation de handicap en lien avec le Centre de Ressources Régional Culture et Handicap, pour que leurs besoins ou projets puissent être pris en compte (dans le cadre des appels d'offre cités plus haut ou d'appels à projets spécifiques) ; • d'engager un chantier, dans le cadre du groupe emploi-formation du COREPS Occitanie, autour de la question de la reconversion des artistes pour dégager des pistes d'action ; • de soutenir, par le biais de l'Agence Réseau en Scène (outils, coordination), certaines démarches d'OPP (Observation Participative et Partagée) que les réseaux ou filières seraient prêts à mettre en place. L'aide – en nature – pourrait porter sur le support de l'OPP (hébergement numérique, coordination générale), la responsabilité de l'alimentation, de l'animation et de l'analyse des données incombant aux réseaux. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Artistes du spectacle vivant demandeurs d'emploi ou en emploi	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'emploi et de la formation / Direction des solidarités et de l'égalité	
En externe à la Région : Réseau en scène, Centre de Ressources Régional Culture et Handicap	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de projets coproduits avec les autres directions	Une augmentation par rapport à l'existant

62. Renforcer le lien emploi-formation-insertion dans l'art contemporain	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Les objectifs consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professionnaliser les artistes par la formation continue, - Développer et structurer la création contemporaine. 	
Descriptif de l'action	
<p>Cette action doit permettre de prendre en compte les spécificités de l'emploi dans le domaine de l'art contemporain dans l'ensemble des programmes de formation continue de la Région et de répondre aux besoins des artistes diplômés, des artistes autodidactes et des diffuseurs. Lors de la concertation SODAVI, les artistes ont exprimé ce besoin de formation et d'accompagnement.</p> <p>Pour y répondre, il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire dans le schéma régional de développement de la formation professionnelle initiale et continue des formations répondant aux besoins des artistes contemporains (langues, informatiques, juridique etc.). Il s'agit de contribuer aux prochains appels d'offre en matière de formation en élaborant au préalable avec les acteurs de l'art contemporain, en lien avec la Direction de la formation et de l'emploi (DEF), un recueil des besoins de formations et étudier la faisabilité de leur intégration dans le schéma régional. - Contribuer à l'information professionnelle des futurs diplômés : poursuivre les présentations dans les Ecoles supérieures des Beaux-Arts des actions régionales en matière d'art contemporain. - Diffuser largement le site meformerenregion.fr afin d'améliorer l'accès à l'offre de formation à tous les professionnels à partir de 2019. - Informer/former les artistes sur les questions administratives : rassembler les appels d'offres, les dossiers de subvention etc. sur une même plateforme et accompagner les artistes et diffuseurs sur les spécificités de certains dossiers européens par exemple (à partir de 2019). 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Les artistes, les diffuseurs	
Acteurs concernés	
En interne à la région : Direction de la formation et de l'emploi / Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la région : Ecoles supérieures des Beaux-Arts, centres d'art ...	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Origine géographique des artistes accueillis en formation	Equilibre Est-Ouest
Offres de formation	Diversification

63. Renforcer le lien emploi-formation-insertion dans l'audiovisuel	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Dans le cadre de la concertation, la formation continue des professionnels de l'audiovisuel a été régulièrement évoquée. Le constat est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre lacunaire, tant sur les métiers techniques que sur ceux liés à la production ; - Des professionnels dont les statuts (auteurs, réalisateurs et producteurs ayant le statut de gérant non salarié) rendent parfois difficiles l'accès aux formations. <p>Une des pistes actuelle est que LR Cinéma puisse apporter des réponses à cette problématique en devenant organisme de formation. A ce titre, l'agence pourrait proposer des formations dont le financement serait assuré par les OPCA et/ou la Région. Ces formations pourraient ainsi être pensées en concertation avec les professionnels et répondre à leurs besoins précis.</p> <p>Par ailleurs, les besoins en formation dans ce domaine ont besoin d'être mieux cernés en vue d'être proposés à l'inscription au Plan Régional de Formation.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier si l'agence LR Cinéma est le bon outil pour devenir organisme de formation ; - Inscrire la formation des professionnels de l'audiovisuel, et notamment des métiers techniques, au Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP). 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Bénéficiaires : Professionnels (auteurs, producteurs, techniciens et responsables associatifs de l'éducation à l'image) installés en région.	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'emploi et de la formation	
En externe à la Région : LR Cinéma	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Compétences techniques et artistiques	Meilleure adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises de production

64. Renforcer le lien emploi-formation-insertion pour les métiers du patrimoine

Enjeux et objectifs de l'action

L'offre de formation des métiers du patrimoine est aujourd'hui insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins. Il est donc nécessaire de l'étoffer l'offre de formation :

- **Assurer la formation continue des professionnels du patrimoine en région** (chargés de mission Inventaire, guides, animateurs du patrimoine, professionnels du patrimoine) :
 - Renforcer les compétences techniques et scientifiques des chercheurs et personnels en charge de la mission Inventaire sur le territoire régional,
 - Renforcer la compétence professionnelle des guides conférenciers, animateurs de l'architecture et du patrimoine, médiateurs culturels,
 - Contribuer à faire monter en compétences les restaurateurs du patrimoine et valoriser les savoir-faire traditionnels pour créer de l'emploi et renforcer les filières.
- **Compléter la formation professionnelle des étudiants futurs professionnels du patrimoine :**
 - Développer un partenariat entre les services régionaux et les formations universitaires (masters professionnel patrimoine, master recherche d'Histoire de l'art) afin de participer à la formation de futurs chargés du patrimoine,
 - Assurer des CDD à certains étudiants sur des missions d'inventaire ou de valorisation du patrimoine pour leur permettre d'afficher une première expérience sur leur CV (opération « jeunes diplômés »).
- **Contribuer au développement des formations aux savoir-faire traditionnels en restauration du bâti :**
 - Permettre l'accès à des qualifications sur les systèmes constructifs traditionnels à des acteurs professionnels en demande de spécialisation (artisans, entrepreneurs, candidats à des reconversions, etc.),
 - Inciter à l'introduction de formations spécialisées en restauration du bâti ancien dans l'offre de formation en apprentissage,
 - Recenser et faire connaître les formations proposées relatives aux systèmes constructifs traditionnels, tous organismes confondus (CAUE, CAPEB, etc.) pour faciliter l'orientation des candidats.

Descriptif de l'action

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme régional de formation, et afin de répondre aux besoins spécifiques des métiers de l'Inventaire, non couverts par les formations CNFPT et en complément des offres spécifiques des Universités, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée propose de :

- **Assurer la formation continue des professionnels du patrimoine :**
 - Déconcentrer les formations nationales du ministère de la culture et constituer un pôle de formation à l'échelle régionale (associant Nouvelle Aquitaine et PACA).
 - Permettre la venue sur plusieurs jours d'experts et de spécialistes qui pourront échanger avec les professionnels de la région.
 - Monter en région un programme de formation continue sur des sujets de pointe à destination des chercheurs, des restaurateurs du patrimoine, des guides-conférenciers, animateurs du patrimoine (droit à l'image, propriété intellectuelle, loi LCAP, tel ou tel processus de la restauration...)
 - Associer le CNFPT et/ou l'Université (Toulouse, Montpellier ou Perpignan), les

<p>antennes locales (Albi, Cahors...) dans le montage de ces formations et l'animation des enseignements. Les proposer éventuellement dans les Maisons de la Région.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter la formation professionnelle des jeunes chercheurs diplômés : <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des sujets de recherche à des étudiants, - Accueillir des étudiants en stage, - Assurer un soutien à un ou plusieurs étudiants dans un domaine qui intéresse la Région (bourse de recherche, contrat simple ou contrat CIFRE). • Contribuer à développer des formations liées aux savoir-faire et systèmes constructifs traditionnels : <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un catalogue de l'ensemble des formations diplômantes aux métiers du patrimoine, - Encourager au développement de l'apprentissage, - Prendre en compte dans le marché du programme régional de formation de la Direction de l'Emploi et de la Formation (2019-2021) les besoins liés à l'entretien du patrimoine. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Les professionnels du patrimoine en exercice, les demandeurs d'emploi, les jeunes en formation et les étudiants.	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'Emploi et de la Formation / Direction des Affaires Juridiques / Direction des Ressources Humaines	
En externe à la Région : les services déconcentrés de l'État, les universités, l'Association nationale des Conservateurs de l'Inventaire, les branches professionnelles de la filière bâtiment, les chambres des métiers et CAPEB, l'Association Sites et Cités remarquables.	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de journées de formation coordonnées par la Région	4 jours / an
Nombre d'étudiants, apprentis, stagiaires formés	
Nombre de conventions signées avec les universités, les organismes de formation et les partenaires (SCR...)	
Nombre de formations nouvelles mises en place dans le cadre du schéma régional de formation	Elargissement de l'offre de formation

65. Soutenir l'égalité professionnelle femme-homme

Enjeux et objectifs de l'action

Les métiers de la culture sont fortement porteurs de signes symboliques. Ils véhiculent, **catalysent, transforment les codes culturels, ils sont au cœur du travail sur nos systèmes de représentation.** Pourtant, sur bien des enjeux de nos sociétés, ce secteur n'est en rien exemplaire. C'est particulièrement frappant en ce qui concerne **l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Le constat en Occitanie ne diffère pas de l'échelon national. La sous-représentation féminine suppose un travail pour que la parité dans les champs culturels et patrimoniaux soit un objectif et une chance, pour le territoire, la société et la créativité artistique.

L'enjeu pour la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est de développer des actions **innovantes et incitatives qui favorisent la prise en compte de l'égalité femme-homme** comme un facteur positif sur le plan sociétal et artistique.

Les objectifs à terme sont les suivants :

- **corriger la tendance d'une concentration** auprès des hommes des moyens de décision, de production et de diffusion dans le champ culturel,
- développer une observation et une analyse pérennes de ces inégalités, pour mesurer l'impact des mesures prises.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée **s'engage pour promouvoir l'égalité** femme-homme dans le secteur culturel. Un premier chantier est lancé dans le secteur des arts de la **scène.** L'action régionale a vocation à **s'établir à terme sur l'ensemble des champs artistiques.**

Dans le secteur des arts de la scène, la Région Occitanie souhaite capitaliser et développer les actions menées en mettant en oeuvre le plan d'actions suivant :

- **Observer de manière pérenne les inégalités dans le secteur des arts de la scène**

En cohérence avec la politique régionale pour l'égalité réelle entre les femmes et les **hommes, la Région s'est déjà associée à la DRAC autour du projet d'observatoire régional de l'égalité femmes-hommes** dans le secteur culturel, en partenariat avec la Direction Régionale **aux Droits des Femmes et à l'Égalité, l'Université de Montpellier (CEPEL), l'Université Jean Jaurès (CERTOP),** et les collectifs HF Midi-Pyrénées et HF Languedoc-Roussillon.

Cet observatoire collecte des données quantitatives et qualitatives afin de rendre visibles les inégalités, mais aussi d'être un dispositif du changement (partage de « bonnes pratiques »).

- **Former des personnes relais et déployer des formation-actions à destination des entreprises et des salariés de la région**

Des modules de formation seront créés à partir des résultats du projet européen Madeleine H/F (porté par l'agence Réseau en scène et accompagné par le FSE et la Direction des solidarités de la Région). Ils permettront de former, par le biais d'actions collectives animées par l'agence, des personnes relais (agents de la Région et opérateurs culturels) pour accompagner d'autres professionnels en région.

- **Engager les structures professionnelles sur des objectifs concrets de transformation des pratiques : la charte de l'égalité professionnelle**

Cette action de dissémination s'appuiera également sur les résultats du projet Madeleine H/F. Il s'agira d'étendre la signature d'une charte de l'égalité professionnelle à chaque opérateur souhaitant s'engager à développer un autre regard sur la création féminine et

transformer ses pratiques de gestion à la fois en interne et en externe. La charte propose des solutions simples et durables qui seront une véritable valeur ajoutée pour les entreprises et les projets culturels. Elaborée en concertation avec des professionnels du secteur, cette charte, finalisée en avril 2017, a fait l'objet d'un premier temps officiel de signatures auprès de structures volontaires courant 2017, lançant ainsi une dynamique régionale.

- **Soutenir par appel à projets des créations artistiques** qui sensibilisent le public, et en particulier les jeunes, à cet enjeu de société.

Bénéficiaires / publics cibles

Les structures professionnelles du spectacle vivant implantées en région Occitanie

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction des solidarités

En externe à la Région : Réseau en scène, DRDFE

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de structures signataires de la charte	15 chaque année pour le spectacle vivant jusqu'à la fin du mandat (20 signataires ex LR actuellement) ou 40/an si arts plastiques, patrimoine, cinéma pris en compte
Evolution positive régionale sur au moins 3 indicateurs d'étude genrés	Augmentation des budgets consacrés aux productions et à la diffusion de créatrices, etc.
Nombre de personnes relais formées	50

3.3 - Développer les filières des industries culturelles et créatives

66. Développer la filière audiovisuelle et renforcer le fonds d'aide à la création

Enjeux et objectifs de l'action

L'Occitanie figure actuellement en 7^{ème} position des Régions pour le fonds d'aide à la création audiovisuelle alors que son potentiel d'activité (par le nombre d'entreprises, d'auteurs, de techniciens, et par la diversité de ses décors) est important.

Depuis plus de dix ans, les Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont accompagné le développement du secteur audiovisuel sur leurs territoires respectifs avec des stratégies différentes. En Midi-Pyrénées, une attention particulière a été apportée à la production du territoire (qui concerne principalement les champs du documentaire et de l'animation), tandis que Languedoc-Roussillon a consacré une large partie de ses efforts à l'accueil de tournages de fictions (essentiellement initiées par des entreprises franciliennes). Dans un cas comme dans l'autre, ce sont des stratégies qui se sont révélées payantes, sans pour autant être exclusives l'une de l'autre.

Dans un contexte de forte concurrence territoriale, la Région souhaite développer et renforcer une stratégie agissant sur le développement de l'ensemble de la filière dans toutes ses composantes et positionner les moyens de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au niveau des Régions les plus actives.

Descriptif de l'action

Pour cela, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée propose de :

- renforcer le fonds régional d'aide à la création audiovisuelle afin d'accompagner l'augmentation des activités de production,
- améliorer l'adaptation du dispositif aux spécificités des différents genres (animation, documentaire, fiction) et revaloriser certains plafonds,
- spécialiser les comités de lecture afin de permettre une analyse plus poussée des projets déposés auprès de la Région.

Bénéficiaires / publics cibles

Bénéficiaires directs : entreprises de production implantées ou non en région.

Bénéficiaires indirects : auteurs, techniciens, artistes.

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine

En externe à la Région : Agence et commission du film, CNC, dans le cadre de la convention triennale CNC/DRAC/Région (2017/2019)

Indicateurs d'évaluation

Nombre de jours de tournages de fictions, activité de l'animation et le documentaire, retombées économiques, progression de l'emploi technique et artistique, sélection en festivals

Résultats attendus

Progression

67. Améliorer l'attractivité de la région pour les tournages	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Le potentiel de l'Occitanie en matière d'accueil de tournage est important, compte tenu de la diversité des décors et du vivier de professionnels.</p> <p>L'impact sur la filière audiovisuelle et sur l'économie régionale est en constante augmentation : +73% de jours de tournages entre 2011 et 2016, +100% de retombées économiques des tournages sur la même période (de 6M€ à 12M€). La marge de progression est encore importante, notamment pour développer les tournages et pour accueillir davantage de projets de tournages étrangers.</p> <p>De fortes attentes ont été exprimées par les professionnels pour améliorer l'efficacité de l'accueil de tournage lors des rencontres sectorielles Audiovisuel.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Pour poursuivre le développement de l'accueil des tournages, la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une politique de communication afin de mieux faire connaître l'Occitanie au niveau national et international comme terre d'accueil de tournages : ciblage d'acteurs et de territoire à fort potentiel, mise en place d'outils de communication, organisation de rendez-vous avec des acteurs de la production audiovisuelles en France et à l'étranger. - Créer de nouveaux outils communs sur tout le territoire en plus des outils déjà existants (bases de données Film France) : outils numériques de valorisation des techniciens et comédiens. - Renforcer la collaboration entre la Région, la commission régionale du film et les accueils de tournage : outils en ligne de partage d'information sur les projets à venir ou en cours sur le territoire, collaboration sur l'organisation des rendez-vous avec les acteurs de la production 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Bénéficiaires : Sociétés de production françaises et internationales	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction du tourisme et du thermalisme / Direction de la communication et de l'information citoyenne	
En externe à la Région : Agence Cinéma, Gindou Cinéma, Ciné 32	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de jours de tournage	
Nombre de projets accompagnés (tournés ou pas)	
Nombre de contrats signés pour des techniciens et comédiens	

68. Soutenir la librairie indépendante

Enjeux et objectifs de l'action

La région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée dispose **d'un** réseau dense et diversifié de 257 librairies indépendantes. 60 % **d'entre** elles sont implantées dans des communes de moins de 40 000 habitants, ce qui contribue au maillage fin du territoire. Pour autant, ces acteurs ont une rentabilité parmi les plus faibles du commerce indépendant.

Fortifier le réseau de librairies indépendantes en Occitanie et améliorer leur modèle économique sont les objectifs afin de :

- conforter leur modèle économique,
- favoriser leur formation et la professionnalisation des libraires,
- faciliter le lien entre **l'Université** et les libraires indépendants,
- stimuler **l'interprofession** (développement des partenariats avec les bibliothèques et les manifestations littéraires, accompagnement des animations),
- soutenir les librairies dans leurs investissements.

Descriptif de l'action

Il **s'agit** pour la Région de développer des aides, notamment par le biais du contrat de filière « livre » 2018-2020 entre la Région, la Drac et le Centre national du livre :

- **Soutien à la promotion, aux expérimentations et aux actions collectives**
 - aide à l'animation
 - aides aux expérimentations numériques, au marketing et à la communication
- **Soutien à la prospective et la formation**
 - conseil-expertise (gestion, travaux, marchés publics, études de marchés, agencement, etc.)
 - formation (modules de formation générale ou de formation thématiques spécifiques de **l'environnement** professionnel)
 - aide au tutorat pour les stagiaires en librairie de formation initiale issues de **l'Université** (licence professionnelle)
- **Investissement**
 - informatisation des librairies et nouveaux services numériques
 - travaux, acquisition de bail et transmission
 - constitution et accroissement de fonds
- **Mise en place de dispositifs financiers pour sécuriser ces acteurs** (à expertiser et à approfondir)
 - mécanisme de garantie de loyers
 - dispositif comptable de stabilisation du fonds de roulement

Bénéficiaires / publics cibles

Les entreprises indépendantes de librairies, commerciales ou associatives, ayant au moins une année **d'existence**, et réunissant les quatre conditions ci-dessous :

- être implanté en Occitanie (siège social et établissement),
- proposer la vente des titres détenus en stock dans un local accessible à tout public,
- être indépendant : le capital doit être détenu à plus de 50% par une ou des personnes physiques, personnellement et directement impliquées dans le

fonctionnement de la structure,
 La quatrième condition est alternative :

- soit réaliser plus de 50% de son chiffre d'affaires dans la vente de livres neufs au détail lorsqu'il est implanté dans une ville de plus de 10 000 habitants et plus de 25% de son chiffre d'affaires dans la vente de livres neufs au détail lorsqu'il est implanté dans une ville de moins de 10 000 habitants,
- soit proposer au minimum 1 000 titres de livres neufs à la vente.

Acteurs concernés

En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'**Economie** et de l'**Innovation**

En externe à la région : Centre National du Livre, DRAC, Occitanie Livre & Lecture, URSCOP, CCI

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Conseil et expertise	Nombre de librairies bénéficiant du dispositif
Investissement	Nombre de librairies aidées en investissement (informatisation, travaux, fonds)
Animations en librairies	Nombre de librairies ayant bénéficié d'une aide aux animations en librairie

69. Soutenir les maisons d'édition	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée compte 282 éditeurs (26 000 titres disponibles) sur l'ensemble de son territoire, avec une concentration marquée sur les métropoles.</p> <p>Les objectifs du soutien des maisons d'édition sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la structuration de la filière régionale de l'édition de livres ; • Contribuer à la mise en valeur de la création littéraire et musicale dans sa diversité ; • Contribuer à la diversification d'une production éditoriale ; • Favoriser la diversification de la production. 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée développe des aides, notamment dans le cadre du nouveau contrat de filière livre 2018-2020 qu'elle va conclure avec la DRAC et le CNL. Ces aides permettent de soutenir les maisons d'édition selon les modalités suivantes :</p> <p>En investissement : appui direct de la Région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la production éditoriale • Fabrication • Traduction • Equipements • Développement projets numériques (sites internet, catalogages) <p>En fonctionnement : appui de l'agence Occitanie Livre & Lecture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de promotion et de diffusion (catalogues, tournées, partenariats...) • Aide au conseil, expertise, formation et tutorat 	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Les éditeurs (sociétés ou associations) dont le siège social est en région, et réalisant l'essentiel de leur activité économique en région. Les structures éligibles doivent en outre pratiquer le dépôt légal et être référencées auprès des principales bases de données professionnelles. L'éditeur doit disposer d'un programme éditorial structuré et assurer la promotion des ouvrages et de leurs auteurs.</p>	
Acteurs concernés	
En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la région : CNL, DRAC, Occitanie Livre & Lecture	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de maisons d'édition	Augmentation
Diversité de leurs titres	

70. Accompagner les industries créatives et culturelles via le Schéma Régional de Développement Economique Innovation et International (SRDEII)	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>L'accompagnement des industries culturelles et créatives (ICC) vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir des entreprises à forte valeur ajoutée sur le territoire, • développer l'emploi dans ce secteur à forte croissance et présent sur l'ensemble du territoire. 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite soutenir les industries créatives et culturelles dans le cadre du SRDEII par le biais des actions suivantes :</p> <p><u>Etudier et mettre en œuvre des action individuelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aides aux entreprises adaptées au secteur de l'ICC ; • Conventions entre la Région et l'IFCIC pour faciliter l'accès des entreprises régionales aux prêts bancaires (ex : fonds garantie IFCIC) ; • Appui via des fonds d'aide mis en place dans le cadre des Contrats de filière Région-CNL, CNV, CNC et évolution éventuelle des dispositifs (numérisation, structuration,...) • Accompagnement des entreprises pour lesquelles un potentiel de développement international est mis en évidence (ex : aides aux déplacements internationaux, formation ...) <p><u>Etudier et mettre en œuvre des actions collectives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme annuel d'actions collectives : les projets inter-filières, l'appui à l'innovation et à la transition numérique dans le secteur des ICC, la mutualisation. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Dans le secteur des ICC les TPE ou PME actives sur le territoire régional et des structures de droit public ou privé de l'ICC.</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'économie et de l'innovation</p>	
<p>En externe à la région : CNL, DRAC, Occitanie livre et lecture, les acteurs publics et institutionnels, la Caisse des dépôts, la BPI, l'IFCIC</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Développement de l'emploi et du CA des entreprises.	
Réussites à l'export.	

3.4 - Observer et mesurer les retombées sociales et économiques des filières

71. Piloter une étude sur les retombées économiques du patrimoine	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Une étude a été conduite dans les années 2007-2009 par les deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sur les retombées économiques du patrimoine en Occitanie.</p> <p>Le poids du patrimoine dans l'économie des deux anciennes régions, mesuré sur l'ensemble du champ patrimonial (y compris le patrimoine non protégé), a été évalué à 2,7 milliards d'euros pour les retombées directes et indirectes et à 12 814 pour les emplois de la filière de la restauration du patrimoine.</p> <p>La réactualisation régulière de ces données est essentielle pour connaître les enjeux spécifiques liés au patrimoine et à son économie et pour conduire une action publique efficace et cohérente avec les besoins.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite réactualiser les données à l'échelle de l'Occitanie afin notamment d'évaluer le positionnement du patrimoine comme levier de développement dans l'économie régionale.</p> <p>La conduite de ce travail pourra être conduite en partenariat avec l'Etat et accompagnée par les réseaux du patrimoine dans le cadre d'un comité spécifique afin de mobiliser dès l'amont de la réflexion les acteurs des réseaux et de s'assurer que cette dernière réponde à leurs interrogations.</p> <p>Pour conduire cette étude, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée propose le calendrier de mise en œuvre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration d'un cahier des charges en début d'année 2018, - le lancement de l'étude pour une restitution dans le courant de l'année 2018, - le partage des données avec les acteurs des réseaux du patrimoine. <p>Le cahier des charges prévoira l'actualisation régulière des données.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
L' ensemble des acteurs du patrimoine, les entreprises de la filière.	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de la commande publique et de l'achat / Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne / Direction du tourisme et du thermalisme</p> <p>En externe à la Région : les acteurs du patrimoine (entreprises et artisans de la restauration du patrimoine, marchands de matériaux, restaurateurs d'art, architectes, animateurs du patrimoine, médiateurs, conservateurs du patrimoine, OT, établissements patrimoniaux, etc..), la chambre des métiers, l'Etat, les collectivités territoriales.</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Production de données chiffrées fiables et utilisables	Actualisation des données de 2009
Achèvement de l'étude au second semestre 2018	

72. Réaliser une enquête d'audience des radios associatives non commerciales	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée compte 98 radios associatives non commerciales réparties sur l'ensemble du territoire. Parmi elles, 79 sont adhérentes à l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA).</p> <p>L'objectif de cette action est d'observer et de mesurer l'audience des radios associatives ainsi que leur impact sur le territoire régional.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite cofinancer dans le cadre d'un partenariat avec une université et avec l'ARRA, une enquête d'audience de l'ensemble des radios associatives régionales (membres et non membres l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA).</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>L'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA), les radios associatives membres et non membres de l'ARRA et leurs auditeurs.</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne: la Direction de la culture et du patrimoine</p>	
<p>En externe: l'Assemblée Régionale des Radios Associatives Occitanie (ARRA), une université et des spécialistes reconnus des radios associatives à l'Université de Bordeaux et de Paris Jussieu.</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre d'auditeurs	

4 - Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la culture et du patrimoine de la région Occitanie

4.1 - Créer et animer un réseau des sites Unesco et un réseau des sites antiques et développer le tourisme culturel

73. Créer un réseau des sites UNESCO d'Occitanie

Enjeux et objectifs de l'action

L'UNESCO encourage à travers le monde, l'**identification**, la protection et la préservation du patrimoine culturel, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'**Humanité**. L'**Occitanie** qui dénombre 8 sites labellisés par l'UNESCO sur 42 en France, est la région française la mieux dotée. L'**inscription** UNESCO représente l'**unique** marque internationale reconnue pour le patrimoine. La mise en synergie de ces sites permettra de renforcer l'**attractivité** patrimoniale de la région au plan international.

Cinq enjeux sont identifiés :

- valoriser et promouvoir les sites UNESCO d'Occitanie,
- préserver les biens,
- mutualiser les moyens, les expériences, le partage des bonnes pratiques,
- évaluer la gestion du bien en conformité avec sa valeur universelle exceptionnelle,
- transmettre et partager la valeur universelle des biens UNESCO.

La position de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée doit **s'inscrire** en cohérence et partenariat avec les actions conduites par l'**Etat** et l'**ABFPM** (Association des biens français du patrimoine mondial réunissant les gestionnaires des biens UNESCO). Une attention particulière doit être portée à l'**articulation** entre ce dispositif et les priorités régionales.

L'**action** en faveur des sites UNESCO **s'inscrit** en cohérence avec :

- la politique des Grands Sites d'Occitanie,
- les nouvelles politiques contractuelles territoriales.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée propose une série d'**actions** en faveur de ce réseau des sites UNESCO :

- requalifier les sites par un plan de restauration patrimonial ambitieux,
- structurer et animer le réseau régional des sites UNESCO,
- apporter un appui financier à une ingénierie patrimoniale en vue de l'**élaboration** ou d'**une** remise à niveau du plan de gestion,
- engager un inventaire du patrimoine des sites UNESCO,
- qualifier la médiation et professionnaliser les acteurs,
- soutenir l'**élaboration d'un** contenu culturel conforme à la notoriété des sites,
- contribuer à une articulation harmonieuse entre le contenu patrimonial et culturel et l'**activité** touristique,
- travailler sur une promotion collective des sites UNESCO, en priorité vers l'**international** (au sein du plan de promotion du tourisme piloté par le CRT).

Ces actions seront menées en cohérence avec les actions menées par l'**Etat** et de la politique régionale des Grands Sites d'Occitanie certains sites UNESCO étant candidats à l'**appel** à projet régional.

Bénéficiaires / publics cibles

Les 8 gestionnaires de sites + dossiers de candidature (3 en cours) ;
Les visiteurs des sites
Les opérateurs du tourisme ;
Les acteurs économiques locaux.

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction du tourisme et du thermalisme / Direction de **l'action** territoriale, de la ruralité et de la montagne / Direction de projet des politiques contractuelles et de **l'attractivité** touristique / Direction de la transition écologique et énergétique / Direction de **l'économie** et de **l'innovation** / Direction des relations européennes et internationales / Direction de la communication et de **l'information** citoyenne / Direction des systèmes **d'information**

En externe à la Région : Sites UNESCO, DRAC, CRT, ABFPM, gestionnaires des sites, Départements, etc.

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de convention avec les sites UNESCO	8 conventions
Accroissement de la fréquentation	Satisfaction des publics et itinérance inter-sites
Maintien de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO et amplification du nombre	Notoriété internationale et attractivité de l'Occitanie

74. Organiser une offre de tourisme culturel d'excellence dans les Grands Sites et les Sites Unesco

Enjeux et objectifs de l'action

Par sa richesse et sa grande diversité, le patrimoine culturel, historique, naturel représente **l'un** des premiers facteurs **d'attractivité** de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

De plus, les enquêtes touristiques ont montré que la beauté des paysages, les grands espaces naturels et les sites culturels sont trois éléments déterminants en matière de satisfaction des visiteurs à **l'issue** de leurs séjours dans la région.

La structuration **d'une** offre touristique **d'excellence** qui **s'appuie** sur le patrimoine naturel et culturel régional permettra de renforcer la visibilité et la compétitivité de la région dans le concert des destinations internationales. Le dispositif « Grands Sites Occitanie » et la création **d'un** réseau des sites Unesco qui constituent les moteurs du tourisme culturel régional serviront au développement de projets de destination **d'excellence**

Les objectifs consistent à :

- favoriser le développement de **l'activité** au sein des territoires grâce au rayonnement des « Grands Sites Occitanie » et des sites Unesco,
- développer la notoriété et **l'attractivité** de la région en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels majeurs,
- structurer **l'offre** avec **l'amélioration** de la qualité de **l'accueil**, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- mettre en réseau les Grands sites et les Sites Unesco afin **d'inciter** les visiteurs à découvrir les territoires environnants,
- favoriser **l'appropriation** des « Grands Sites Occitanie » et des Sites Unesco par les habitants de la région afin **d'en** faire des ambassadeurs,
- pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de **l'environnement** et favoriser le développement de **l'activité** au sein des territoires grâce au rayonnement des « Grands Sites Occitanie » et des Sites Unesco.

Descriptif de l'action

- Appel à projets Grands Sites Occitanie
- Création **d'un** réseau des sites Unesco
- Soutien à la mise en **œuvre** des programmes **d'actions** des Grands Sites et destinations touristiques majeurs dans le cadre **d'une** contractualisation avec les territoires
- Animation du partenariat

Bénéficiaires / publics cibles

Collectivités, établissements publics, entreprises

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction du tourisme et du thermalisme (Grands sites Occitanie) Direction de la culture et du patrimoine (Sites Unesco), Direction de **l'aménagement** du territoire de la ruralité et de la mer, Direction des transports et de la mobilité

En externe à la Région : Etat, Départements, collectivités territoriales, Comité Régional du Tourisme

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de sites GSO et Sites Unesco engagés	
Nombre de dossiers accompagnés et montants des subventions accordées	

75. Innovations artistiques et numériques dans les Grands Sites Occitanie et les sites Unesco	
Enjeux et objectifs de l'action	
Les objectifs sont de renforcer l'attractivité du patrimoine de la région Occitanie et des territoires par l'innovation, l'artistique et le numérique en s'appuyant sur les Grands Sites Occitanie et les sites Unesco comme laboratoire et en déployant les expériences réussies à d'autres sites patrimoniaux.	
Descriptif de l'action	
Mettre en relation les acteurs des Grands Sites Occitanie et les sites Unesco avec les réseaux artistiques, les entreprises numériques pour innover dans :	
<ul style="list-style-type: none"> - Les aménagements d'espaces publics sur les cœurs emblématiques des Grands Sites (ex intégrations œuvres d'art permanentes dans espaces publics, mobilier urbain, éclairage, places, jardins publics...); - Les aménagements des parcours de visite extérieurs et des lieux de visite (musées, sites historiques...); - la programmation culturelle dans les Grands Sites Occitanie et Sites Unesco volontaires pour les rendre vivants toute l'année en s'appuyant sur les réseaux : Réseau en scène, agence régionale du cinéma, FRAC, In Situ patrimoine et art contemporain ; - la diffusion des connaissances dans les Grands Sites d'Occitanie et les sites Unesco. 	
Innover par une concertation et coproduction permanente et par un appui ingénierie commun sur les Grands Sites Occitanie et les sites Unesco , sensibilisation des réseaux, artistes, entreprises numériques; rencontres, veille, centre de ressources numériques, partenariats universitaires et privés, financement participatif, expérimentations Grands Sites volontaires, résidences d'artistes, partages d'expériences, observation	
Bénéficiaires / publics cibles	
Les habitants, les visiteurs de proximité, nationaux, internationaux, les publics éloignés de la culture	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction Tourisme et Thermalisme (Grands sites), Direction de la Culture et du Patrimoine (Sites Unesco)	
En externe à la Région : Grands Sites Occitanie, Sites Unesco, collectivités locales, EPCI, Conseils Départementaux, experts, personnes qualifiées, artistes, entreprises numériques	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
satisfaction des participants et des partenaires ressources mises à disposition	Nombre d'innovations et projets financés jusqu'à la phase réalisation ; nombre de rencontres réalisées

76. Enrichir le volet culturel et patrimonial d'un plan de promotion et de communication de la Région

Enjeux et objectifs de l'action

En accompagnement de la structuration de destinations touristique **d'excellence**, la Région contribuera à la visibilité de ces sites touristiques tant sur le marché national que local. Au-delà **d'une** communication permettant de construire **l'image** de la destination, il **s'agira** également de développer **l'activité** touristique dans ces sites et de mettre en avant **l'offre** touristique proposée.

Un plan de promotion et de communication pluriannuel est défini et décliné par le Comité Régional du Tourisme intégrant le volet patrimonial. Une attention particulière sera portée à la promotion des Grands Sites Occitanie et des sites Unesco.

Des actions de promotion directes seront également menées par la Région.

Descriptif de l'action

Structurer un plan de communication et de promotion pluriannuel visant à :

- Asseoir la notoriété des sites **d'excellence** de la destination (notamment les Grands Sites Occitanie et les sites UNESCO) auprès des différentes cibles de clientèles et via les canaux de communication les plus adaptés
- Concevoir une charte graphique et des outils de communication pour les destinations impliquées (utilisables à la fois par les territoires et les entreprises)
- Promouvoir les offres touristiques des territoires
- Favoriser **l'appartenance** et la revendication des entreprises touristiques et des sites à la destination Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
- Établir un phasage et un calendrier des actions qui seront menées

Mener des actions directes par la Région. Parmi les pistes émises figurent :

- Relancer le guide culture et patrimoine en TER et proposer des circuits de visite culture et patrimoine accessible en TER sous format papier et/ou numérique ;
- Expérimenter **l'habillage** des TER par des visuels issus des GSO, des biens UNESCO ou des collections des musées de France.

Valoriser auprès des acteurs les outils numériques de la Région afin de leur permettre une meilleure visibilité : site internet du patrimoine lié au site internet dédié aux Grands Sites Occitanie, page culture dédiée sur le site Région, agenda culturel ...

Apporter des contenus vidéo aux sites patrimoniaux :

- Réaliser une campagne de vidéos attractives des sites par drone pour améliorer leur visibilité sur internet.
- Réaliser une production vidéographique spécifique aux sites **d'excellence**, notamment les Grands Sites Occitanie et les sites Unesco.

Bénéficiaires / publics cibles

- Organismes du tourisme en charge de la promotion et de la communication
- Acteurs publics et privés du tourisme, de la culture et du patrimoine
- Touristes potentiels

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction du tourisme et du thermalisme (Grands Sites Occitanie), Direction de la Culture et du Patrimoine (Unesco et sites patrimoniaux), Direction de la Communication et de l'Information Citoyenne.

En externe à la Région : Comité Régional du Tourisme, Comités départementaux du Tourisme, Offices du Tourisme, Maîtres **d'ouvrage** publics et privés, Grands Sites Occitanie, Sites Unesco, SNCF.

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées - Utilisation et partage des outils de communication par les bénéficiaires - Impacts en termes de visibilité - Fréquentation touristique des territoires 	Augmentation des indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité presse spécialisée et grand public 	Augmentation des retombées presse nationales et internationales pour les opérateurs d'Occitanie
<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des sites internet patrimoine et Grands Sites Occitanie de la Région 	Augmentation de la fréquentation des sites internet Région

77. Mettre en réseau les sites valorisant le patrimoine antique en s'appuyant sur le Musée Régional de la Narbonne Antique

Enjeux et objectifs de l'action

L'Occitanie est un territoire particulièrement marqué par la période antique. Les Grecs déjà y étaient présents (Agde), et Rome y a vu un territoire stratégique pour développer et asseoir son Empire, où Narbonne a joué un rôle de premier plan : première colonie fondée en dehors d'Italie en 118 av. Jésus Christ, puis capitale de la province de Narbonnaise, à laquelle elle a donné son nom, dont les limites s'étendaient depuis Toulouse jusqu'à Genève.

L'Antiquité est aujourd'hui présente sur le territoire de l'Occitanie sous la forme de collections dans de nombreux musées et dans des sites archéologiques représentant un patrimoine unique et exceptionnel. Cette période historique est particulièrement d'actualité avec deux musées en construction à Narbonne et à Nîmes, en renfort de musées et sites déjà existants. La Région est très impliquée dans ces projets :

- Elle pilote la création d'un nouveau musée MURENA à Narbonne dont la réalisation a été confiée à Norman Foster ;
- Elle soutient l'investissement du musée de la Romanité à Nîmes qui ouvrira à l'été 2018 ;
- Elle est membre de l'EPCC du Pont du Gard ;
- Elle est propriétaire et gère le site archéologique de Javols (48).

Ces sites et musées sont amenés à collaborer ponctuellement sur des projets, mais ne fonctionnent pas actuellement en synergie permanente.

La structuration d'un réseau patrimonial autour de l'Antiquité en Occitanie permettrait de :

- promouvoir et valoriser la présence de ce patrimoine antique auprès des publics,
- développer le potentiel touristique lié au patrimoine antique,
- développer les échanges et mutualisations entre les acteurs du patrimoine antique (musées, recherche, enseignement supérieur),
- encourager les actions de recherche et de valorisation de ce patrimoine antique.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée souhaite créer un itinéraire autour du patrimoine antique en Occitanie et un réseau regroupant les équipements de diffusion, valorisation et recherche autour de l'Antiquité.

Cette route touristique du patrimoine antique est porteuse d'un fort potentiel touristique. Le réseau du patrimoine antique pourra être structuré en s'appuyant sur des têtes de réseaux, autour desquelles le territoire rayonnera en étoile en s'appuyant sur les autres équipements de proximité. Ce réseau sera créé en cohérence avec les Grands Sites d'Occitanie.

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée propose de :

- créer et animer un réseau des musées et sites structurants sur la thématique de l'Antiquité,
- construire une offre touristique autour d'une route du patrimoine antique,
- définir un programme d'actions commun (prêts d'œuvres, expos, conférences publiques...),
- construire un plan de communication pour accompagner le lancement de ce réseau et de cette route, en lien avec la construction du MuRéNA,
- mutualiser les moyens scientifiques et de communication entre les partenaires.

Dans un premier temps, la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée pourrait **s'appuyer** sur des partenaires suivants : le MuRÉNA (Narbonne), le musée Saint-Raymond (Toulouse), le musée de la Romanité (Nîmes), le musée de **l'Ephèbe** (Agde), le musée Henri Prades-Lattara (Lattes), le site du Pont du Gard.

Bénéficiaires / publics cibles

Les habitants et les touristes
 Les collectivités locales
 La communauté scientifique (CNRS, Université, INRAP) et associations liées.

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la Culture et du Patrimoine / Direction du Tourisme et du Thermalisme / Direction de la communication et de **l'information** citoyenne

En externe à la Région : CRT, collectivités territoriales, Etat, Associations (Association régionale des conservateurs, Fédération régionale des Amis des musées, réseau régional des VPAH, Grands Sites **d'Occitanie**, Ville de Toulouse, Ville et Métropole de Montpellier, Ville **d'Agde**, Ville de Nîmes, EPCC du Pont du Gard

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Constitution d'un réseau des sites et/ou musées archéologiques et contractualisation du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'actions opérationnelles et innovantes à l'échelle du réseau (coproductions, partage, etc.), - valoriser la connaissance patrimoniale du territoire régional.
Création d'une offre touristique et patrimoniale	<ul style="list-style-type: none"> - création d'un produit touristique impliquant des musées et sites archéologiques, - modalités de collaboration autour d'une offre touristique commune.

4.2 - Accroître la mobilité artistique nationale et internationale des artistes et des œuvres

78. Accompagner la mobilité des artistes et des galeries d'art contemporain	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée encourage la mobilité des artistes contemporains et des galeries afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser le développement artistique et économique des artistes, - permettre des échanges durables avec des lieux de diffusion, des collectionneurs, des rencontres avec la presse, - développer pour les artistes une reconnaissance par leurs pairs au niveau international. 	
Descriptif de l'action	
<p>Dans le cadre de la concertation menée avec les professionnels de l'art, des besoins de mobilité au national et à l'international sont clairement apparus.</p> <p>Dans cette optique, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des aides individuelles à la mobilité pour les artistes dans le cadre de résidences d'artistes : la Région accompagne les artistes dans leur projet de résidence hors région, que ce soit au niveau national ou international. - Un soutien à la participation aux foires et salons d'art contemporain : la présence d'artistes de la région sur les foires et salons d'art contemporains au niveau national et international est importante car elle permet un repérage par les collectionneurs et les diffuseurs sur un cercle plus large que ceux de l'Occitanie. La Région participe ainsi à la dynamisation de leur carrière. Il s'agit d'étendre le dispositif à l'ensemble du territoire. - La formation des artistes dans les Ecoles supérieures des Beaux-Arts et les Universités nécessite, pour être efficace, d'être ouverte sur le monde. Les futurs artistes ont besoin de confronter leur pratique, au niveau régional, national et international. Aussi, la mobilité des étudiants est-il un moment de rencontres, d'échanges, d'enrichissement professionnel et de débouchés potentiels. Pour cela, il est proposé que la Direction de la Culture et du Patrimoine accompagne la Direction de la recherche, du transfert de technologie et de l'enseignement supérieure dans les critères et les choix d'attribution des bourses à la mobilité des étudiants. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Les artistes Les galeries (associatives ou commerciales) Les étudiants des Ecoles supérieures d'art et des universités, les artistes en exercice.</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de la recherche, du transfert de technologie et de l'enseignement supérieur</p> <p>En externe à la région : Air de Midi pour piste de diffusion en région à l'issue de la résidence</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de projets accompagnés	Stabilité
Retombées en termes de diffusion	Une meilleure visibilité des artistes
Nombre d'étudiants / bourse à la mobilité	

79. Accompagner la mobilité nationale et internationale de la scène régionale

Enjeux et objectifs de l'action

La mobilité des artistes et des œuvres est une des conditions de la **qualification du secteur des arts de la scène**. Si une implantation régionale réussie est une condition nécessaire au développement des compagnies, les **ouvertures vers le national et l'international** sont indispensables à leur développement intellectuel et économique, à la pénétration durable des réseaux de diffusion, à la rencontre de la presse nationale et professionnelle et à une **reconnaissance des pairs**. Le soutien à la mobilité artistique des équipes artistiques est donc un moyen de répondre aux limites intrinsèques du tissu artistique régional.

Par ailleurs, accompagner les mobilités hors des frontières régionales contribue au **rayonnement artistique** de la région, à la valorisation de son image comme terre de créativité et d'innovation, et au final à son **attractivité**.

C'est pourquoi la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée souhaite poursuivre son action dans ce domaine et la rendre encore plus efficiente en améliorant la lisibilité de son intervention et en simplifiant l'accès des porteurs de projets aux aides.

Par ailleurs, l'agence Réseau en scène adhère, avec 5 autres agences régionales et l'Office National de Diffusion Artistique (Onda), au dispositif national de la Charte d'aide à la diffusion (financé à 80 % par l'Onda).

Enfin, les projets européens que la Région conduit ou accompagne comportent la plupart du temps des volets de mobilité artistique. L'articulation, voire la synergie entre ces projets et les dispositifs peuvent être renforcées.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée accompagne la mobilité des artistes et soutient la visibilité des œuvres. Il s'agit de créer une « effet levier » au bon endroit et au bon moment, pour amplifier la diffusion des spectacles.

Cette action veillera à :

- articuler une approche territoriale locale et une interaction avec l'échelle nationale et internationale,
- articuler une politique incitative (aides à la diffusion) et un conseil et un accompagnement.

Par ailleurs, pour renforcer l'effet des aides à la mobilité nationale, le dispositif national de la Charte Onda sera élargi au bénéfice de l'ensemble du territoire Occitanie.

L'ensemble sera également complété par :

- des actions de visionnage et repérage artistique, appuyées par un programme d'aide à la mobilité des programmateurs en particulier ceux des lieux non labellisés, pour favoriser leur déplacements à l'échelle du territoire régional.
- des actions visant à attirer une présence de professionnels extérieurs au territoire régional, sur ces temps de visionnage existants en région pour faire événement (partenariats à mettre en place avec les grands festivals pour les coûts d'accueil de professionnels domiciliés hors région).
- des programmes de mobilité spécifiques à conduire et financer dans le cadre de

projets européens de Réseau en Scène (Erasmus +, Europe Creative, POCTEFA, PO Massif, etc.).

Bénéficiaires / publics cibles

Toutes les structures de production artistique implantées en région, détentrices de la licence d'entrepreneur de spectacles

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction des relations européennes internationales

En externe à la Région : Réseau en scène, ONDA, Europe

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de projets accompagnés dont accompagnements croisés sur plusieurs programmes	Stabilité
Retombées en nombre de contrats de cession et de coproductions pour les compagnies bénéficiaires	Augmentation

80. Renforcer la mobilité et l'export des entreprises audiovisuelles	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Les projets de films régionaux nécessitent de rassembler des financements auprès de diffuseurs ou coproducteurs dans d'autres régions ainsi qu'à l'étranger.</p> <p>Les marchés professionnels, tant en France qu'à l'étranger, permettent de présenter des projets auprès de sources de financement susceptibles de préacheter les projets ou d'entrer en coproduction.</p> <p>Les œuvres ainsi produites disposent des moyens leur permettant d'améliorer leurs conditions de fabrication, d'une part, et élargissent leurs territoires de diffusion, d'autre part.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Dans cette perspective, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les coproductions et les préfinancements des projets portés par les entreprises de production audiovisuelle de la région ; - soutenir la présence des entreprises sur les marchés professionnels, en France et à l'international ; - redéfinir le dispositif mobilité-export à harmoniser, notamment pour ce qui concerne les conditions d'accès, ainsi que les montants attribués ; - renforcer les moyens. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Bénéficiaires : Sociétés de production installées en région.	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la Région : LR Cinéma	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Préventes et coproductions	

81. Favoriser les coproductions transfrontalières	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Le marché de l'audiovisuel est aujourd'hui mondialisé. La production et la diffusion numériques favorisent ce phénomène. La fabrication d'une œuvre, comme ses droits de diffusion, peuvent se répartir sur plusieurs territoires. Ce phénomène est une opportunité pour les sociétés de production établies en région de s'ouvrir à de nouveaux marchés. C'est aussi une chance pour faire connaître la région, sa culture et sa créativité dans le monde entier.</p> <p>Ce développement international de la filière de production sera facilité par les liens culturels et politiques que la région entretient avec certains territoires. La Catalogne, principal bassin de production espagnol, pourrait être ce partenaire privilégié. Les premiers échanges entre producteurs et diffuseurs des deux côtés des Pyrénées, notamment à Prats-de-Mollo-La-Preste, lors des premières rencontres Cinéma à la frontière 2016 font apparaître une forte volonté de collaboration.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Dès le second semestre 2018, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite mettre en place un appel à projets afin d'encourager les coproductions associant d'une part les régions Occitanie et Catalogne et d'une part les diffuseurs TV des deux territoires (F3/TVSud et TV3).</p> <p>Cet appel à projets aura pour objet de soutenir deux à trois projets de documentaires, de courts métrages de fiction ou d'animation coproduits par des sociétés implantés dans les deux régions, soit en phase de développement, soit en phase de production. Une ouverture vers des fictions longues, destinées à la télévision ou au cinéma, est également possible. La conception de cet appel à projets se fera en concertation entre les entités concernées.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Bénéficiaires : Sociétés de production installées en région et en Catalogne.	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l'économie et de l'innovation	
En externe à la Région : Institut català de les empreses culturals (Institut catalan des entreprises culturelles) Chaînes de télévision France 3, TV Sud, TV3 Agence Cinéma Association Nord/Sud (66), APIFA (association des producteurs de l'Occitanie), PROA (association des producteurs de Catalogne)	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre et diversités genre des projets reçus	
Sélection en festival, audience	

82. Accompagner la mobilité et l'export des maisons d'édition	
Enjeux et objectifs de l'action	
Les ventes et préventes lors de marchés professionnels permettent de renforcer le financement des ouvrages publiés par les structures régionales et d'élargir leur distribution.	
Descriptif de l'action	
La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et son agence Occitanie Livre & Lecture proposent plusieurs actions pour soutenir la mobilité à l'export des maisons d'édition : <ul style="list-style-type: none"> - un soutien de la participation des structures d'édition, éventuellement accompagnés des auteurs, lors de manifestations professionnelles en France et à l'étranger ; - un soutien de la présence des entreprises sur les marchés professionnels, en France et à l'international. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Structures d'édition	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la Culture et du Patrimoine / Direction des relations européennes et internationales	
En externe à la Région : Occitanie Livre & Lecture, Institut français, ATLF (Association des traducteurs littéraire de France), ATLAS (Association pour la promotion de la traduction littéraire), Bief (Bureau international de l'édition française), SCELFF (Société civile des éditeurs de langue française), Relais Culture Europe	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Etude des ventes/achats de droits chez les éditeurs de la région	Augmentation du CA générée.
Bilan quantitatif et qualitatif des échanges professionnels et des projets culturels mis en place.	Durabilité du réseau d'échange développé, formation par l'observation des professionnels concernés.

4.3 - Mieux mobiliser les fonds européens

83. Mieux mobiliser les fonds européens : fonds dédié et accompagnement au montage de projets	
Objectifs de l'action	
<p>Les fonds européens restent lourds et complexes à mobiliser, notamment le programme culturel « Europe Creative » faiblement mobilisé par les acteurs de notre région : ils nécessitent une ingénierie de projets ad hoc et des fonds de trésorerie dont disposent rarement les structures culturelles à l'économie souvent précaire.</p> <p>Face à la contraction des aides publiques de l'Etat et des collectivités, la mobilisation des fonds européens représente pourtant une réelle opportunité pour ces projets . En outre, ils permettent une ouverture à de nouveaux partenariats, un renouvellement des formes artistiques, une reconnaissance et une diffusion de la nouvelle création, et un appui à la qualification des filières professionnelles.</p> <p>Au-delà de la mobilisation des programmes spécifiquement culturels, l'enjeu réside également dans l'ouverture régionale sur le transfrontalier et l'espace méditerranéen (POCTEFA, SUDOE, MED, ...).</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un fonds dédié régional spécifique destiné au cofinancement de projets européens visant à optimiser l'effet levier des contreparties et avoir un effet réellement incitatif ; - Mobiliser une ingénierie de projet spécifique au service des acteurs culturels avec un programme de sensibilisation et de formation à construire en lien avec la maison de la Région à Bruxelles, de missionner l'agence Réseau en Scène pour l'aide aux montages de projets, en lien avec les autres agences culturelles. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Acteurs culturels ayant une dynamique d'action internationale et/ou bénéficiant d'une assise financière suffisamment solide pour porter un projet européen	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction des relations européennes et internationales / Direction de l'économie et de l'innovation	
En externe à la Région : Réseau en scène / Maison de la Région à Bruxelles / Relais culture Europe	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de projets culturels retenus par des fonds européens par an	
Nombre de projets accompagnés par Réseau en Scène (montage et dépôt)	

4.4 - Accroître la visibilité à l'international et renforcer les partenariats

84. Structurer et conforter le volet culturel de la stratégie de coopération décentralisée régionale et promouvoir les actions culturelles dans le cadre de projets internationaux

Enjeux et objectifs de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a développé une politique de coopération décentralisée intégrant des actions culturelles en direction des pays partenaires. Il est proposé de structurer et renforcer ces actions culturelles dans le cadre de la nouvelle stratégie internationale afin de :

- Développer les partenariats culturels institutionnels forts et structurés en direction de territoires ciblés (Catalogne, Maroc, Chine, Japon, Allemagne, Brésil, Cambodge notamment) ;
- Faire vivre et prospérer les lieux **d'échanges** culturels afin **d'offrir** des opportunités de coopération et de développement aux acteurs culturels ;
- Affirmer **l'ambition** méditerranéenne de la Région au travers notamment du renforcement des coopérations bilatérales avec la Catalogne mais également dans le cadre de **l'Eurorégion** ;
- Offrir des opportunités de visibilité et de rayonnement aux acteurs **d'Occitanie** et leur permettre **d'accéder** à des opportunités de partenariats internationaux.

Descriptif de l'action

La Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée souhaite pour cela :

- Elaborer et mettre en **œuvre** un volet « culture » aux conventions de coopérations décentralisées Région/ territoires-cibles (Catalogne, Maroc, Chine, Japon, Allemagne, Cambodge prioritairement) et mettre en **œuvre** sur la durée de la convention un programme **d'action** annuel en lien étroit avec les Instituts français et les maisons de la Région à **l'étranger**.
- Poursuivre les partenariats culturels déjà mis en place avec les anciens partenaires en identifiant des objectifs sur trois ans (Brésil).
- Favoriser la mise en liens des acteurs **d'Occitanie** avec les acteurs culturels de ces territoires afin de développer une connaissance partagée (accueil de délégations étrangères en Occitanie, soutien à la participation de délégations **d'Occitanie** à des salons ou rencontres **internationales...**).
- Renforcer le secteur culturel dans le cadre **d'opérations** de « marketing territorial » international (saisons culturelles, grands rendez-vous professionnels internationaux ...).

Les partenariats qui pourraient être développés sont les suivants :

- Catalogne : patrimoine mémoriel / aide à la création audiovisuelle/ cirque de création
- Brésil : cirque de création / audiovisuel
- Maroc : industrie du livre et francophonie / musique / métiers **d'art** et ingénierie culturelle
- Cambodge : patrimoine et Inventaire
- Chine : patrimoine et musées
- Japon : art contemporain
- Allemagne : édition

Bénéficiaires

Tous acteurs culturels susceptibles **d'inscrire** leurs projets et leurs actions dans la stratégie régionale et ses axes de développement

Acteurs concernés

En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction des relations européennes et internationales / Direction de la communication et de **l'information** citoyenne

En externe à la Région : Collectivités, Agences culturelles/acteurs missionnés/ maisons de la Région/ Institut Français / Agences / Instituts culturels et Alliances françaises / Partenaires culturels locaux.

Indicateurs d'évaluation**Résultats attendus**

Nombre de conventions de partenariat intégrant un volet culturel

85. Renouveler le partenariat culturel avec l'Institut Français	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>L'Institut Français est l'opérateur de l'action culturelle extérieure de la France. Placé sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Ministère de la culture, cet établissement se voit confier les missions de développement d'échanges artistiques et d'accueil en France des cultures étrangères, de promotion de la langue française, des savoirs et des idées et de formation des agents du réseau (96 Instituts français et plus de 800 Alliances Françaises).</p> <p>Le partenariat pluriannuel entre la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'Institut Français permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mobiliser les relais diplomatiques à l'étranger ainsi que la coordination et une mutualisation des moyens, ▪ développer une expertise internationale partagée (appel à projets cogéré par les services régionaux et ceux de l'Institut Français), ▪ garantir une meilleure visibilité et valorisation des artistes de la région sur la scène internationale grâce aux relais de diffusion. 	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite poursuivre le partenariat engagé avec l'Institut Français et renouveler en 2018 la convention triennale.</p> <p>Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ orienter prioritairement les actions autour des zones cibles de la région qui coïncident avec les pays « prioritaires » de l'Institut Français à savoir le Maroc, le Japon, la Chine et le Brésil ; ▪ élargir le partenariat à l'ensemble des secteurs culturels parmi lesquels le livre, les arts vivants, le patrimoine ... ; ▪ travailler sur un appel à projets autour de la mise en place de résidences associées avec des modalités d'accompagnement qui impliquent les structures d'accueil. 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Acteurs culturels en capacité de et souhaitant bénéficier d'un soutien technique, logistique et financier pour développer leur travail à l' international .	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine	
En externe à la Région : Institut Français / Occitanie Livre & Lecture / Réseau en Scène	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Qualité et nombre de projets soutenus	

86. Créer le prix de l'artiste émergent en partenariat avec la Villa Médicis	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille des artistes talentueux qu'il convient de valoriser et d'accompagner dans leur parcours. L'enjeu consiste à accroître la visibilité de la jeune création de la région et permettre aux artistes de poursuivre leurs travaux et de nouer des partenariats à l'international avec d'autres artistes de qualité.</p> <p>La Villa Médicis est un haut lieu des artistes français à l'étranger. Créée à Rome par Louis XIV, la villa accueille chaque année une vingtaine de jeunes artistes français qui y habitent et y travaillent. Peintres, sculpteurs, musiciens, graveurs, les disciplines se sont diversifiées au début du XXème siècle. La mission fondatrice et centrale de la Villa reste la formation et la transmission par l'accueil d'artistes et de chercheurs pour leur permettre de poursuivre leurs travaux, études et recherches. Elle participe aux échanges culturels, organise des expositions, concerts, colloques ou séminaires sur des sujets relevant des arts, des lettres et de leur histoire. Elle joue un rôle décisif au sein de la vie culturelle romaine et européenne.</p> <p>Nouer un partenariat entre la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et la Villa Médicis en créant le prix de l'artiste émergent d'Occitanie vise à favoriser le rayonnement international de la création artistique d'Occitanie.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et la Villa Médicis à Rome souhaitent créer un prix d'artiste émergent en Occitanie et ouvrir ce concours aux artistes dans le champ des arts visuels dans un premier temps. Il sera envisagé de l'ouvrir à d'autres champs artistiques (livre, audiovisuel, spectacle vivant ...) dans un second temps.</p> <p>La sélection du lauréat serait assurée par un jury composé de professionnels des arts, de la Région, de la directrice de la Villa Médicis sur la base d'une présentation du parcours et d'un projet artistique à mener durant la résidence.</p> <p>Le lauréat sera récompensé par un séjour en résidence à la Villa Médicis de trois mois. Une fois la résidence réalisée, le travail de l'artiste sera exposé dans un centre d'art contemporain ou musée d'art contemporain de la région.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Les artistes plasticiens émergents	
Acteurs concernés	
En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de la communication et de l'information citoyenne	
En externe à la Région : la Villa Médicis, les centres d'art contemporain, les musées d'art contemporain, les écoles supérieures des beaux-arts	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Dossiers candidatures reçus	Mobilisation des artistes sur ce projet
Lauréat accueilli à la Villa Médicis et travaux produits et exposés	Concrétisation d'un projet de création d'œuvre d'art et mise en relation avec des diffuseurs ou relais de communication

87. Organiser des rencontres entre les artistes et les acteurs internationaux de l'art contemporain	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>L'organisation de rencontres entre les artistes régionaux et les acteurs internationaux permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'attractivité et le dynamisme régional en identifiant la région comme territoire de création contemporaine riche, exigeante et diversifiée, - identifier les artistes du territoire et contribuer à une économie positive pour les artistes contemporains de la région. 	
Descriptif de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - La Région souhaite organiser dans les années à venir en Occitanie un événement international de rencontre entre les artistes et les commissaires d'exposition, les critiques, la presse et les galeries nationales et internationales : visite d'ateliers, de centres d'art, de musées d'art contemporain etc. - Il s'agit aussi de favoriser les rencontres entre les artistes et les institutions nationales et internationales dans le cadre d'événements portés par la Région (accueil de délégations étrangères en Occitanie par exemple). 	
Bénéficiaires / publics cibles	
Les artistes, les acteurs internationaux	
Acteurs concernés	
En interne à la région : Direction de la culture et du patrimoine / Direction de l' économie et de l' innovation	
En externe à la région : Le Comité Régional du Tourisme, les réseaux d' art contemporain, les artistes, les centres d' art	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre de participants aux événements	Intérêt au niveau national et international sur le sujet
Retombées en termes de diffusion	Des prises de contacts durables

88. Accompagner les institutions du patrimoine cinématographique et leur développement international	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Cinémathèque de Toulouse, deuxième cinémathèque de France, et l'Institut Jean Vigo de Perpignan sont deux institutions du patrimoine cinématographique conventionnées par la Région, l'Etat et le CNC.</p> <p>Leurs fonds « film » et « non-film » participent à construire l'image culturelle de la région au niveau national et à l'international.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Compte tenu de l'importance de ces deux équipements implantés sur le territoire régional, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite maintenir son soutien aux deux institutions et les encourager à développer leurs partenariats internationaux, notamment dans le cadre transfrontalier.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Bénéficiaires : les cinémathèques, les spectateurs de la région ou extérieurs à la région.</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la Région : Direction de la culture et du patrimoine</p> <p>En externe à la Région : LR Cinéma, le CNC, la DRAC. Autres institutions du patrimoine cinématographique (Filmoteca de Barcelone,...)</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
<p>Echanges internationaux, rétrospectives, opérations vers le jeune public</p>	

89. Structurer le réseau transfrontalier des lieux de mémoire	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée et l'Espagne détiennent toutes deux un patrimoine historique et mémoriel riche et diversifié, lié à la Retirada et à la Seconde Guerre Mondiale.</p> <p>Il existe deux équipements d'envergure de part et d'autre de la frontière : le Musée Mémorial de l'Exil (le MUME) côté espagnol, et le Mémorial du Camp de Rivesaltes côté français. Mais aussi de nombreux projets locaux : le Mémorial du Camp d'Argelès-sur-Mer, la Maternité Suisse d'Elne et le futur musée de la Retirada de Prats-de-Mollo-La-Preste.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranées souhaite créer un réseau transfrontalier mémoriel construit autour de la guerre d'Espagne et de la Seconde guerre mondiale (discours historique commun et développement de circulations de visiteurs) et soutenir les projets qui pourraient être déposés et/ou financés dans le cadre du Programme « Interreg V-A Espagne-France-Andorra » (POCTEFA) de l'Union Européenne.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
Les membres du futur réseau et les visiteurs des lieux de mémoire concernés.	
Acteurs concernés	
En interne à la région : la Direction Culture et Patrimoine	
En externe à la région : le Mémorial du Camp de Rivesaltes, la Generalitat de Catalunya, le Musée Mémorial de l'Exil (le MUME), Prats-de-Mollo-La-Preste, Argeles-sur-Mer, Elne.	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

90. Renforcer la visibilité internationale des cultures occitane et catalane	
Enjeux et objectifs de l'action	
<p>Les langues et cultures catalane et occitane font partie intégrante de l'identité de notre région. Il est important d'affirmer cette dernière au niveau national et international afin de promouvoir notre territoire. Il est donc proposé de faire rayonner les langues et cultures régionales à travers des rencontres d'envergure internationale.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée souhaite s'appuyer sur des structures et manifestations à fort rayonnement international et mettre des actions communes afin de favoriser la circulation des publics locaux et des touristes.</p> <p>La Région développera des coopérations autour de projets partagés tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le forum euro-régional sur les cultures vives organisé par le CIRDOC en mai 2018, au Pont du Gard, dans le cadre de l'appel à projets Euro-région. Total Festum sera associé à cet évènement afin de présenter aux professionnels présents des créations en catalan et en occitan mais aussi de rassembler tous les organisateurs d'évènements Total Festum pour une grande fête populaire d'ouverture. - la journée internationale de l'occitan en partenariat avec les autres Régions qui partagent cette langue mais également avec les universités à travers le monde qui proposent un cursus autour de l'occitan. <p>Il sera proposé de développer des partenariats avec d'autres structures à terme pour développer d'autres manifestations à rayonnement international.</p>	
Bénéficiaires / publics cibles	
<p>Tout public : habitants de la région et touristes y compris à l'international (dont professionnels de Catalogne, des Baléares, d'Italie)</p>	
Acteurs concernés	
<p>En interne à la Région : Direction de la culture et du Patrimoine, Direction de la communication et de l'information citoyenne, Direction des relations européennes et internationales, Direction du Tourisme et du Thermalisme</p>	
<p>En externe à la Région : DRAC, Réseau en scène, CIRDOC, Universités, Euroforum ... Partenaires à rechercher en 2019 et 2020</p>	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Nombre d'évènements à portée internationale	1 en moyenne par an pendant 5 ans

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse

22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9
05 61 33 50 50

Montpellier

201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2
04 67 22 80 00

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée